

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons !

UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU

INSTITUT SUPERIEUR DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE

***LA GENESE DE L'APARTHEID ET SON IMPACT
SUR LES RELATIONS INTERNATIONALES
L'AFRIQUE DU SUD ET L'ONU DE 1948 A NOS JOURS***

MEMOIRE DE MAITRISE

Présenté par :

NDAYISABA RUTETEZA Terence

Sous la Direction de

THIAM Lindou

Année Universitaire 1987-1988

**

"Vous ne pouvez pas résoudre un problème ? Et bien.
Aller vous informer de son état actuel et de son historique !

"Quiconque veut connaître un phénomène ne peut y arriver sans se mettre en contact avec lui, c'est-à-dire sans vivre (se livrer à la pratique) dans le milieu même de ce phénomène (...). Toutes les connaissances authentiques sont issues de l'expérience immédiate.

"La dialectique matérialiste considère que les causes externes constituent la condition des changements, que les causes internes en sont la base et que les causes externes opèrent par l'intermédiaire des causes internes ...".

(MAO TSE-TOUNG)

- La verge de la vérité a beau mincir, elle ne se brise pas.

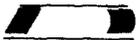
(Proverbe amharique, Ethiopie)

"En suivant le débat international sur les droits des peuples tel qu'il est conduit dans les instances internationales par des représentants des Etats-mais combien d'entre eux peuvent être considérés aussi comme des représentants des hommes et des peuples ?
- Nous assistons la plupart du temps à un affligeant festival du cynisme et d'hypocrisie. Officiellement tous sont pour les droits de l'homme - aussi, et peut-être surtout, ceux qui en fait les violent le plus".

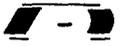
P. Leuprecht

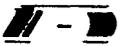
Directeur des droits de l'homme
Conseil de l'Europe

"Droits de l'homme, droits
des peuples"

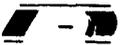
 EDICACE

 mes parents qui, malgré moi, m'ont envoyé à l'école.

 la famille NTEZAHORIGWA JAMES.

 la famille KEKAMBEZI MALEBO - MA - LUSAMAKI

pour notre amitié sincère.

 U Peuple Martyr sud-africain et à tous les internationalistes voués à leur cause.



EMERCIEMENTS

Au Camarade THIAM LINDOU, qui, malgré ses multiples occupations n'a ménagé aucun effort pour nous prodiguer des conseils utiles.

A tous les professeurs du département d'Histoire et d'Archéologie qui nous ont dispensé les cours ayant stimulé le choix de ce sujet.

Mes remerciements sincères vont également au poète sud-africain BREYTEN BREYTENBACH, qui, malgré son calendrier de travail très chargé a toujours été disponible et courtois à notre égard. Il a contribué matériellement à l'achèvement de ce travail au moment où nous semblions être bloqué à sa finition. Qu'il trouve ici, l'expression de notre profonde gratitude.

A tous ceux qui de près ou de loin que nous n'avons pas pu citer ont contribué matériellement ou moralement à la réalisation de ce travail.

AVANT - PROPOS

Nous n'entendons pas faire une histoire du racisme en incluant dans cette étude "les mécanismes raciaux dans leur évolution historique". Nous avons choisi ce chapitre pour montrer la problématique du processus racial. Car nous savons que le problème d'apartheid comme toute autre manifestation raciale cherche à se justifier pour se pérenniser.

Ainsi le vocabulaire politique sud-africain évolue sans cesse. L'apartheid s'est successivement appelé "développement séparé", "démocratie plurale" et encore plus récemment "coexistence en coopération". Les réserves indigènes sont devenues des "Bantoustans" puis "homelands" (foyers nationaux) et Etats noirs indépendants". Les indigènes sont devenus des "Bantous" avant d'être désignés aujourd'hui par le terme de "Noirs". Le gouvernement préfère éviter le nom "Africains" de peur d'introduire une confusion avec "afrikaners". Ces derniers ayant une peau blanche.

L'Afrique du Sud opère cette manipulation puisqu'elle est confrontée à la critique de presque tous les pays du monde. Ainsi elle se lance dans un système "sophistiqué" de changements superficiels dans le but de donner l'apparence que la société dans ce pays évolue "convenablement".

DEDICACE	I
REMERCIEMENTS	II
AVANT-PROPOS	III
TABLES DES MATIERES	IV
METHODOLOGIE DU TRAVAIL ET INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIERE PARTIE : <u>LES PROCESSUS HISTORIQUES RACIAUX ET</u> <u>LES PROBLEMES POSES PAR L'IDENTIFICATION</u> <u>D'UN REGIME D'APARTHEID</u>	9
CHAPITRE I : <u>LES MECANISMES RACIAUX DANS LEUR EVOLUTION</u> <u>HISTORIQUE.....</u>	10
1.1. Le Racisme des origines jusqu'à la Fin du Haut Moyen Age	10
1.1.1. Le concept de race	10
1.1.2. Le système racial en Egypte, Rome et Grèce Antiques	12
1.2. Les Mécanismes Raciaux du Moyen-Age jusqu'au Bas Moyen Age	13
1.2.1. Le Triomphe de l'antisémitisme	13
1.2.2. Les grandes découvertes et leurs conséquences.	14
1.3. Le racisme de la fin du Bas Moyen Age jusqu'à nos jours	15
1.3.1. ^D Les premières théories raciales aux fours crématoires	15
1.3.2. La réactualisation du racisme.....	16
CHAPITRE II : <u>LE SYSTEME DE L'APARTHEID.....</u>	18
2.1. Le contexte historique de la consolidation de l'apartheid.....	18
2.1.1. La participation de l'Afrique du Sud pendant la deuxième guerre mondiale.....	19
2.1.2. La prise de conscience du peuple Boer.....	20

2.1.3.	La Déclaration Universelle des droits de l'homme	22
2.2.	Les fondements de l'apartheid	23
2.2.1.	Les certitudes du peuple Boer.....	23
2.2.2	L'influence des idées totalitaires.....	24
2.3.	La systématisation de l'Apartheid.....	25
2.3.1.	Les idées du DR Cronje.....	25
2.3.2.	Les idées du DR Verwoerd.....	26
2.3.3.	L'extension de l'apartheid aux minorités ethniques.....	26
2.4.	L'application de l'apartheid.....	28
2.4.1.	Les différents paramètres de l'apartheid....	28
2.4.1.1.	Le préjugé racial.....	28
2.4.1.2.	La discrimination raciale.....	29
2.4.1.3.	La ségrégation raciale.....	30
2.4.2.	La mise en place des lois ségrégationnistes dans tous les domaines de la vie nationale..	31
2.4.2.1.	La ségrégation dans le domaine de l'enseignement.....	31
2.5.	L'atteinte progressive aux libertés	31
2.5.1.	L'aggravation au droit pénal.....	33
2.5.2.	Le renforcement des pouvoirs policiers.....	34
2.6.	Le système de bantoustanisation.....	35
2.6.1.	Le contexte historique.....	35
2.6.2.	Les objectifs des bantoustans.....	36
2.6.3.	La falsification de l'identité sud-africaine	37
2.6.3.1.	La notion de peuple.....	38
2.6.3.2.	Le Droit à une Nationalité.....	39
2.6.3.3.	L'autodétermination d'un peuple suppose la poursuite de son développement.....	40
2.7.	La mise en marche effective des Bantoustans.	43
2.7.1.	Des réserves aux bantoustans.....	43
2.7.2.	Les problêmes des réserves depuis la seconde guerre mondiale.....	44

2.7.2.1.	La création de la commission Faggan en 1946	45
2.7.2.2.	La création de la commission Tomlinson.....	45
CHAPITRE III : <u>LA LEGITIMITE DE LA RESISTANCE DU PEUPLE</u>		
	<u>SUD-AFRICAIN.....</u>	47
3.1.	La résistance blanche:l'opposition légale des partis et groupements politiques.....	47
3.1.2.	Le Parti Libéral.....	48
3.1.3.	Le parti progressiste.....	48
3.2.	La résistance des Eglises.....	50
3.2.1.	L'influence des Eglises sur les hommes d'affaires.....	50
3.2.2.	L'influence des Eglises auprès des confessions soeurs internationales.....	50
3.2.3.	La limite de la résistance des Eglises.....	52
3.3.	Le renforcement de la résistance.....	53
3.3.1.	La lutte pacifique.....	53
3.3.2.	La scission de l'ANC et la naissance du PAC.....	54
3.3.3.	Un tournant dans la résistance :l'adoption de la lutte armée.....	56
3.4.	La phase intermédiaire de la résistance : la naissance du mouvement de la conscience noire.....	57
3.4.1.	Les limites de la conscience noire.....	58
3.5.	Renaissance d'une conscience possible : l'ANC et les autres organisations en lutte.	59
3.5.1.	Le rôle d'avant-garde de la structure clandestine.....	59
3.5.1.1.	La lutte syndicale.....	62
3.5.1.2.	L'adoption de la lutte armée.....	63
3.5.2.	L'interpétation de la lutte des mouvements sud-africains par l'ONU.....	66
3.5.2.1.	Les causes de la violence.....	67
3.5.2.1.1.	L'interprétation marxiste-léniniste.....	67

3.5.2.1.2.	L'interprétation libérale.....	69
3.5.2.1.3.	L'interprétation de la violence sous l'angle économique.....	70
3.5.2.2.	La lutte diplomatique.....	70
CHAPITRE IV : <u>LA POSITION DES ETATS AFRICAINS.....</u>		72
4.1.	Le fondement commun de la lutte.....	72
4.1.1.	Les diverses déclarations des droits.....	72
4.2.	Le Manifeste de LUSAKA.....	73
4.3.1.	Le contenu du Manifeste.....	74
4.3.	Les succès africains.....	76
4.3.1.	Dans le cadre de l'OUA.....	76
4.3.1.1.	Les efforts économiques et diplomatiques.	76
4.3.2.	Des offensives individuelles et collec- tives.....	78
DEUXIEME PARTIE : <u>L'ATTITUDE COERCITIVE DE L'ONU A L'EGARD DE L'AFRIQUE DU SUD.....</u>		82
CHAPITRE I : <u>LE REJET PAR LES ETATS MEMBRES DE L'ONU DE LA POLITIQUE D'APARTHEID.</u>		83
1.1.	Le respect des droits de l'homme	83
1.2.	L'interprétation de la compétence de l'ONU.	84
1.3.	L'instauration d'un gouvernement de la majorité.....	87
1.4.	Demande du respect de l'intégrité et à l'unité du peuple sud-africain.....	87
CHAPITRE II : <u>LES MOYENS D'ACTION ENVISAGES PAR L'ONU CONTRE LA PRATIQUE D'APARTHEID.....</u>		88
2.1.	La validité du chapitre VII de la charte des Nations-Unies.....	88
2.1.1.	La lutte sur le plan diplomatique.....	88
2.1.1.1.	Le problème de la légitimité de la délégation sud-africaine à l'ONU.....	89
2.1.1.2.	La position des Etats du Tiers Monde.....	90
2.1.1.3.	La position des Etats occidentaux.....	92

2.1.1.4. La position du Secrétaire Général de l'ONU	93
2.1.2. La lutte sur le plan économique.....	94
2.1.2.1. Les modalités de l'embargo.....	95
2.1.2.2. La mise en cause des intérêts étrangers.....	97
2.1.2.3. L'aide apportée aux mouvements de libération.	98
CHAPITRE III : <u>LE DEFI SUD-AFRICAIN LANCE A L'ONU</u>	100
3.1. La Navette diplomatique en occident.....	100
3.1.1. Les principaux thèmes de propagande.....	102
3.1.2. Les mécanismes de propagande.....	104
3.2. La politique sud-africaine en Afrique.....	105
3.2.1. Les mécanismes de propagande en Afrique.....	106
3.2.2. L'amorce de la politique de dialogue avec les Etats africains.....	109
3.2.3. La réaction des Etats africains au dialogue.	110
3.2.3.1. Les sources du dialogue.....	111
3.2.3.2. Les buts du dialogue.....	111
3.2.3.2.1. Le dialogue moyen d'améliorer la condition africaine.....	114
3.2.3.2.2. Le dialogue moyen de préserver la paix et de faire obstacle à la pénétration du communisme.....	114
3.2.4. La politique sud-africaine à l'égard des pays de la ligne de front.....	116
3.2.4.1. La violence économique.....	116
3.2.4.2. La violence politique	118
3.2.4.2.1. La guerre psychologique.....	118
3.2.4.2.2. La création des mouvements fantoches.....	120
3.2.4.3. Le tandem Afrique du Sud et Etats Unis à la violence politique.....	121
3.2.4.3.1. L'infiltration de la CIA dans les pays de la ligne de front.....	121
3.2.4.3.2. La politique d'engagement constructif....	123

CHAPITRE IV : <u>LES RESULTATS OBTENUS A L'ONU</u>	126
4.1. Les cas de réussite.....	126
4.1.1. La sensibilisation de l'opinion mondiale de la gravité de la situation en Afrique du Sud.....	126
4.1.2. L'isolement de l'Afrique du Sud.....	128
4.1.3. Le fléchissement timide de la politique d'apartheid.....	130
4.2. Les <u>Cas d'échecs</u>	131
4.2.1. Les causes intérieures.....	131
4.2.1.1. La division des Etats membres de l'ONU....	133
4.2.1.2. Les causes économiques de quelques pays membres des Nations-Unies.....	134
4.2.2. Les causes extérieures de l'échec de l'ONU.137	
4.2.2.1. La faiblesse de la coopération de l'OUA avec les organisations régionales.....	137
4.2.2.1.1. La faiblesse de la coopération de l'OUA et les pays du Tiers-Monde.....	137
4.2.2.1.2. La faiblesse de la coopération de l'OUA et de la Ligue arabe.....	141
4.2.3. La violation des mesures de l'ONU par les pays occidentaux.....	143
CONCLUSION GENERALE.....	163
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....	175
GLOSSAIRES ET SIGLES	185

TABLES DES CARTES ET TABLEAUX.

PAGES

Carte n° 1	: Les Bantoustans d'Afrique du Sud	41
Carte n° 2	: Aires Géographiques réclamées par certains Etats noirs indépendants ou par certains territoires autonomes appelés à devenir indépendants.....	42
Carte n° 3	: La place de l'Afrique du Sud dans la politique de la stratégie globale.....	161
TABLEAU I.	: Les dix principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud.....	157
TABLEAU II.	: Ce que représente la puissance minière sud- africaine par rapport aux autres producteurs du monde occidental.....	158
TABLEAU III.	: Ce que représente la puissance minière sud- africaine par rapport à l'ensemble des producteurs dans le monde.....	159

///) // METHODOLOGIE DU TRAVAIL ET // INTRODUCTION  GENERALE

I. METHODOLOGIE DU TRAVAIL.

Le problème sud-africain avec ses implications sur la politique internationale est contemporain et le chercheur qui voudrait écrire l'histoire de ce pays aurait comme support matériel les sources écrites et la tradition orale.

Dans le cas précis qui nous concerne, nous avons utilisé d'ouvrages déjà parus et de nombreux articles sur la question. Les sources écrites ont été d'une importance capitale pour notre étude car beaucoup d'auteurs ont essayé d'analyser la question différemment. Quelques uns abordaient la question d'une façon empirique se contentant de la description de l'apartheid sans pour autant donner à leurs réflexions assez d'étoffe scientifique.

Nous allons analyser quelques ouvrages de certains auteurs, mais notre préférence va à ceux qui nous ont parus intéressants sur un certain nombre de points.

Parmi ces auteurs, on peut citer notamment ADOTEVI Jean Bosco avec son livre, apartheid et la société internationale, Abidjan, N.E.A, 1978, 240 pages et Cadoux Charles, l'Afrique du Sud, Paris, Librairie Générale de Droit et de jurisprudence, 1966, 399 pages. Ces auteurs décrivent la manifestation de l'apartheid et montrent aussi l'intransigeance de l'Afrique du Sud devant les institutions internationales.

Bernetel Paul vient compléter ces auteurs avec son livre intitulé, les enfants de Soweto, Paris, Stock, 1977, 311 pages où il analyse la résistance du peuple sud-africain et la violation de l'embargo par certains pays. Le livre de Marchaad Jacques, la propagande de l'apartheid, Paris, Karthala, 1985, 244 pages est très important à plus d'un titre, car c'est le premier ouvrage à traiter les différents mécanismes utilisés par les autorités politiques sud-africaines pour soudoyer les personnalités politiques étrangères afin de se faire une bonne image de marque sur la scène internationale en maquillant les méfaits de l'apartheid. Raoul Marion avec son livre intitulé, Déclaration universelle des droits de l'homme et réalités sud-africaines, Paris, Unesco, 1983, 215 pages analyse l'incompatibilité de

l'apartheid devant les normes de la communauté internationale.

Quant aux auteurs Messiant Claude et Meunier Roger et Meillassoux Claude avec leurs livres respectifs intitulés, apartheid et capitalisme, Paris, Maspéro, 1979, 210 pages et les Derniers blancs, le modèle sud-africain, Paris, Maspéro, 1979, 309 pages mettent beaucoup l'accent sur le caractère du développement de l'apartheid. Ces auteurs ont montré la vraie image de l'apartheid sous l'angle de classe. Enfin Breytenbach Breyten auteur du livre Feuilles de route, Paris, Seuil, 1986, 322 pages nous permet de voir l'état actuel de l'Afrique du Sud et les perspectives d'avenir du problème d'apartheid.

Les documents sonores contribuent aussi à la connaissance du problème sud-africain. Le traitement de ces sources exige une grande attention. En effet on ne doit pas se laisser abuser par le charme ou les défauts d'une voix ou par les effets psycho-physiologiques dont sont capables les bruits et les ambiances sonores.

Nous tenons à préciser que ce travail aurait été beaucoup plus intéressant si on avait eu l'occasion de faire une enquête orale auprès des sujets victimes de l'apartheid. Mais les moyens matériels et la situation politique propre de l'Afrique du Sud ne l'auraient peut-être pas permis. Seul Breytenbach Breyten a pu combler cette lacune en partie. Nous aurions pu dire à propos de cet informateur que, étant lui-même un acteur situé devant le problème de l'apartheid qu'il ne manquerait pas une certaine passion dans ses propos. Mais nous précisons que presque ses arguments et analyses sont vérifiables actuellement par les documents écrits.

Notre approche est interdisciplinaire. Ainsi les Etats, les organismes, les chefs d'Etat et les peuples sont les acteurs principaux dans notre analyse.

Nous avons déjà indiqué les différents auteurs qui ont étudié la question sud-africaine. Quant à nous, il ne s'agit pas de simple dépassement théorique sur l'apartheid. Notre ardent désir est que cette initiative concoure à un renversement dans l'ordre du prétendu "réel". En effet, la situation des

rapports communautaires en Afrique du Sud et ailleurs dans le monde se pose aujourd'hui comme un problème tendant à créer les conditions objectives de son abolition. Elle se manifeste de plus en plus dans les consciences de la communauté internationale comme inacceptable. Notre souhait et notre effort visent donc à rechercher les causes du problème et à indiquer les acteurs capables de le résoudre.

Dans l'élaboration de ce travail, nous nous sommes heurté à certaines difficultés d'ordre matériel. En effet, les documents écrits les plus importants se trouvent dans les capitales étrangères et pour les avoir exige une durée assez longue. Aussi l'exploitation des documents sonores exige aussi l'achat des cassettes. Ce qui suppose l'engagement des moyens financiers importants. Une situation qui n'est pas facile pour un étudiant.

Il y a aussi des difficultés liées à la conjoncture politique. En écrivant l'histoire de l'apartheid, on ne peut manquer d'égratigner des individus ou des groupes très puissants ou même des gouvernements. Mais notre objectif était de mettre l'accent sur la compréhension des faits plutôt que sur la neutralité. Or cette compréhension n'est possible sans un certain engagement. Nous sommes pleinement conscients que l'engagement implique souvent des préjugés et des partis pris qui entravent la compréhension des faits plus qu'ils ne la stimulent (1). Mais est-ce une raison pour renoncer à une attitude engagée ?

Aussi les contraintes internationales affectent l'interprétation des données et des thèmes abordés. Comment aborder la politique de bantoustanisation sans être jugé de tomber dans le parti pris le plus extrême ?

(1) UNESCO, La méthodologie de l'histoire de l'Afrique contemporaine, Etudes et documents, n° 8 Paris, UNESCO, 1984, 226 p.

Pourquoi avons-nous choisi ce sujet ?

1.1. Le choix du sujet.

Le choix du sujet nous a été dicté par la complexité du problème de l'apartheid et en particulier son interprétation actuelle.

Aussi un autre élément qui a concourru à ce choix est le cours intitulé "histoire des religions : Islam" qui nous a été dispensé en année de licence où nous avons abordé les différents aspects de la coopération arabo-africaine et les obstacles qu'elle rencontre de la part des Etats "parias" notamment : la République d'Afrique du Sud et celle d'Israël.

Enfin, devant l'ampleur que prend la forme du racisme et de la discrimination raciale en Afrique du Sud, il nous a semblé utile apporté notre modeste contribution pour le démantèlement du fléau de ce siècle.

Nous avons choisi la délimitation du sujet de 1948 à nos jours, parce que 1948 marque l'érection de l'apartheid en système de gouvernement basé sur la ségrégation raciale. Et aussi c'est en 1948 que l'ONU voit le jour et s'engage à promouvoir la paix dans le monde. Et enfin jusqu'à nos jours puisque l'apartheid continue à faire des victimes.

II. INTRODUCTION GENERALE

Au cours de l'histoire, les hommes ont toujours été l'objet d'injustice sociale basée sur des préjugés raciaux. Il est important donc de comprendre tous les phénomènes, tous les processus et leur développement en liaison des circonstances concrètes qui les ont engendrées.

Pour le cas spécifique de l'Afrique du Sud, la guerre anglo-boer 1899 - 1902 marqua un tournant dans la consolidation nationale des afrikaners. La lutte consciente des afrikaners pour l'indépendance ne commença en fait qu'après cette guerre. La période de 1902 - 1910 fournit les meilleurs exemples de leur combat national. La guerre laissa les afrikaners dans une situation économique pénible. Beaucoup d'entre eux durent s'installer

dans les villes, où ils subirent la concurrence des ouvriers anglais et des manoeuvres africains. Campagnards pour la plupart, les afrikaners furent chassés de leur univers rural, et privés de leur position dominante. D'où la montée du nationalisme, appelé à aider la bourgeoisie afrikaners à se relever. L'essence bourgeoise du nationalisme n'était pas claire à la masse des afrikaners. La bataille consistait à la recherche de l'égalité entre anglais et boer.

En effet, la victoire de la Grande-Bretagne dans la guerre de 1899 - 1902 intégra définitivement les afrikaners au système politique et économique du capitalisme. Cette situation occasionna la concurrence entre les blancs et les non-blancs.

En 1910, la situation économique des afrikaners ayant changé, la question nationale prit une tournure nouvelle. Une idée raciale, l'apartheid succéda au nationalisme. Avec le développement capitaliste et la domination politique de la Grande-Bretagne l'apartheid devint possible non pas comme isolement national des afrikaners mais comme opposition des Blancs à tous les non-blancs. Le problème de classe fut posé en terme de "communauté économique".

Le baaskap, soit la domination de la population blanche fut la plate-forme politique et idéologique du rapprochement entre anglais et afrikaners.

Démêler l'enchevêtrement des problèmes économiques et nationaux n'était possible qu'au détriment de la population non européenne et cela dans la ségrégation totale (1). Mais ce qui va aggraver la situation c'est le soulèvement de 1922 du prolétariat encore faible d'origine européenne qui fit peur à la bourgeoisie de l'Union sud-africaine. Le patronat dut augmenter la participation des ouvriers blancs aux profits obtenus du gaspillage colonial. Cette corruption matérielle aplanit les contra-

(1) VITOUKHINE (I), "l'apartheid en République d'Afrique du Sud" in sciences sociales aujourd'hui, collections Problèmes du monde contemporain, 1980, pp. 212 - 229.

dictions dans le camp européen notamment chez les afrikaners mais ne renoncèrent pas au nationalisme étroit. Au contraire il allait être transformé en apartheid dans le cadre du capitalisme (1).

En effet, la matérialité des faits montre que la tendance de classe ou du corps dirigeant à persévérer dans leur supériorité, nous paraît la cause principale du racisme. Le racisme est une conséquence directe de l'application de la loi du plus fort qui répond aux "nécessités" de l'expansion économique et un peuple qui a une certaine supériorité doit être nationaliste, raciste s'il veut la conserver et l'augmenter (2).

Naturellement, le racisme est souvent utilisé dans un but tactique comme moyen de diversion et comme instrument de domination. Par ces subterfuges l'étincelle de conscience de classe d'un prolétariat sud-africain uni indépendamment de la couleur de la peau fut donc étouffé par le concept raciste de la "suprématie du blanc". Ce prolétariat se trouva divisé sur le plan national, racial et le racisme passa au premier plan. Car il était l'élément le plus facile dans le cadre de diviser pour régner.

En effet, la conscience universelle n'ignore plus ce qui peut naître d'un racisme érigé en système d'Etat après la persécution des Juifs. C'est ainsi que le 10 décembre 1948 l'Assemblée Générale des nations-Unies adoptait la Déclaration universelle des Droits de l'homme. De ce fait l'humanité venait de se doter pour la première fois de son histoire d'une charte des libertés qui procède de la conviction que "la reconnaissance de la dignité" inhérente à tous les membres de la famille humaine et leur droits égaux et inaliénables constituent le fondement de

(1) VITOUKHINE (I), "l'apartheid en République d'Afrique du Sud" in sciences sociales aujourd'hui, collections Problèmes du monde contemporain, 1980, pp. 212 - 229.

(2) Maucorp (P.H), Memi (A) et HELD (J.F), Les français et le racisme, Payot, Paris, 1960, p. 168.

la liberté , de la justice et de la paix dans le monde (1).

L'abstention de l'Afrique du Sud lors de l'adoption de la déclaration universelle présageait déjà un comportement lourd de menaces pour le respect des principes qui étaient proclamés.

Ainsi la lutte est engagée contre l'Etat promoteur du système que n'a cessé de dénoncer l'organisation des Nations-Unies. Un groupe de l'apartheid y a été créé par la résolution 21 44 de la XXIe session de l'Assemblée Générale. Il a compétence de s'occuper exclusivement de la politique d'apartheid du gouvernement de la République sud-africaine de manière à donner toute la publicité aux effets néfastes de cette politique.

Désireuse de rendre plus effective la protection de l'homme, l'ONU poursuit son oeuvre en adoptant le 16 décembre 1965 trois pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Les droits économiques, politiques et sociaux de leurs citoyens mais aussi de les promouvoir.

C'est par ce constat du droit international face à l'apartheid que nous avons élaboré notre travail dont les articulations sont axées en deux grandes parties principales équilibrées et composées chacune de quatre chapitres. La première partie intitulée "les processus historiques raciaux et les problèmes posés par l'identification d'un régime d'apartheid en Afrique du Sud" montre l'évolution du racisme au cours de l'histoire et l'incompatibilité de l'apartheid devant la communauté internationale. La deuxième partie "l'attitude coercitive de l'ONU à l'égard de la politique d'apartheid" dégage les différentes tentatives de l'ONU pour résoudre le problème sud-africain et les obstacles dressés contre elle. Et la conclusion tente d'esquisser les perspectives de solution du problème d'apartheid.

(1) Premier alinéa du Préambule de la Déclaration universelle des Droits de l'homme.

PREMIERE PARTIE :
LES PROCESSUS HISTORIQUES RACIAUX ET LES PROBLEMES POSES PAR
L'IDENTIFICATION D'UN REGIME D'APARTHEID

CHAPITRE I. : LES MECANISMES RACIAUX DANS LEUR EVOLUTION HISTORIQUE

Etudier le problème du racisme dans son évolution historique n'est pas chose facile. Au cours de l'histoire le racisme a pris des formes très variées suivant que le climat socio-économique évoluait sinon changeait. C'est sur ce constat d'ambiguïté que nous allons essayer de poser la problématique du racisme des origines jusqu'à la fin du Haut-Moyen Age.

1.1. Le Racisme des origines jusqu'à la Fin du Haut Moyen Age.

Que les hommes ne soient pas tous semblables c'est là un fait d'observation indéniable. Ils présentent dans leur apparence physique extérieure des différences qui se transmettent de parents à enfants et des groupes d'une homogénéité relative constituent ce que l'on appelle communément des races. Mais on ne saurait comprendre ce terme de "race" si on ne l'appréhende pas dans son concept le plus original.

1.1.1. Le Concept de Race.

C'est avec Gobineau que l'idée, le mot de race reçoivent leur consécration. Il provient de l'italien Razza, terme de vénerie pour désigner des chiens sélectionnés en raison de leur aptitude de chasse (1).

D'après le Petit Robert, ce mot a les sens suivants :

- 1° Famille, considérée comme suite de générations
- 2° Communauté plus vaste considérée comme une famille
- 3° Catégorie de personnes apparentées par des comportements communs.

Dans le sens sociologique, il désigne un groupe humain auquel on attribue une origine commune et de ce fait des caractères tant mentaux que physiques communs.

Du point de vue sociologique ce qui compte c'est la croyance qui assez souvent implique une attitude hostile ou

(1) Paraf (P), Le racisme dans le monde, 5e édition, Paris, Payot, 1972, p. 36.

péjorative à l'égard de quelque autre groupe et le racisme c'est cela qui surgit facilement lors des conflits de toute sorte.

Du point de vue biologique, il s'agit de repérer ou d'isoler dans l'immense variété du genre humain des groupes qui se distinguent réellement par une communauté d'origine et par un stock ou patrimoine génétique propre à ce groupe.

En effet, l'hominisation, c'est-à-dire l'apparition de l'espèce humaine, dite espèce Homo sapiens n'a lieu qu'une seule fois, probablement dans la région des grands lacs africains. Aussi ne peut-on pas dire que la race humaine constitue une seule et même communauté de gènes, d'autant plus qu'il a eu intermariages au cours de l'évolution humaine comme le dit DUNN L.C :

"Biologiquement parlant, il est exact que l'immense majorité des milliers d'éléments héréditaires - les gènes qui sont légués à tout individu se retrouvent également chez n'importe quel être humain. C'est à ces gènes là que nous devons notre nature humaine"(1).

Les généralités sur les préjugés de race et les mythes raciaux se prononcent avec beaucoup d'intensité au cours de l'histoire. Dans l'ancien testament l'idée que les différences physiques et mentales des individus comme des groupes, seraient congénitales, héréditaires et inaltérables s'affirme vigoureusement.

Cette mystification se perpétue dans certains royaumes et empires de génération en génération. Qu'en est-il du système racial en Egypte, Rome et Grèce - pays qui ont marqué l'empreinte de l'histoire antique.

(1) UNESCO, Le racisme devant la science, 2e édition, Paris
UNESCO, 1965 p. 292.

1.1.2. Le Système racial en Egypte, Rome et Grèce Antiques

Malgré le monogénisme orthodoxe du christianisme et de l'Islam, les systèmes politiques de certains chefs d'Etat n'ont pas hésité à puiser dans certaines conceptions erronées pour subjuguier d'autres sujets.

En effet, la plus ancienne allusion de discrimination au préjudice des noirs est inscrite sur une stèle que le Pharaon Sesostris III (1887 - 1849 av. J.C) avait érigé à la deuxième cataracte du Nil. Ainsi on y lit :

"Frontière sud, stèle en l'an VIII sous le règne de Sesostris, roi de Haute et de Basse - Egypte, qui vit depuis toujours et pour l'éternité. La traversée de cette frontière par terre ou par eau en barque ou avec des troupeaux est interdite à tout noir à la seule exception de ceux qui désirent la franchir pour vendre ou acheter dans quelque comptoir. Ces derniers seront traités de façon hospitalière, mais il est jamais interdit à tout noir dans tous les cas de descendre le fleuve en barque au-delà de "HEH" (1).

On peut supposer que cette mesure soit beaucoup plus politique de sécurité que d'un préjugé de race. Ce qui est frappant c'est la tolérance des activités économiques. En effet, l'Egypte a été l'objet de maintes invasions par des armées étrangères. Cette situation provoqua l'émergence de thèmes xénophobes.

La manifestation d'un racisme diffus n'a pas échappé aussi à la Grèce antique.

La Grèce accordait peu d'importance à l'existence des groupes humains différents. La base de la représentation grecque du monde est le clivage grec/barbare. La Grèce se passait pour être la plus intelligente de l'Antiquité. Les Grecs et Perses apparaissent comme des peuples supérieurs entre lesquels Alexandre aurait préconisé une fusion. Les autres étaient des

(1) POLIAKOV (L), Le racisme, Paris, Seghers, 1976, p. 30.

des peuples esclaves dignes d'être traités disait Plutarque comme des animaux ou des plantes (1).

Qu'en est-il du comportement raciste en Rome ?

L'empire romain se souciait surtout de lever des tributs sur les peuples subjugués. Dans ce pays, les juifs, en raison de leur foi ont subi des atteintes d'un racisme romain. Mais il est possible que l'infériorité matérielle et culturelle explique pour une large part que les chrétiens aient fait état dans la controverse des accusations de déicide (2).

La concurrence économique dans les cités romaines à l'époque a aggravé en grande partie la situation des juifs. Mais quand la situation économique manifestait quelques signes d'accalmie, les juifs gravitaient dans l'entourage des hautes sphères politiques de ce temps notamment les carolingiens (3).

Pourrait-on penser que cette période de cohabitation a suffi d'extirper toute manifestation du racisme au cours du BAS MOYEN AGE ? /me

1.2. Les Mécanismes raciaux du Moyen Age jusqu'au Bas Moyen Age

La fin du XI et du XIIe siècles marque l'épanouissement brutal et triomphal de l'antisémitisme chrétien. C'est pendant la période de croisade en Allemagne et en Angleterre que fut réapparu la terrible accusation de meurtre rituel : les juifs sont sensés, le vendredi saint, assassiner un enfant chrétien dont le sang est incorporé au pain azyme pour profaner les saintes Hosties. Ces accusations montées de toutes pièces vont marquer le triomphe de l'antisémitisme en Europe.

1.2.1. Le Triomphe de l'Antisémitisme

C'est l'évolution économique et la constitution quasi parallèle de la fin du Xe siècle de la Société féodale et des

(1) Comormond (P) et Duchet (C) Diris le racisme et société, Paris, Maspéro, 1969, p. 107.

(2) idem ibidem P. 107.

(3) idem ibidem p. 111.

viles qui ont justifié ce racisme. Les interdits limités d'origine religieuse qui pesaient sur les juifs vont à l'intérieur de nouvelles structures sociales revêtir une telle ampleur et que la condition juive en serait changée et que l'antisémitisme va en jaillir armée. Les appétits matériels des féodaux semblaient pouvoir croître à l'excès, ainsi ces derniers accentuèrent-ils leurs pressions sur les paysans. C'est pourquoi les juifs incapables à jurer fidélité sur les textes sacrés du christianisme se trouvèrent exclus : on ne peut prêter hommage à un juif, comme le précise en 1173 le canon 12 du concile de Westminster ; on ne peut davantage se lier par serment (1).

Pour cela, c'est dans cette période de profond déclin au IX et Xe siècles que l'Eglise et les monastères connurent un essor rapide et qui leur permirent de s'imposer aux autres couches en tant que force politique cohésive dans l'Europe Occidentale fractionnée. Elle éclipsa de loin les juifs qui s'étaient réfugiés dans le commerce.

Après avoir vu ces différentes articulations du racisme quelles sont les apports des grandes découvertes et leurs conséquences ?

1.2.2. Les Grandes Découvertes et leurs Conséquences

La présence de population, les unes autochtones les autres importées d'Afrique, l'existence de métis et de mulâtres avec toutes les représentations imaginaires nourries à leur sujet changèrent les relations entre les groupes humains différents. Désormais, la place occupée dans la hiérarchie sociale allait de la couleur de la peau, indépendamment de la religion. Ainsi la division de l'humanité était proposée en fonction de la prospérité de Noé, Japhet étant l'ancêtre des Blancs, Sem celui des Asiatiques et Cham celui des Noirs (2).

(1) POLIAKOV (L), Le racisme, Paris, Seghers, 1976, p. 57

(2) idem ibidem

Ces spéculations qui pavèrent le chemin au racisme ont été le point de départ pour justifier l'esclavage. Il fallait pour cela subjuguier les individus racisés, les exporter, les coloniser et les exproprier sans qu'aucune morale humaine s'y oppose.

L'annonce de la découverte des terres que l'on crut proches des Indes et de la Chine provoqua la liesse générale en Espagne.

"Leurs majestés (Isabelle et Ferdinand) ont tout l'heur de se convaincre que je leur fournirai autant d'or qu'il faudra et encore des épices, du coton, autant que leurs majestés daigneront ordonner... et donnerai aussi de l'aloès et des esclaves autant qu'il sera désirable (1).

La découverte du "Nouveau Monde" ouvrit aux premières élucubrations raciales.

1.3. Le racisme de la fin du Bas Moyen Age jusqu'à nos jours

1.3.1. Des premières théories raciales aux fours crématoires

C'est au siècle des lumières que l'anthropologie chercha à se constituer en tant que science. Des savants entreprirent la classification des grandes races humaines en fonction surtout de la couleur de la peau.

Buffon notait :

"La première et la plus notable de ces variétés est celle de la couleur" (2).

Ces élucubrations racistes vont être reprises par Gobineau pour sauvegarder les intérêts de sa classe. Selon lui, l'humanité se faisait en trois races fondamentales : les blancs,)

(1) ABRAHMSON ET AUTRES, Histoire du Moyen Age, Moscou, Ed. du Progrès, 1976, p.61.

(2) POLIAKOV (L), Paris, Seghers, 1976, p. 61.

les jaunes et les noirs hiérarchisés dans cet ordre. Cette hiérarchisation va être reprise par certains auteurs pour mettre au ban de la société les juifs. Le judaïsme en vint à être considéré comme une race, la "race sémite" de qualité. Ainsi la race sémite devenait un danger pour les valeurs occidentales ou chrétiennes. Des campagnes antisémites se déclenchèrent un peu partout en Allemagne mais atteignirent leur paroxysme en France avec l'Affaire Dreyfus (1864), officier d'origine Judéo-alsacienne accusé d'espionnage au profit de l'Allemagne (1).

Au lendemain de la première guerre mondiale, la Révolution d'Octobre fut attribuée aux manoeuvres et à la soif de domination des juifs qui servirent en même temps de bouc émissaire dans une Allemagne vaincue et ruinée, une fois arrivé au pouvoir, le Parti Nazi multiplia les mesures antijuives.

La vague de nationalisme aveugle tant en Allemagne qu'en France résultait surtout des conditions socio-politico-économiques intenable et qui nécessitaient pour être justifiées des boucs émissaires. L'antisémitisme français était un phénomène compensatoire de l'humiliation provoquée par la perte de l'Alsace-Lorraine. La droite revancharde incapable de conquérir les territoires annexés avait trouvé ^{un} dérivatif en la personne des juifs.

Malgré l'holocauste qu'ait connue l'humanité à cette époque, cela n'a pas suffi à extirper les nouvelles méthodes du racisme. Ce dernier ne fait que se reactualiser.

1.3.2. La reactualisation du racisme.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les divers crimes nazis suscitèrent de vigoureuses positions antiracistes de la part des autorités tant religieuses que scientifiques notamment en ce qui concerne l'antisémitisme. Cependant celui-ci ne disparu pas d'aussi tôt. Malgré l'impact des législations antiracistes introduites dans de nombreux pays, par exemple en 1972 pour la France où l'action des organismes internationaux

(1) POLIAKOV (V), Le racisme, Paris, Seghers, 1976, p. 61.

(UNESCO) le racisme n'a pas entièrement disparu de nos jours.

Le conflit israëlo-arabe qui n'a pas encore trouvé d'issu final risque d'attiser les haines entre les frères et même de leur conférer une connotation raciste.

Aujourd'hui encore, les travailleurs immigrés, en dépit de leur importance dans la vie économique du pays d'accueil; la présence de ces derniers sur le sol français suscite des réactions d'hostilité variant selon les groupes. Le racisme a pris une nouvelle forme d'interprétation comme le dit Frantz Fanon :

"C'est ainsi que le Parti dit National se comporte en parti ethnique. C'est une véritable tribu constituée en parti...

Nous assitons non plus à une dictature bourgeoise mais à une dictature tribale"(1).

Cette tribalisation du pouvoir entraîne sans doute l'esprit régionaliste, le séparatisme.

C'est une situation que vivent les peuples africains sous des régimes réactionnaires et pseudo-révolutionnaires. Aussi longtemps que les problèmes sociaux ne sont pas cernés et analysés avec objectivité, l'humanité va se trouver obligée d'assister à un progrom systématique et maintenant sous une façade de développement séparé.

(1) FANON (F), Les damnés de la terre, Paris, Maspéro, 1981, p. 122.

CHAPITRE II. : LE SYSTEME DE L'APARTHEID

Reprenant les idées développées par le Dr Cronje et le BROEDERBOND, le premier ministre VERWOERD donna à la politique raciale un sens nouveau en précisant le contenu de l'apartheid et les modalités de son application.

En 1958, les réserves africaines sont désignées sous le nom de bantoustans (1) pour leur appartenance au monde noir. Cette politique au lieu de favoriser l'entente comme ses auteurs l'entendaient n'a fait que renforcer la haine et la méfiance. D'où l'émergence des mouvements de résistance anti-apartheid pour instaurer une société multiraciale en Afrique du Sud.

Mais pour comprendre l'apartheid, il est extrêmement important d'analyser le contexte historique de sa consolidation.

2.1. Le contexte historique de la consolidation de l'Apartheid.

Après la tergiversation d'un certain nombre de sud-africains à s'engager dans la guerre, l'union sud-africaine par la grâce de l'accès au pouvoir du parti anglophile de Smuts se rangea finalement à côté de l'Angleterre pendant la deuxième guerre mondiale. Cette participation a été rendu possible par l'éviction de l'administration du pays des nationalistes aux sentiments foncièrement fascistes.

Dans sa politique intérieure, Smuts suivit une ligne que les nationalistes ne pouvaient qu'approuver. Cette situation ainsi que la conjoncture de guerre assuraient d'immenses profits non seulement aux capitalistes anglais mais aussi aux capitalistes afrikaners. Ces derniers ont pu émerger et prendre conscience de leur importance dans la vie économique et politique sud-africaine. Après la guerre, les deux classes dominantes, avant antagonistes, se sont rapprochées de nouveau.

(1) Les Bantoustans désignaient à l'origine, les "réserves noires". Le mot a été vraisemblablement inventé par les anglais. Il est composé du mot "bantou" qui veut dire "peuple" et du suffixe "Stan" ou "pays". On le retrouve dans Pakistan ("le pays des purs", afghanistan...) ?

Ces deux éléments conjugués : la participation de l'Afrique du Sud à la guerre et la prise de conscience des africains ont été à la base du renforcement de l'apartheid.

2.1.1. La participation de l'Afrique du Sud pendant la deuxième guerre mondiale.

Le déclenchement de la seconde guerre mondiale provoqua une crise gouvernementale de l'Union sud-africaine. D'une part, les nationalistes et les membres du Parti Uni au gouvernement avec le premier ministre Hertzog à leur tête n'étaient pas disposés à soutenir la guerre de l'Angleterre. Il voulait la neutralité de l'Union sud-africaine. D'autre part, le parti communiste et les masses africaines et indiennes ne voulaient pas s'enrôler dans l'armée et luttèrent pour la conquête de leurs droits et la suppression de la discrimination raciale.

A ce propos, le Dr. DADOO, membre du Parti Communiste et d'origine indienne adressa un appel aux masses africaines.

"Vous êtes conviés à soutenir une guerre menée pour la défense de la justice et de la démocratie. Or, jouissez-vous des bienfaits de la liberté, de la justice et de la démocratie ? Ce dont vous jouissez, ce sont les lois sur les laissez-passer et les impôts de capitulation, la ségrégation, la législation de travail instaurée par les blancs, les bas salaires, la misère, le chômage et les lois maudites des restrictions appliquées aux gens de couleur" (1).

Cette crise politique ne dura pas longtemps, car le point de vue de Smuts remporta sur celui de ses opposants. Mais surtout un évènement malheureux travailla en faveur de Smuts. C'est notamment l'agression perpétrée par l'Allemagne hitlérienne contre l'Union soviétique et l'entrée en guerre de cette dernière qui ont amené les communistes sud-africains à appeler les masses africaines, indiennes et de "couleur" à soutenir

(1) Cité par SIK (E), Histoire de l'Afrique Noire, t III, Akadémiai Kiado, Budapest, 1977, p. 50.

inconditionnellement les efforts de guerre du gouvernement (1).

La participation des gens de couleur, des noirs et des Indiens supposaient pour eux le recouvrement de leur liberté à l'instar des autres comme une récompense de leur effort de guerre. Mais l'Angleterre adopta des méthodes plus subtiles afin de maintenir sa domination sur son vaste empire (2).

En Afrique du Sud, elle accorda l'indépendance politique tout en cherchant à renforcer son contrôle économique. Pour cela, l'impérialisme britannique dut recourir au stratagème qui a toujours été le propre de l'impérialisme quand il s'agit de canaliser le profond mécontentement du peuple et de le dévier de sa véritable lutte pour la libération. Ce stratagème a consisté à donner l'électorat aux seuls blancs en oubliant l'immense majorité de la population noire. Ne voulant pas que le pouvoir ne quitte pas aux mains de certains bourgeois attentifs à la politique anglaise, l'Angleterre était obligée de passer l'Union sud-africaine aux fascistes du Parti Nationaliste pourvu que les militants progressistes ne prennent pas le pouvoir et ne remettent pas en cause les intérêts britanniques.

Mais ce qui a été déterminant surtout c'était la prise de conscience du peuple boer pour la consolidation de l'apartheid.

2.1.2. La prise de conscience du peuple BOER.

L'évincement du gouvernement de Hertzog et de ses partisans fit accroître les groupes de fascistes et les sympathisants. Le fait que Smuts se soit mis entièrement et sans réserve au service de l'impérialisme britannique a poussé bon nombre de modérés ou d'hésitants dans le camp des fascistes (3).

Pendant la deuxième guerre mondiale, les organisations fascistes s'activaient. Parmi elles, on remarque surtout le

(1) Cité par SIK (E), Histoire de l'Afrique Noire, t III, Akadémiai Kiado, Budapest, 1977, p. 51.

(2) Analyse de la situation politique par un groupe de réfugiés sud-africains in Présence Africaine, n° 50, 1964, pp. 81-85.

(3) SIK (E), Ibidem p. 48.

Broederbond (Union des frères fondée après la première guerre mondiale qui eut une assez grande portée. Il s'était fixé comme objectifs : l'unité de tous les afrikaners, le développement de leur hégémonie politique, économique et culturelle.

Dans leur programme, figuraient l'indépendance totale de l'Afrique du Sud, la suppression de l'exploitation par les étrangers (en l'occurrence les britanniques), des ressources naturelles du pays, l'afrikanérisation totale de toute la vie publique et l'instruction publique, la ségrégation de toutes les races non - blanches (1). Cette campagne de sensibilisation par le BROEDERBOND eut des effets escomptés. Car dans les mentalités des Boers, ils méprisaient l'exploitation minière. La plupart des boers refusaient d'habiter la ville et leurs communautés paysannes s'appauvrirent de plus en plus. Les richesses minières, le marché monétaire, le marché immobilier, les réseaux de transport, la manufacture, le commerce, toutes les principales activités d'une société moderne étaient désormais contrôlées par les européens de souche anglaise, allemande, ou scandinave. (2).

Les générations montantes rompirent brusquement la tradition paysanne. Les Boers s'inscrivirent désormais à l'école des mines, aux universités, aux écoles techniques. Ils participèrent à l'essor de la "société Industrielle". Ce brusque réveil libéra les forces dirigeantes dans tout l'appareil de l'Etat que dans les trusts miniers (3).

L'extraordinaire promotion sociale des boers a trouvé son expression dans le parti nationaliste porte drapeau de l'apartheid, qui groupe la grande majorité de la population afrikaner mais aussi et surtout de l'habileté politique des dirigeants d'exploiter le contexte de la politique internationale.

(1) SIK (E), Histoire de l'Afrique Noire, t III, Akadémiai kiado, Budapest, 1977, p. 48.

(2) Ziegler (J), La contre-Révolution en Afrique, Paris, Payot, 1963, p. 136.

(3) Idem Ibidem p. 137.

2.1.3. La déclaration universelle des droits de l'homme

A la fin de la seconde guerre mondiale apparait un facteur nouveau. La déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies en 1948 incitait tous les pays à réclamer l'application de ces droits. En Afrique du Sud, cela revient à demander des possibilités égales sur le plan social, économique et politique. Et de ce fait à porter atteinte aux privilèges des blancs (1).

En effet, les peuples de l'Afrique du Sud avaient supporté les charges de la guerre et les privations qu'elle imposait dans l'espoir que sa fin signifiait pour eux le commencement de la fin de leurs souffrances. Pour cela, le Congrès National Africain et le Parti Communiste avaient répondu présent au rendez-vous de la requête et de l'application de ces droits de vote pour tous. Cependant, le gouvernement sud-africain prit soin de dissiper les espoirs de son peuple. Dans la manipulation des idéaux de la déclaration universelle des droits de l'homme, le gouvernement sud-africain identifia ses principes politiques, économiques et sociaux à la théorie de l'apartheid qu'en 1947, le manifeste électoral du Parti Nationaliste définissait de la façon suivante :

"D'une façon générale, nous nous proposons de séparer les groupes et les sous-groupes ethniques les plus importants en les installant chacun sur son propre territoire où ils pourront s'organiser en unités autonomes... Il faut cesser de détribaliser ces populations" (2).

C'est cette ligne politique qui a toujours guidé et guide la politique de l'apartheid.

(1) UNESCO, Apartheid, ses effets sur l'éducation, la science, la culture et l'information, 2e édition, Paris, Unesco, 1972, p. 16.

(2) Idem, Ibidem p. 16.

2.2. Les fondements de l'apartheid.

Deux sources principales alimentent la doctrine de l'apartheid. Il y a d'une part les croyances traditionnelles du peuple boer et d'autre part l'influence d'idéologies totalitaires qui d'une certaine époque eut la sympathie des principaux dirigeants nationalistes.

2.2.1. Les certitudes du peuple boer

Une grande majorité des afrikaners partageait les idéaux de leurs ancêtres" boers. Dans les portraits sud-africains, une place de choix est réservée à l'image du boer classique, popularisée par la formule afrikaans : le boer avec sa bible et sa carabine (1).

Cette façon d'idéaliser les ancêtres fait basculer les gens dans la fausse appréciation des choses. Sur ce point au XIVe siècle, le sociologue et historien arabe Ibn Khaldouïn s'élevait déjà contre l'essentialisme culturaliste qui se justifiait alors par les fictions généalogiques donnant à chaque peuple un ancêtre éponyme déterminé ayant une physionomie, une biographie, un caractère nettement individualisé dont mériteraient ses descendants, ancêtre appartenant lui-même à une famille ou à une lignée (2).

De ce fond de croyances qui explique la permanence des attitudes politiques, se dégagent quatre thèmes principaux, véhiculés comme de véritables dogmes : l'histoire naturelle, la volonté divine, la défense de la civilisation chrétienne occidentale et la nécessité de préserver la pureté biologique de la race. Cette justification ne fait pas l'unanimité parmi les

(1) Cadoux (C), L'Afrique du Sud, Paris, Librairie Générale de droit et de jurisprudence, 1966, p. 166.

(2) Mogaddina, éd. 4e, t 1 p. 1545 : éd. Nafit. 1 (le Caire 1376/1957 p. 335 ; trad. F Rosen. Thal, t 1 (New York, Panthéon Books 1958 p. 173 cité par RODINSOM (M), "Dynamique globale, l'exemple des pays musulmans" in cahiers internationaux de sociologie n° vo XLII, 1967, pp. 27 - 46.

religieux que parmi les hommes de science. Ainsi Congar affirme :

"Un premier point est clair : l'élection a été certainement celle d'un peuple mais elle n'a, ni par son contenu, ne par sa signification, un caractère raciste" (1). Et d'ajouter :

"il n'y a rien, dans la bible, sur le noir comme fils maudit de Cham. Il n'y a dans l'Ecriture, aucune malédiction proférée envers une race quelconque considérée comme telle" (2).

L'argument sud-africain pêche contre l'universalisme chrétien dont St Paul a donné une expression particulièrement vigoureuse, l'humanisme philosophique et révolutionnaire dont la déclaration des Droits de l'homme par exemple, peut servir de définition, enfin le rationalisme scientifique qui, biologiquement et intellectuellement affirme que tous les hommes ont les mêmes possibilités et que les mélanges ne constituent nullement une déchéance (3).

Cet alibi ne vise qu'à chercher d'autres influences extérieures pour se renforcer.

2.2.2. L'influence des idées totalitaires.

A cette conception chrétienne et paternaliste de la séparation des races s'est ajoutée, une autre philosophie qui s'est développée au sein du parti nationaliste purifié. L'une des sociétés culturelles qui anima cette philosophie est le BROEDENBOND (Association des Frères). Beaucoup des dirigeants du BROEDERBOND ont été à l'école Nazie. Ainsi VERWOERD fit des études en 1924-1928 à Hambourg, à Leipzig et à Berlin. Il aurait eu des relations intenses avec les cercles national - socialistes

(1) Congar, y-(R.P), l'Eglise catholique devant la question raciale, Paris, Unesco, 1953, p. 29.

(2) Idem Ibidem, P; 30.

(3) LESSOURD (J), La République d'Afrique du Sud, "QUE-SAIS-JE", n° 463, Paris, PUF, 1963, p. 99.

en Allemagne (1).

La politique des autorités sud-africaines est la copie conforme de la politique que l'impérialisme allemand voulait appliquer dans ses colonies. Les noirs pour les allemands n'auraient aucun rôle politique à jouer mais exécuter seulement les ordres des autorités blanches. (2).

A côté du BROEDERBOND, il y a d'autres organisations telles que la BOERENASIE (la Nation BOER), les GREYSHRTES (chemises rouges) animé par L. WEICHARDT, qui fut sénateur, le New order (l'ordre nouveau), mouvement qui se développe même au sein du parti nationaliste sous la direction d'un militant OSWALD PIROW. Ce dernier fut ministre de l'intérieur puis de la justice et encore ministre de la défense nationale.

Les adeptes sud-africains de la doctrine nazie, après s'être formés idéologiquement, passèrent à la phase de la systématisation de l'apartheid dans leur propre pays.

2.3. La systématisation de l'apartheid

Reprenant les idées développées par le BROEDERBOND, le premier ministre VERWOERD a donné et élaboré un nouveau contenu de l'apartheid en s'appuyant plus spécialement sur les idées de son précurseur le Dr CRONJE.

2.3.1. Les idées du Dr CRONJE

Les idées du Dr. CRONJE ont fait l'objet de nombreuses discussions dans les universités afrikaners et dans les cercles du BROERDEBOND. CRONJE précisa la politique raciale qu'il fallait adopter en déclarant :

"La politique raciale qu'il nous appartient de promouvoir en tant qu'afrikaners, doit avoir pour objec-

(1) N'DUMBE (K,A), "Les relations entre l'Allemagne Nazi et l'Afrique du Sud" in Le Mois en Afrique, n° 135, 1977, pp. 93-113.

(2) Cadoux (C), l'Afrique du Sud, Paris, Librairie Générale de Droit et de jurisprudence, 1966 p. 198.

tif de préserver la variété des races et des cultures voulues par Dieu" (1).

Ce théologien explique que chacun des éléments de la création avait sa tâche propre et que chaque race devait la remplir en conformité avec sa nature et ses possibilités particulières. La race blanche devrait avoir la suprématie sur les autres. C'est cette appréhension de la doctrine du Dr. CRONJE qui a donné le coup d'envoi d'une multitude de théoriciens et praticiens de l'apartheid en l'occurrence le Dr. VERWOERD.

2.3.2. Les idées du Dr VERWOERD

En perfectionnant les mécanismes du Dr. CRONJE, Verwoerd donna les modalités de son application : l'apartheid doit être totale et systématique. L'apartheid totale signifie qu'elle doit permettre le développement de chaque groupe racial en délimitant pour chacune des zones géographiques spéciales. Selon Verwoerd, l'apartheid signifie que chaque homme doit avoir sa propre place (2).

Ainsi la création des foyers nationaux répond actuellement à cette préoccupation. Après cette apartheid totale, Verwoerd instaura une politique d'apartheid systématique. Dans l'apartheid systématique, Verwoerd tire les conséquences logiques de la notion : elle doit être appliquée dans tous les domaines et à tous les groupuscules ethniques sans exception, qu'ils soient blancs, métis, asiatiques ou africains.

2.3.3. L'extension de l'apartheid aux minorités ethniques.

En instaurant avec rigueur la politique de développement séparé aux minorités de couleur, le gouvernement sud-

(1) BERNETEL (P), Les Enfants de Soweto, Paris, Stock, 1977, p.145

(2) CMORMOND (P) et DUCHET (C), Dirs, Le racisme et la société, Paris, Maspéro, 1969, p. 63.

africain ne cherche pas à protéger la communauté européenne contre la submersion numérique des noirs, mais il entend démontrer le caractère méthodique de sa doctrine raciale.

Les métis se trouvent dans une situation ambiguë. La ségrégation raciale les rabaisse au niveau des Bantous. Du côté des indiens la discrimination à leur égard est ancienne. Le traitement repose sur l'idée que la communauté indienne quoique établie en permanence reste étrangère à la nation sud-africaine. Rejetés par la communauté européenne, ils se heurtent aussi bien aux africains notamment au Natal où leur nombre est important. Réputés pour leur commerce, la ségrégation résidentielle les frappe sévèrement ; ils ne peuvent pas exercer leurs activités commerciales dans les villes ou quartiers africains et métis (1).

Pour les noirs, la situation est beaucoup déplorable. Ils sont assignés dans leurs bantoustans qui ne sont pas économiquement viables. Le nombre des noirs poussa les blancs sud-africains à être intraitables. Pour cela, François de Fontenette écrit :

"Le succès du Parti Nationaliste en 1948 résulta, semble-t-il, de l'inquiétude grandissante des Blancs devant l'augmentation constante du nombre des noirs de villes" (2).

Cette classification donne parfois lieu à des anomalies ridicules. Ainsi les juifs sont considérés comme blancs, tandis que les arabes sont considérés comme métis ou asiatiques, un syrien ou un libanais peut être considéré comme blanc si sa famille est chrétienne mais comme métis ou asiatique si elle est musulmane (3).

(1) Cadoux (C), L'Afrique du Sud, Paris, Librairie Générale de Droit et de jurisprudence, 1966, p. 209.

(2) FONTENETTE (F), Le racisme, Paris, 1976, p. 107.

(3) UNESCO, Table ronde sur l'apartheid, Paris, 21 mars 1978, p. 38.

Malgré l'incohérence de l'apartheid décrite par tout le monde, l'Afrique du Sud a tenté de l'appliquer.

2.4. L'Application de l'apartheid.

Une question de l'applicabilité des lois raciales en Afrique du Sud se pose. Lorsqu'un texte de la législation sud-africaine porte atteinte à l'exercice d'une liberté fondamentale, le juge s'en tient à une interprétation restrictive du texte.

Mais pour mieux appréhender l'application de l'apartheid, il est intéressant de connaître ses différents paramètres.

2.4.1. Les différents paramètres de l'apartheid.

Avant d'arriver à ces différents paramètres, notre démarche consisterait à disséquer les différentes composantes de l'apartheid. Selon H. Jameson le sens étymologique du mot apartheid nous apprend peu de chose : "à part qui correspond au sens du mot français et "heid" simple suffixe d'abstraction à retenir dans l'esprit un état de chose qu'on suppose réalisé ou qu'on se propose de réaliser (1).

L'apartheid comme tout autre système racial va s'appuyer sur les trois composantes du racisme qui sont : le préjugé racial, la discrimination raciale et la ségrégation raciale.

2.4.1.1 Le préjugé racial

Le préjugé racial est un sentiment intérieur, qui est la forme la plus subtile du racisme, la plus inaperçue et la plupart du temps elle se réduit simplement à "ce qu'on pense". Le préjugé racial peut rester longtemps un état d'esprit quelque chose de subjectif . C'est un phénomène psychologique et qui peut rester non agissante si une crise ne vient pas troubler le climat social. En Afrique du Sud par exemple le préjugé d'hommes dits Blancs contre les dits de couleur pouvait rester au stade de se faire valoir sur un autre groupe en se considérant tout simplement.

(1) Jameson H, "apartheid et racisme" in Présence Africaine, n° 32 - 33, Juin-Septembre, 1960, pp. 103 - 120.

Mais la discrimination raciale est tout autre qui se trouve au niveau supérieur des préjugés.

2.4.1.2 La discrimination raciale.

Pour Jameson, H, la discrimination raciale est sociologique, elle émerge dans une société des groupes présentant des niveaux économiques, politiques et culturels différents d'une part et de disparité démographique d'autre part (1).

La position de chaque groupe dans la lutte pour s'imposer ou de partager les privilèges peut être envisagée de manière différente suivant que ce groupe est en majorité ou en minorité et disposant néanmoins de moyens de production supérieurs, sa crainte d'être submergé par une majorité qu'il considère comme inférieure le pousse à être plus intransigeant en renforçant la discrimination sous prétexte de sauvegarder ses privilèges. La masse majoritaire par frustration accumule des revendications qui sous forme de menace renforcent la crainte des minorités et ainsi de suite dans un cercle vicieux.

Cette analyse trouve son domaine d'application en Afrique du Sud où la masse majoritaire des ouvriers noirs ne cessent de multiplier les revendications pouvant les mettre au pied d'égalité que leurs collègues blancs. Et les autorités blanches ne font que renforcer parmi la minorité blanche la hantise du péril noir. Cette politique de diviser pour régner ne permet pas l'émergence d'une classe atomisée et la lutte de classes se transforme en ce cas en lutte raciale si le prolétariat n'est pas bien préparé pour découvrir les manoeuvres de leur patronat ou des hommes politiques. Ce qui amène Rodinson à déclarer :

"... La lutte des classes peut, dans certains cas s'identifier à une lutte des ethnies (des races souligné par nous). Nous voyons cela au Ruanda, Urundi et à Zanzibar". (2).

(1) Jameson H, "L'apartheid et racisme" in Présence Africaine, n° 32.33, juin-septembre, 1960, pp. 103-120.

(2) Rodinson (M), "marxisme et racisme" in LA NEF, n° 19-20, 1964, pp. 49-60.

La discrimination raciale en Afrique du Sud est analysée logiquement par ABDELWAHAB BOUHDIBA :

"l'un des principaux indices de la situation d'un groupe dans la société est la place qu'il occupe dans la structure économique. La discrimination raciale se manifeste dans les obstacles qui entravent le progrès économique d'un groupe dominé (1).

Mais à la phase supérieure de la discrimination raciale se trouve la ségrégation raciale.

2.4.1.3 La ségrégation raciale.

La ségrégation raciale est également dynamique et agissante, elle est aussi sociologique et de deux sortes, l'une bilatérale l'autre unilatérale. La ségrégation bilatérale exprime le désir de deux ou de plusieurs groupes de vivre séparément afin de préserver leur autonomie sociale et culturelle et de diminuer la tension entre les groupes. Elle se distingue ainsi de la ségrégation unilatérale qui traduit la volonté d'un groupe ethnique plus fort, imposant la ségrégation à un autre groupe minoritaire ou majoritaire, possédant une technologie peu développée (2).

En analysant scrupuleusement l'apartheid à travers le prisme du racisme, nous découvrons trois facteurs principaux.

- 1° L'insécurité dans la vie sociale adulte.
- 2° La disparité démographique.
- 3° La disparité des moyens de production.

En éliminant le premier facteur d'insécurité, car il est engendré par les autres, les deux facteurs restants sont les paramètres dans l'étude de l'apartheid auxquels on ajoute leur substratum. C'est-à-dire la répartition des terres, sans

(1) UNESCO, Actes du colloque, Racisme, Science et Pseudo-Science, Athènes, 30 mars - 3 avril 1981 - ABDELWAHAB Bouhdiba, "Aspects historiques de la question de la science et Pseudo-Science", Paris, UNESCO p. 130.

(2) Jameson H, "L'apartheid et racisme" in Présence Africaine, n° 32-33, juin septembre, 1960, pp. 103-120.

laquelle la disparité démographique ou celle de la puissance technique n'auraient pas de sens (1). *24 de 1967*

Ces différents paramètres nous donnent certainement le vrai visage de l'apartheid en Afrique du Sud où les gens sont forcés de déménager un lieu dès la manifestation de quelques indices de richesse, alors qu'ils y ont habité depuis belle lurette. *1/2*

Ce sont ces paramètres qui ont amené les autorités sud-africaines à mettre en place tout un arsenal des lois ségrégationnistes dans tous les domaines de la vie nationale.

2.4.2. La mise en place des lois ségrégationnistes dans tous les domaines de la vie nationale.

Avant de pouvoir opérer une redistribution géographique des différents groupes ethniques une politique de ségrégation rigoureuse était nécessaire. L'apartheid est la politique la plus urgente d'autant plus que l'accélération de l'urbanisation des bantoustans envoie les deux tiers de la population africaine dans les zones européennes. Pour cela les pouvoirs en place essaient de légiférer en leur faveur par des mesures inacceptables ; notamment dans le domaine de l'enseignement pour empêcher la naissance d'une classe consciente de son avenir.

2.4.2.1. La ségrégation dans le domaine de l'enseignement.

L'éducation des bantous se fait dans leur langue vernaculaire. Dans l'esprit des auteurs de ces réformes, le retour au tribalisme est un prétexte pour écraser, pour émietter toute possibilité de réunification (2). Ce climat de chauvinisme tribal est entretenu même sur les lieux de travail, ce qui provoque souvent des affrontements tribaux. Cela sert de prétexte pour dire que les africains ne sont pas encore mûrs pour se

(1) Jameson H, "L'apartheid et racisme" in Présence Africaine, n° 32-33, juin septembre, 1960, pp. 103-120.

(2) SEVRY (J), "Education et apartheid en Afrique du Sud" in Présence Africaine, n° 97, 1976, pp. 60-80.

gouverner. Les enfants noirs apprennent aussi les deux langues officielles : français et afrikaans. Ce qui les désavantage cruellement par rapport aux enfants blancs. Un rapport publié en 1982, de la commission nationale de la main-d'oeuvre a révélé que plus de la moitié de 622.000 élèves noirs qui ont quitté l'école en 1981 ne savaient ni lire ni écrire convenablement, 175.000 d'entre eux étaient analphabètes et 160 000 l'étaient à moitié après avoir reçu une instruction élémentaire (1).

Les racistes ne manquent pas de justification. Ils disent que les africains sont incapables d'assimiler la civilisation européenne, de comprendre les acquis de la science et de la technique, que les peuples d'Afrique sont intellectuellement arriérés (2). L'explication de "génie individuel" ou "racial" est non seulement une mystique vide de toute valeur scientifique réelle, mais encore elle renforce l'obscurantisme qui gêne toujours le plein développement du savoir. Pour cela THOMPSON déclare :

"La généralisation de l'écriture dans les masses a permis un développement qualitatif des sciences des arts et de la culture" (3).

Malgré beaucoup d'exemples édifiants qui montrent l'inefficacité de l'apartheid, l'Afrique du Sud continue de mener cette politique de bras de fer en portant atteinte aux libertés des citoyens.

-
- (1) Conférence Internationale du Travail, 69e session 1983, Rapport Spécial du Directeur Général sur l'application de la Déclaration concernant la politique d'apartheid en Afrique du Sud.
- (2) GALKINE (A), Dir, Le GENOCIDE, Moscou, Editions du Progrès, 1986, p. 106.
- (3) LAWLER (J), Intelligence, Génétique, Racisme, Paris, éditions sociales, 1978, pp.107-108.

2.5. L'atteinte progressive aux libertés.

La plupart des lois et règlements sont formulés en des termes volontairement imprécis et excluent expressément toute possibilité de contrôle judiciaire. Les aspects les plus significatifs de la législation répressive se manifestent dans le régime des libertés publiques, du droit pénal et des pouvoirs de police.

2.5.1. L'aggravation au droit pénal.

Les modifications introduites depuis 1948, dans la législation pénale confirment la tendance à l'anéantissement des libertés. La qualification des crimes et des délits devient plus vague en même temps que se fait plus sévère la répression des infractions, en particulier, celle des délits politiques. En 1952, la peine de fouet est étendue aux délits politiques : commis par des personnes âgées de moins de 50 ans. A cela, il faut ajouter la corruption des témoins à charge pour leur retirer des aveux. Ainsi un certain San Deward dit à son avocat de la défense, Me CHASKLOSOW qu'après son arrestation il avait été battu par la police, qu'il avait reçu des coups de pied et qu'un policier avait essayer de l'étrangler. Pour lui détourner, on lui donna des cigarettes, de l'argent, l'amélioration de sa nourriture en prison (1).

C'est cette pratique que les autorités sud-africaines utilisent pour monter leur surenchère politique au niveau international. Entre 1962 et 1963, la police a droit de perquisition sans mandat judiciaire en cas de nécessité, droit d'intervention immédiate et sans mandat dans toute réunion publique ou privée suspecte, droit de tirer à vue sur tout individu qui résiste à une arrestation ou tente de s'échapper (2).

(1) MEILLASSOUX (C), Les derniers blancs, le modèle sud-africain, Paris, Maspéro, 1979, p. 206.

(2) Cadoux (C), l'Afrique du Sud, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1960, p. 246.

La peine capitale par pendaison est venue compléter cette législation. Malgré les appels lancés par la communauté internationale notamment l'ONU, l'Afrique du Sud s'entête dans ses ignobles méthodes. Pour cela, le rapport de la commission spéciale de l'ONU présenté fin février 1977 à la commission des droits de l'Homme indique que près de 625.000 hommes languissent dans les prisons sud-africaines et que sur ce nombre 100 000 seulement ont été condamnés par les instances judiciaires, que les troupes de représailles de la République d'Afrique du Sud mènent une campagne de terreur et d'intimidation contre les civils (1).

A ce droit pénal conçu pendant la période normale s'ajoutent les mesures de police exceptionnelles.

2.5.2. Le renforcement des pouvoirs policiers.

La répression se fait par le canal du B.O.S.S (service secret sud-africain) qui centralise toutes les activités de police et contre-espionnage. Le B.O.S.S échappe à tout contrôle ministériel ou parlementaire et n'a de comptes à rendre qu'au premier ministre. En Afrique du Sud il travaille en collaboration avec la police, les troupes paramilitaires et la police en uniforme (2). Les agents et les informateurs du BOSS sont partout. Ils traquent les opposants et suspects et les arrêtent quand où bon leur semble. Si besoin est, ils provoquent des émeutes ou des affrontements entre la police ou les manifestants pour justifier les mesures de répression. Ainsi pendant la grève historique des mineurs du syndicat NUM (1987), les policiers sont descendus dans la rue matraquer les ouvriers qui dansaient et chantaient pour oublier leur peine (3).

(1) GORIATCHEV (V) et KRASSINOV (A), "Pour la liquidation totale du racisme, pour la libération totale de l'Afrique du Sud in Science sociales aujourd'hui, problèmes du monde contemporain, 1978, pp. 173 - 189.

(2) BERNETEL (P), Les enfant de Soweto, Paris, Stock, 1977, pp. 148-149.

(3) Radio France - Internationale du Vendredi 15 août 1987.

C'est pourquoi l'Afrique du Sud, incapable de contrôler la situation, crée une police importante et instaure l'Etat d'urgence dans les bantoustans, eux-mêmes, créations arbitraires aux normes internationalement reconnues.

2.6. Le système de bantoustanisation.

La création des bantoustans concrétise les intentions de la doctrine du développement parallèle. L'idée de séparation n'est pas nouvelle, elle n'a cessé de préoccuper les gouvernements avant même l'officialisation de l'apartheid. La substitution récente du mot "réserve" à l'expression de "bantoustan" indique une volonté délibérée du gouvernement sud-africain de se mettre au diapason de l'évolution historique du contexte international.

2.6.1. Le contexte historique.

La volonté sud-africaine d'accorder l'indépendance à des bantoustans découle en grande partie de la situation régionale des pays qui ont déjà accédé à l'indépendance. En effet, l'accession à l'indépendance répond au souci cher de l'organisation des Nations-Unies d'accorder l'autodétermination aux Etats qui ont toujours été sous le joug de l'impérialisme étranger.

En effet, tous les pays environnants de l'Afrique du Sud ont eu leur indépendance sauf la Namibie sous administration de Pretoria. Les peuples de la région ont des liens séculaires avec les habitants peuplant l'Afrique du Sud. Or, ces derniers se trouvent dans une situation de servage dans leur propre pays.

Les autorités sud-africaines pour pallier à l'éventualité d'une flambée de violence des gens qui chercheraient à recouvrer leur liberté, leur proposent une prétendue indépendance afin de perpétuer leur domination. Cette mascarade politique n'a trompé personne, sauf leurs auteurs et l'organisation des Nations Unies a recommandé qu'aucun Etat ne puisse reconnaître ces pseudo-Etats.

Mais pourquoi la communauté internationale s'oppose-t-elle à la bantoustanisation de l'Afrique du Sud ? Leurs objectifs ne sont-ils pas à l'encontre des normes de l'ONU ?

2.6.2. Les objectifs des bantoustans.

Le gouvernement sud-africain vit dans la politique de bantoustanisation le moyen d'adapter l'apartheid ; politique d'exploitation et de domination aux principes d'autodétermination, d'égalité et de non discrimination auxquels souscrit la communauté internationale. Pour cela il fallait amadouer l'opinion publique nationale et internationale en cherchant des alliances au sein de la petite bourgeoisie africaine.

Ainsi les autorités sud-africaines vont façonner une classe de dirigeants noirs sur lesquels elles peuvent compter pour encadrer la main-d'oeuvre africaine mise au service du capital blanc (1). C'est dans cette optique que les politiciens sud-africains utilisent depuis longtemps les chefs autochtones. Ces derniers y trouvent aussi leur compte. Ainsi les privilèges de Buthelezi et de ses ministres ou autres notables sont énormes : les primes exonérées de taxes 5928 rands annuellement, 5490 rands pour ses ministres et 6224 rands pour le roi des zoulous.

Salaires : 39 525 rands pour le 1er ministre
36 597 pour les membres du cabinet (2).

Ces privilèges exclusifs accordés aux quelques noirs visent également à mâter et à traquer tous ceux qui tenteraient de s'opposer à la politique d'apartheid. C'est pourquoi, l'Inkhata de Buthelezi est contre l'UDF et l'ANC et des agressions contre ces mouvements ne cessent de se reproduire. Ainsi cinq étudiants de l'université de Zululand étaient tués par des militants portant l'uniforme de l'Inkhata (3)

(1) MORROCK (R), "Les Bantoustans d'Afrique du Sud : illusions et réalités" in TEMPS MODERNES n° 363, 1976, pp. 573 - 600.

(2) ABDELKRIM (C), "Pretoria, le Montage de Buthelezi" in Afrique-Asie, n° 358, du 7 au 20 octobre 1982, p. 38.

(3) Idem Ibidem, p. 38

Cette prétendue indépendance est accordée aux bantoustans pour permettre un contrôle accru des populations africaines dans les réserves comme dans les cités noires (passeports, statut d'étrangers, suppression définitive des droits politiques "des noirs en zone blanche"). Comme le dit Claude Meillassoux :

"Toutes ces mesures mènent également à une déstabilisation massive des noirs urbanisés en même temps qu'à la résorption du chômage dans les zones blanches par la déportation et le refoulement légal des travailleurs africains dans les réserves" (1).

En effet, les ouvriers qu'on chasse de la ville, ayant déjà eu des contacts avec les autres ouvriers prolétariés qui sont déjà rompus dans les méthodes de lutte risquent un jour de soulever les masses restées dans les réserves. Mais cela est rendu ponctuellement impossible par le mur érigé par les autorités racistes, en l'occurrence l'ensemble des féodaux et la noblesse clano-tribale qui représentent un obstacle considérable sur le chemin de la conquête de l'indépendance économique dans l'intérêt de tous.

Comme on le voit, la création des bantoustans n'est qu'une néocolonisation à demeure dont les effets sociaux et économiques sont difficiles à évaluer, autant qu'en politique où une falsification systématique de l'identité sud-africaine constitue la manoeuvre du gouvernement.

2.6.3. La falsification de l'identité sud-africaine

La bantoustanisation du pays, revêtue de la forme de l'autonomie et de l'indépendance constitue le fondement et la légitimation de multiples atteintes aux droits de l'homme. Ce qui permet à la minorité blanche d'exercer une emprise sans faille sur la population africaine. Ces indépendances sont en

(1) MEILLASSOUX (C), Les derniers blancs, le modèle sud-africain, Paris, Maspéro, 1979, p. 114.

contradiction des normes de l'ONU :

"La prétention sud-africaine de permettre aux populations des bantoustans d'exercer leur droit à l'autodétermination est suspecte. D'une part, parce qu'un "droit" suggère une exigence préalable, formulée par ceux qui souhaitent bénéficier de sa satisfaction. Or les faits... démontrent clairement que c'est le gouvernement sud-africain qui a présupposé une exigence et décidé de son contenu et de son mode de satisfaction au lieu et place des personnes concernées. D'autre part, ce même gouvernement ne peut se réclamer d'une représentativité des intéressés puisqu'il ne procède que de la volonté de l'électorat minoritaire blanc" (1).

Selon les règles des Nations-Unies, c'est seulement et seulement aux peuples sud-africains de déterminer librement leur statut politique. Cette démarche des autorités sud-africaines ne vise qu'à la falsification de la réalité sud-africaine en commençant par la notion de peuple.

2.6.3.1 La notion de peuple.

Quoique le terme "peuple" ne fait pas l'objet d'une-^{part} nimité dans sa définition, il recouvre une entité sociale possédant une nette identité et des caractéristiques propres et implique un lieu avec un territoire et ne peut être confondu avec des minorités ethniques ou linguistiques .

Pour cela les populations des bantoustans peuvent difficilement être qualifiées de "peuples". Les classifications tribales actuelles semblent surtout avoir été arbitrairement décidées par les Européens en fonction des conceptions erronées de la société africaine et de la culture. Bien que dix bantous-

(1) RAOUL (M) Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et réalités sud-africaines, Paris, UNESCO, 1983, p.36.

tans aient été érigés en Afrique du Sud le pays ne comporte que deux principaux groupes linguistiques : groupe Nguni et le groupe Sotho dont les langues se rattachent en fait à la langue bantoue.

Par ailleurs une observation de la réalité sociale et culturelle atteste une importante intégration de certains groupes ethniques. Par exemple, l'ethnie TSWANA est composée de groupes qui diffèrent en ce qui concerne la langue, les coutumes, les traditions, l'ascendance et les affinités ethniques (1). En plus, un autre problème d'interprétation est lié aussi à des bantoustans qui sont sujettes à des fragmentations selon le bon vouloir des autorités en place.

Un autre aspect que les autorités sud-africaines s'évertuent à masquer l'opinion nationale et internationale est la perte de nationalité de ses citoyens.

2.6.3.2 Le Droit à une Nationalité.

L'objectif de la création des Bantoustans est clair : retirer aux africains tout support juridique dans leur revendication des droits inhérents à la possession d'une nation. C'est la raison pour laquelle l'Afrique du Sud continue de contraindre les bantoustans à accéder à l'indépendance.

En effet, les lois sur l'indépendance du Transkei, du Bophuthatswana et du Venda prévoient que des "citoyens de ces Etats" perdent leur nationalité sud-africaine et cela à l'encontre de la déclaration universelle des Droits de l'Homme, notamment à l'article 15. Ce dernier précise que tout individu a droit à une nationalité et que nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité. Mais Monsieur Mulder, ministre de l'administration Bantoue ne l'entend pas ainsi :

"Si nous menons une politique concernant la population africaine jusqu'à sa conclusion entière et logique, il

(1) D'après le STANDARD ENCYCLOPEDIA OF Southern Africa (le Cap), vol 10, 1974, p. 74 cité par RAOUL (M), Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et réalités sud-africaines, Paris, UNESCO, 1983, p.37.

ne restera plus un africain possédant la nationalité sud-africaine" (1).

La faiblesse de la notion de nationalité apparaît clairement dans les résultats d'une enquête menée en 1978 par le conseil de recherche en sciences humaines d'Afrique du Sud : 57 % des africains habitant dans les zones blanches étaient nés là où ils vivaient, 80 % n'avaient ni enfant ni père, ni mère vivant dans un homeland, 55 % seulement y avaient des parents ou des amis, 60 % ne s'étaient pas rendus dans un Homeland (2).

Le caractère injuste et déraisonnable de la politique d'apartheid trouve sa farce dans le dépouillement des richesses des supposés bantoustans "indépendants".

2.6.3.3 L'autodétermination d'un peuple suppose la poursuite de son développement.

Les peuples qui accèdent à la souveraineté nationale doivent librement disposer de leurs richesses nationales et qu'ils ne soient privés de ses propres moyens de subsistance. Or les bantoustans n'ont pas de richesses minières et agricoles. Et les autorités sud-africaines n'hésitent pas à détacher des "enclaves blanches" des territoires bantous présentant un intérêt économique. C'est l'exemple du Kwazulu en 1975 lorsque l'on découvrit qu'une partie de ses côtes recélait du Tatanium (3).

Suivant cette méthode, les bantoustans sont essentiellement des régions rurales dépourvues des centres urbains importants. Cette politique économique est doublée d'une autre et non la moindre, la privation des autorités d'avoir un droit de regard en matière de politique relevant de tous les domaines

(1) RAOUL (M), Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et réalités sud-africaines, Paris, UNESCO, 1983, p. 37

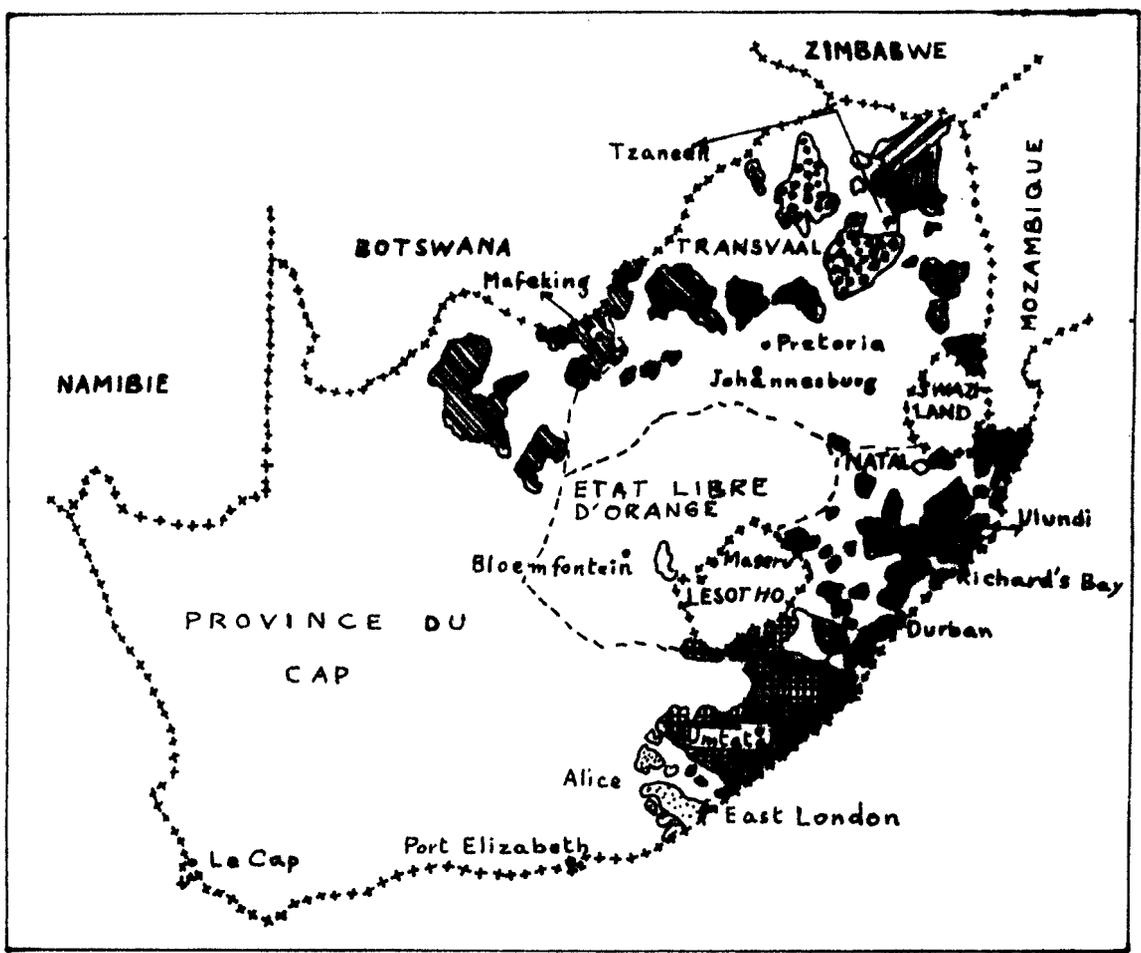
(2) Conférence Internationale du travail, 69e session, 1983, rapport spécial du Directeur Général p. 39.

(3) RAOUL (M), op. cit. p. 39.

A.2.



LES BANTOUSTANS D'AFRIQUE DU SUD



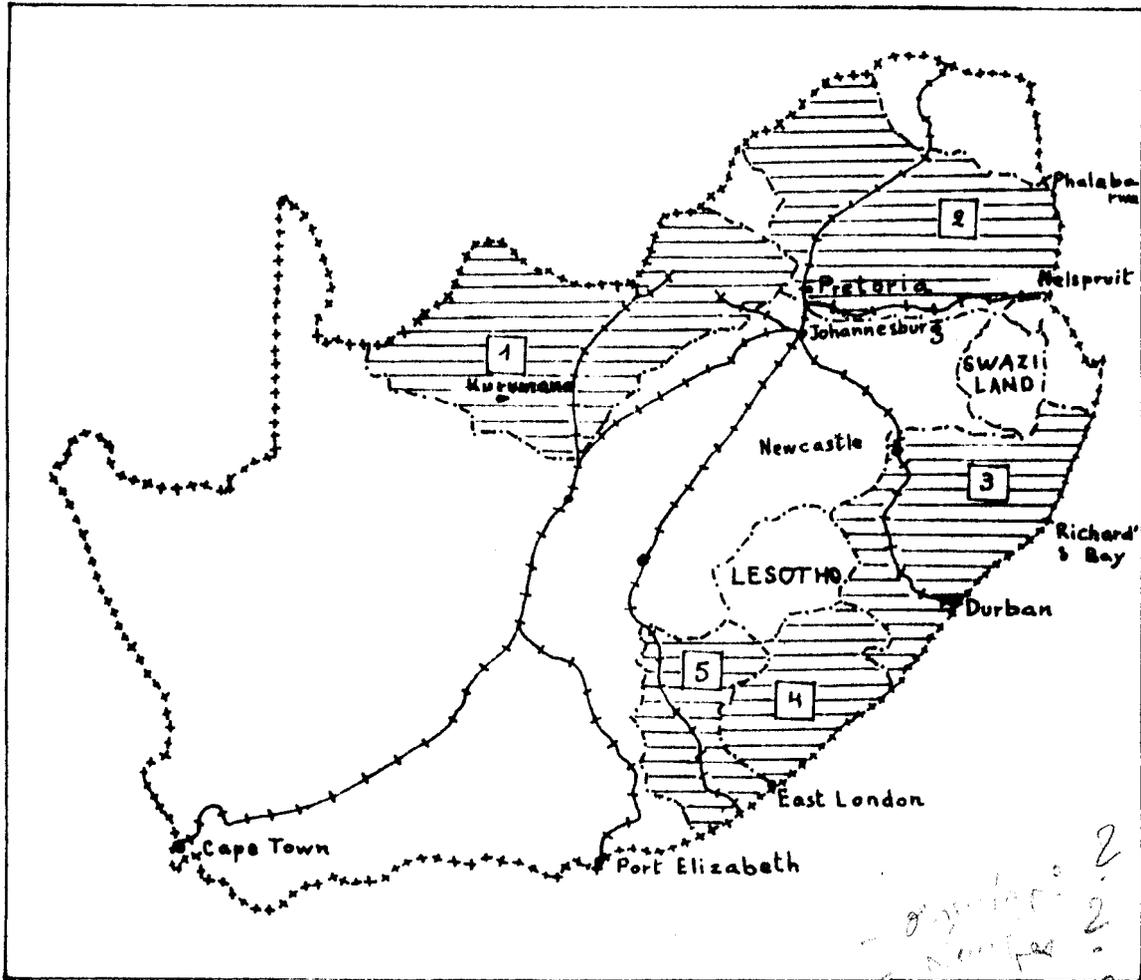
Légende

BANTOUSTANS PEUPLES

<p> Transkei Xhosa</p> <p> Ciskei Xhosa</p> <p> KwaZoulov Zoulou</p> <p> Lebowa Padi / Ndebele du Nord</p> <p> Venda Venda</p>	<p> Gazankulu Shangaan/Tsonga</p> <p> Bophuthatswana Tswana</p> <p> Qwa Qwa Sotho du Sud</p> <p> KaNgwane Swazi</p> <p> S. Ndebele Ndebele du Sud</p>
--	--

AIRES GEOGRAPHIQUES RECLAMEES PAR CERTAINS ETATS NOIRS INDEPENDANTS OU PAR CERTAINS TERRITOIRES AUTONOMES APPELES A DEVENIR INDEPENDANTS

A.2



*2
2
2
2*

Légende

+++ limite du pays (R.S.A)

▨ aires géographiques réclamées dont :

- 1. Baphuthalswana
- 2. Lebowa
- 3. Kwa Zulu
- 4. Transkey
- 5. Ciskey

● Villes importantes du pays (R.S.A)

+++ voie ferrée

échelle : 1 : 50 000 km

Légende simplifiée : ...

0 2

de la vie nationale. C'est ce qu'analyse Richard Morrock :

"L'assemblée tribale représente le plus bas niveau d'exercice du gouvernement des réserves. "Le Président" de la République (en pratique, le ministre de l'administration et du développement Bantous) décide de la taille et de la composition de l'Assemblée nationale" (1).

Aussi le récent coup d'Etat survenu au Bophuthatswana et qui a échoué à cause de l'intervention de la soldatesque sud-africaine montre clairement que ces bantoustans sont indépendants verbalement.

Ces indépendances en cascades sont tronquées ; mais les autorités sud-africaines s'obstinent dans ce sinistre projet et procèdent à leur mise en place.

2.7. La mise en marche effective des Bantoustans

Au début de l'union, les africains occupaient un certain nombre de zones, plus ou moins étendues dans lesquelles la colonisation blanche s'était infiltrée. Ces territoires étaient tenues en vertu des US et coutumes ou de réglementation des divers régimes coloniaux. Près de la moitié de l'Afrique du Sud britannique se trouvait ainsi occupée par les bantous.

2.7.1. Des réserves aux bantoustans.

Les premières réserves sont nées des missions créés pour les hottentots par la London Missionary vers la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle. L'objectif était de les protéger des colons à la recherche des esclaves. Mais la démarche sanctionnait également l'appropriation et en corollaire leur perte du contrôle de leur destin politique (2).

Ainsi la prohibition de l'esclavage en 1834 fut suivie par la constitution de huit réserves au Natal et la population

(1) MORROCK (R), "Les bantoustans d'Afrique du Sud : illusions et réalité in TEMPS MODERNES, n° 363, 1976, pp. 578-600.

(2) Cadoux (C), l'Afrique du Sud, Paris, Librairie Générale de Droit et de jurisprudence, 1966, p. 254.

africaine n'était obligée à sortir que pour satisfaire les besoins des colons en main-d'oeuvre.

Ainsi le Land Act de 1913 constitue la première tentative législative pour fixer la superficie globale des réserves. Elle alloue aux africains 91 663 km². La loi prévoyait en outre la possibilité d'accroître la superficie des réserves par le rachat des surfaces "libérées" par les propriétaires blancs. Ce principe était accepté par les européens mais rejeté catégoriquement par les leaders du Congrès National Africain qui adressèrent vainement à Londres une pétition demandant à la Couronne de désavouer cette loi.

Face à ce problème, une commission d'enquête socio-économique fut créée et conduite par Beaumont. Elle déposa son rapport en 1916 et recommanda l'extension des réserves qui porterait la superficie totale des réserves à 13 % du territoire de l'Union. Le mécontentement était général dans le milieu africain et un autre rapport était déposé en 1932 qui recommandait une ségrégation économique seulement partielle. Il demandait également l'adoption d'une politique clairvoyante et courageuse en faveur du développement des réserves pour alléger la pression africaine sur le marché du travail. C'est sur la base de ces recommandations qu'ont été votés le Native Trust and Land Act de 1936 qui décidèrent le rachat progressif de 144 000 km² des terres supplémentaires adjacentes aux réserves existantes, appartenant à l'Etat et aux fermiers européens. Cette situation va persister jusqu'à l'avènement de la seconde guerre mondiale.

2.7.2. Le problème des réserves depuis la seconde guerre mondiale.

Si les recommandations retenues en 1936 ne sont pas remises en cause, les enquêtes de politique socio-économique se multiplient. Elles cherchent à dégager les conditions et les chances de viabilité des bantoustans. Le gouvernement nationaliste qui repousse la solution d'intégration économique limitée et progressive va disposer de deux rapports principaux.

2.7.2.1 La création de la commission FAGGAN en 1946.

Cette commission était créée pour mesurer les effets économiques et sociaux de la législation en vigueur et proposer éventuellement une "politique réaliste". La commission avait souligné l'impossibilité d'une ségrégation totale sur le plan économique et l'inutilité des lois sur les laisser-passer. Elle avait recommandé l'intensification et l'accélération du développement agricole et même industriel et suivant ce rapport les réserves ne serviraient jamais qu'à ralentir le flux des bantous vers les cités industrielles européennes (1).

le gouvernement ne jugea pas le bien-fondé de ce rapport et une autre commission fut mise en place.

2.7.2.2. La création de la commission Tomlinson.

Cette commission était chargée de dégager les effets économiques, sociaux et politiques de l'apartheid. Après cinq ans de travail, la commission soumit en octobre 1965, un rapport volumineux de 3.755 pages qui constitue jusqu'ici l'étude la plus complète de ce sujet. A la quasi-unanimité, la commission se prononça en faveur d'une séparation territoriale systématique et suggéra la création des bantoustans : Xhosa, Ciskei, TSWANA, ZOULOU, SWASI, VENDA-TSONGA, PEDI.

Le découpage devrait tenir compte des blocs socio-culturels bantous et il impliquait dans l'esprit de la commission la modernisation des structures économiques et administratives de ces territoires. Selon cette commission, la consolidation des bantoustans serait assurée dans les 50 années à venir. Ceux qui ont élaboré ce rapport non convaincus de la suite à donner par les autorités sud-africaines s'exprimaient ainsi :

"Le choix est clair : ou bien il faut accepter et relever le défi, ou bien il faudra subir les conséquences inévitables de l'intégration des africains et des européens dans une société mixte (2).

(1) Cadoux (C), L'Afrique du sud, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1966, p. 256.

(2) Idem Ibidem p. 258.

L'inquiétude a finalement été levée, car les gouvernements qui se sont succédés en Afrique du Sud ont travaillé d'arrache-pied dans la réalisation des directives du rapport.

Les masses africaines qui avaient longtemps demandé par des pétitions l'abolition de ces mesures injustes vont se soulever contre elles dans une résistance tant pacifique que violente.

CHAPITRE III. LA LEGITIMITE DE LA RESISTANCE DU PEUPLE SUD-AFRICAIN

On peut se demander en regardant le paysage politique sud-africain, d'où viennent les protestations et jusqu'où va la résistance.

Le syndicalisme qui aurait pu être la force politique déterminante dans un pays fortement industrialisé du continent africain s'est toujours rangé du côté du gouvernement dans la ségrégation raciale. Et surtout que les syndicats acceptables étaient dirigés par les Blancs.

Dans le meilleur des cas, le syndicalisme joue un rôle d'appoint pour les groupements d'opposition. A l'heure actuelle, la résistance blanche revêt deux formes, l'une légale, l'autre clandestine. L'opposition légale est le fait surtout de partis ou groupements politiques et de certaines églises. L'opposition clandestine, plus récente et plus directe ne dévoile son existence qu'à l'occasion des grands problèmes. Mais il faut remarquer qu'à côté de l'opposition clandestine, plus déterminante ; s'est ajouté un syndicalisme de type nouveau, indiscipliné contre l'ordre établi et décidé à remettre en cause les acquis du fondement de l'apartheid.

Avant d'analyser les aspects de la lutte clandestine, qu'en est-il de l'opposition légale des partis et groupements politiques.

3.1. La résistance blanche : L'opposition légale des partis et groupements politiques

Le Parti Uni est le parti d'opposition disposant d'une clientèle électorale importante. Il est contre le parti gouvernemental sans s'opposer à l'apartheid. Il a le souci du libéralisme pragmatique, de concilier les aspirations légitimes des gens de couleur avec le maintien de la tutelle blanche. Son éventuel accès au pouvoir introduirait une réforme économique mais sans modifier pour autant la ligne générale de la politique raciale.

Dans son programme, le Parti Uni est pour le rétablissement de la liberté d'expression, l'expansion économique par l'intégration et la formation professionnelle de la main-d'oeuvre africaine, l'instauration progressive et ordonnée d'une "Fédération des races" afin de faire cesser la peur du nombre.

A côté du Parti Uni, il y a aussi le Parti libéral.

3.1.2. Le Parti Libéral.

Fondé en 1953 par Peter Brown, Allan Patton, ~~Mme~~ Ballinger, il est le plus ancien parti libéral s'inspirant de la déclaration universelle des Droits de l'Homme, il se prononce pour une société multiraciale, fondée sur l'égalité des droits politiques de tous les habitants et sur l'adoption par étape du suffrage universel. Le Parti libéral préconise la disparition de l'apartheid en vue d'une fusion au sein de la République.

Quoi que son programme ne fût pas virulent, il n'a jamais trouvé un écho favorable dans la communauté européenne. Aujourd'hui la condamnation de toute forme de violence par le Parti Libéral semble éloigner de lui des quelques libéraux. (*no*)

Après les deux Parti Uni et Libéral s'ajoute un troisième dit "Progressiste".

3.1.3. Le parti progressiste

Le parti Progressiste (PP) créé en 1959, comprenait au départ une douzaine de députés dissidents du Parti Uni, devenu après le Parti Progressiste Fédéral (PFP). Le Parti progressiste a fait du chemin, supplantant le Parti Uni comme "opposition officielle" au parlement avec le soutien d'environ 20 % de l'électorat blanc.

Ce parti prône la décentralisation et l'octroi de garanties sérieuses à chaque communauté et milite pour une intégration graduelle des couches éclairées de la population à travers le système de double collège électoral (1)

(1) Le premier collège serait formé de citoyens de toute race âgés de 21 ans et répondant à certaines qualifications intellectuelles et économiques. Il élirait des représentants au scrutin direct. Le second collège comprendrait tous les autres citoyens mais n'élirait qu'un nombre déterminé de députés. Quelques 200 000 africains pourraient actuellement faire parti du premier collège. La participation demeure sélective.

Cette politique telle qu'on la voit laisserait pendant longtemps encore la suprématie blanche. Appuyé par certains milieux d'affaires du secteur minier surtout, le Parti Progressiste à le souci seulement d'éviter une détérioration catastrophique de la situation en Afrique du Sud.

Autour de ces trois partis gravitent des groupements politiques qui témoignent d'une opposition à la politique gouvernementale notamment le Torcho commando, le Black Shash Women et une société sémi - secrète, SONS OF ENGLAND . Cette dernière a une orientation pro-anglaise et s'efforce de faire contre-poids au puissant BROEDERBOND. Mais son opposition aux excès du régime s'inscrit toujours dans le cadre de la légalité (1).

L'opposition blanche ne s'inscrit pas dans la conviction politique contre l'apartheid blanche mais d'une psychose affichée d'un avenir incertain. C'est une question que VAN ZYL SLABBERT, ex-patron du Parti Progressiste Fédéral se pose :

"Nous les Blancs, devons-nous interroger sur le type d'avenir que nous voulons : soit la séparation, soit une identification avec la majorité de la population de ce pays. Mais je dix aux Blancs que s'ils pensent qu'ils pourront continuer à vivre comme au cours des soixante dix années précédentes, ce n'est plus possible" (2).

Cette opposition blanche, quelle que soit sa divergence sur un certain nombre de points de vue fait cause commune avec le gouvernement de l'apartheid contre l'expansion du communisme en Afrique australe - une cause que partage d'ailleurs la résistance de l'Eglise.

(1) Cadoux (C), l'Afrique du Sud, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1966, p. 275.

(2) HASKI (P), l'Afrique Blanche, Paris. Ed. Seuil, 1987, p. 148.

3.2. La résistance des Eglises

A part l'Eglise réformée hollandaise qui apporte un soutien inconditionnel à la politique d'apartheid, les autres Eglises chrétiennes blanches qui réunissent plus de vingt confessions ont une attitude critique plus ou moins nuancée. L'indignation publique des Eglises provoque un écho favorable à l'étranger notamment sur les hommes d'affaires.

3.2.1. L'influence des Eglises sur les Hommes d'Affaires.

En 1977, les douzes principales sociétés américaines et des banques soumises à la pression croissante des Eglises américaines et des organisations libérales publièrent un manifeste invitant à cesser toute discrimination raciale dans les opérations en Afrique du Sud (1).

Quoi que l'influence de l'Eglise ne pouvait changer les lois de l'apartheid, elle a eu un résultat substantiel : les syndicats noirs ont pu recevoir le soutien de l'administration Carter, même si ce soutien ne remettait pas en cause l'engagement commercial de l'Amérique en Afrique du Sud.

On remarque que l'opposition de l'Eglise se fait remarquer surtout auprès de confessions soeurs internationales.

3.2.2. L'influence des Eglises auprès des confessions Soeurs Internationales

D'habitude prudentes, les organisations confessionnelles sont sorties de leur réserve. Le conseil oecuménique des Eglises a décidé de liquider sa participation au capital des sociétés en relations commerciales avec l'Afrique du Sud et de retirer ses fonds des banques effectuant des opérations dans les pays où les régimes racistes sont au pouvoir.

(1) COHEN (B), "les investissements américains en Afrique australe" in Le Mois en Afrique, n° 147, mars 1978, pp. 36-43.

Le conseil fournit en outre aux organisations sud-africaines opposées à l'apartheid une aide matérielle et financière déstinée en principe à satisfaire des besoins humanitaires et non à savoir des oeuvres guerrières. 122

Cette position du conseil oecuménique a rencontré une campagne d'intoxication internationale de la part de l'Afrique du Sud. Le conseil est accusé d'être manipulé par Londres et Moscou. Un auteur anonyme d'un article paru dans *Géopolitique Africaine* affirme que les anglais n'ont jamais toléré ou admis que les afrikaners aient pu les supplanter en Afrique australe. Il affirme aussi que l'élection de Desmond Tutu comme Archevêque de Johannesburg et sa nomination comme prix Nobel de la paix illustre la campagne incessante de cet organisme orchestrée contre l'Afrique du Sud (1). L'auteur de l'article précise encore que le conseil oecuménique regorge depuis la deuxième guerre mondiale des Eglises orthodoxes de l'Est et que c'est cela qui illustre son programme de lutte contre le racisme. Pour l'auteur, le conseil ne critique pas les agissements des mouvements marxistes de par le monde et spécialement ceux qui s'opposent à l'Afrique du Sud.

On est en droit de se demander si réellement de par le monde, les Eglises ont pu soutenir des activités marxistes. Pourtant au sein de toutes les Eglises en Afrique du Sud, l'unanimité est faite face au communisme. Cette attitude de l'Eglise trouve son origine dans la tactique élaborée par Pie X (2).

En effet, le renoncement à l'anticommunisme primitif de l'Eglise et l'acceptation d'un dialogue avec les non-chrétiens, voire avec les marxistes sont dictés par la crise générale du capitalisme. Pour cela, l'Eglise s'efforce de garder son influence sur les millions de croyants. Il est de notoriété pu-

(1) Anonyme, "Afrique du Sud : un problème mal posé, la seule issue raisonnable et confédérale" in *Géopolitique Africaine*, Diffusion Albain Michel, mars 1986, pp. 87-110.

(2) PANKOV (Y), Dir, le terrorisme politique : l'impérialisme mis en accusation, Moscou, Editions du Progrès, 1983, p.204.

blique que quand un système cesse d'assurer le bien général au bénéfice des intérêts de quelques-uns, l'Eglise doit non seulement dénoncer l'injustice mais se désolidariser du système injuste et être prête à coopérer avec un autre mieux adapté aux besoins de l'époque et plus juste. Aussi on ne doit pas oublier la philosophie actuelle de la politique internationale des droits de l'homme qui fait tâche d'huile dans la conquête de la liberté que l'Eglise essaie de s'accommoder tant bien que mal.

Cependant, l'opposition de l'Eglise ne s'arrête pas là. S'il y a une église masque, il y a aussi une église subversive. En effet, les Eglises ont joué un rôle très important dans la lutte. Elles ont joué un rôle de mobilisation et de politisation. Ainsi dans cette oeuvre, l'Eglise essaie d'inculquer à l'homme une philosophie de son être et de son existence :

"La conscience Noire veut dire que le Noir dit Non à toutes les formes du racisme blanc, des plus oppressives aux plus paternalistes" (1).

Cette incitation à la subversion montre que l'Eglise sort de sa réserve séculaire et se mette à côté des opprimés. Mais l'oppositon de l'Eglise reste limitée.

3.2.3. La limite de la résistance des Eglises

Malgré cette sensibilisation, ce n'est pas l'Eglise qui va gouverner le pays. On peut faire un travail de conscientisation éthique, morale à travers l'Eglise, mais on ne peut s'attendre que l'Eglise prenne le pouvoir. Car sa protestation reste limitée à cause de sa fidélité aux principes des pouvoirs établis, sa non-ingérence dans les affaires purement temporelles. Aussi le nombre de chrétiens libéraux est très minime par rapport aux fidèles de l'Eglise réformée hollandaise qui comprend toute la communauté afrikaner.

(1) GOGUEL (A), m) et BUIS (P), chrétiens d'Afrique du Sud face à l'apartheid, Paris, Harmattan, 1978, p. 155.

Toutefois, une réalité est là : dans ce pays foncièrement attaché à la religion, l'engagement de nombreux hommes d'Eglise constitue une donnée importante tant que l'expression politique ne sera pas libre.

Si l'opposition légale ne peut pas mener à la destruction totale de l'apartheid, les militants sud-africains sont décidés à réviser leurs méthodes pour renforcer la résistance.

3.3. Le renforcement de la résistance.

La résistance et l'opposition à la ségrégation raciale ont pris selon les époques des formes très variées. Entre les deux guerres mondiales, l'opposition était épisodique et plus ou moins cohérente. Elle était menée à travers les organisations politiques ou syndicales et caractérisée par des pétitions et parfois des grèves.

Mais le climat change à partir de la vive agitation des années 1948 qui marque le début de la résistance.

3.3.1. La lutte pacifique.

Sur le plan intérieur, les nouveaux militants qui entrent dans l'ANC sont décidés à braver l'apartheid et adoptent une nouvelle tactique. Ils procèdent à un rapprochement des principales organisations de résistance ; en vue d'une action commune dont la désobéissance civile de 1952.

Ce rapprochement amena le gouvernement sud-africain à durcir sa position contre les mouvements d'opposition en les taxant de communiste. En effet, le Parti communiste a toujours été la bête noire du Parti nationaliste à la fin de la seconde guerre mondiale. Il a toujours dressé des milliers des manifestants contre les autorités sous le mot d'ordre :

"Le fascisme écrasé en Europe doit être détruit également en Afrique du Sud (1).

(1) Mantchkha (P), l'Afrique sur une nouvelle voie, Moscou, APN, 1973, p. 84.

En 1955, plusieurs organisations notamment l'African National Congress, l'Indian National Congress, la Coloured Peoples organisation, le Congress of Democrats (où il y avait des militants communistes) ainsi que le Parti Libéral fusionnèrent. En effet, le congrès du peuple qui s'était réuni en 1955 adopta la charte de la liberté qui devait être la ligne de conduite de toutes les organisations en lutte. C'est cette charte de la liberté qui a été à la base de la scission de l'ANC par les éléments durs.

3.3.2. La scission de l'ANC et la naissance du PAC.

L'extrême gauche révolutionnaire se sépare de l'ANC et forme le PAN AFRICAN CONGRESS (PAC). Le leader du PAC, MONGALISO SOBUKWE et son mouvement refusait la traditionnelle approche du mouvement de libération qui considérait comme prioritaire la libération du pays de la dictature raciste et remettait à plus tard toutes les questions concrètes de la construction nationale.

Les leaders du PAC ne toléraient pas toute sorte de compromission de l'ANC avec les autres groupes :

"Ces compromissions avait permis l'infiltration de groupuscules de droite ou de gauche venus des groupes minoritaires qui avaient l'audace de s'arroger le droit de prévoir et de penser au nom des africains"(1)

Le programme du PAC se résumait en trois points : sur le plan politique, son but était d'établir un gouvernement des africains et ne garantirait de droits à aucune minorité, car c'est l'individu et non le groupe qui compte. Sur le plan économique, il accélérerait le développement en vue de réduire l'exploitation abusive de la terre et observerait une politique qui garantirait la plus équitable répartition des richesses et sur le

(1) Discours prononcé par Robert Sobukwe Président du PAC en 1959, cité par ROTBERG (R.I) subir l'avenir, N.H. Paris, 1982, p. 76.

social en fin, il développerait pleinement la personne humaine et prescrirait impitoyablement toutes formes et toutes manifestations de mythe racial. En un mot il établirait une démocratie africaine socialisée (1).

Ce programme du PAC gardait les traces du sectarisme. On ne peut pas mener une lutte nationale sans associer les autres forces de la société. L'apartheid n'a pas pour cible les africains seulement majoritaires ou pas. C'est toute une société sud-africaine qui en souffle.

C'est sur ce programme que le PAC organisa le 21 mars 1960 des manifestations de SHARPEVILLE, NYANGA etc. Ces manifestations qui constituèrent un ~~débordement de~~ raz de marée de la résistance avait pratiquement gagné toutes les réserves du pays. Les manifestants étaient des habitations de casernes de ségrégation de ces endroits, des travailleurs qui avaient été forcés d'abandonner leur travail. On peut dire que les ouvriers qu'on chasse des villes constituent une réserve importante pour une action future révolutionnaire. Ils portent en eux les stigmates de la contestation.

A ce propos, Lénine écrit :

"De même que l'abandon de l'agriculture pour les villes, l'exode des ouvriers qui partent exercer un métier non agricole est un Phénomène progressiste. Il permet à la population de quitter les endroits perdus et oubliés par l'histoire, où elle était confinée dans le tourbillon de la vie sociale moderne. Il élève son niveau de culture et de conscience, lui inculque les habitudes et les besoins de la civilisation (2).

Devant la recrudescence de la violence contre la population de la part des autorités racistes, les leaders des mouvements antiapartheid adoptèrent les nouvelles méthodes de lutte. Un tournant dans la résistance était amorcé.

(1) Cité par LEFOULON (M), l'Apartheid et la Résistance, maîtrise d'Histoire, Université de Paris VII, 1982, pp. 103 - 104.

(2) LENINE (V), Le Développement du capitalisme en Russie, Oeuvres t III, Paris, Moscou, Ed. du Progrès, 1969, p. 612.

3.3.3. Un tournant dans la résistance : l'adoption de la lutte armée.

Si la violence devient maintenant l'arme des non-blancs en Afrique du Sud, c'est parcequ'ils n'ont pas un autre choix. Il fallait une violence contre la violence. Ainsi faisant sien le manifeste de l'Umkhonto WE SIZWE, Mandela proclama :

"Un moment arrive dans la vie d'une nation où il ne reste plus qu'une alternative : se soumettre ou se démettre. Ce moment est arrivé pour l'Afrique du Sud. Nous ne nous soumettrons pas et nous n'avons pas d'autres possibilités que de riposter par tous les moyens en notre pouvoir afin de défendre notre avenir et notre liberté (1).

Mandela dans sa lutte avait adopté la tactique en quatre volets : d'abord les grèves et boycottages, le boycottage sélectif d'objectifs symboliques (pylônes électriques, bureaux vides, voies de chemin de fer. Si le gouvernement ne comprend pas, les installations militaires et policières seraient visées, enfin et en dernier recours : le soulevement armé (2).

Mais la lutte armée n'a pas donné des résultats immédiats à l'ANC pour plusieurs raisons :

- l'animosité entre métis et noirs ou indiens et anglo-saxons empêchait à la base de son efficacité,
- le basculement dans la lutte armée ayant été trop rapide pour une organisation habituée aux méthodes parlementaires.

- Et enfin dans l'impossibilité de créer des bases arrière d'autant plus que les pays limitrophes de l'Afrique du Sud étaient sous le joug colonial de l'impérialisme étranger allié fidèle de l'Afrique du Sud, mais aussi la décapitation de

(1) MANDELA (N), apartheid, Paris, Ed. de Minuit cité par ADOTEVI, (J.B), Apartheid et société internationale, 1978, p. 71

(2) SOUDAN (F), "Le Scandale Mandela" in Jeune Afrique, n° 1140, 10 novembre 1982, p. 51.

l'organisation de ses leaders incontestés et la fuite de quelques-uns. 12

Cette situation dramatique pour les organisations, si elle n'a pas obligé les militants de verser dans le défaitisme elle les a entraînés dans une accalmie pour se ressaisir après. D'où une situation intermédiaire. 11

3.4. La phase intermédiaire de la résistance : la naissance du mouvement de la Conscience Noire

Créé en 1969 par STEVE BIKO, sous le sigle SASO (South african Student Organisation), il est devenu très vite le fer de lance d'un mouvement ample au sein de la population noire. Le mouvement de la conscience noire est né suite au vide créé par la disparition de l'African National Congress et la période de la répression qui sont apparus à l'intérieur du pays. 12

Ce mouvement fallait tirer les conséquences de ce qu'il considérait comme la faillite des deux mouvements (ANC et PAC) en élaborant une stratégie nouvelle. Pour cela les objectifs de la Conscience Noire étaient le rejet de la culture occidentale et la révolutionnarisation de l'esprit de l'homme africain. Le mouvement se proposait de développer entre tous les noirs contre le racisme la force de leur solidarité opprimée. Cette position se comprend à la lumière de la politique sud-africaine. 12

"Dans un cas aussi schématique que celui de l'Afrique du Sud, la politique de l'apartheid contribue à obscurcir le problème en identifiant pour les africains presque tous les prolétaires ou tout au moins aspirant à l'être, leur prise de conscience sociale à leurs revendications raciales. D'où la confusion et les difficultés des mouvements revendicatifs (tel celui de la conscience noire)"(1).

(1) Coquéry-Vidrovitch (C), L'Afrique noire, Paris, Payot, 1985, p. 133.

Cette position de confusion de la lutte de classe et la lutte raciale l'a éloignée de la gauche sud-africaine.

"Pour les masses noires (l'élite), l'instauration d'une démocratie bourgeoise non raciale signifiait l'égalité de chances" pour l'accumulation du capital"(1)

Le mouvement de la conscience se justifie en disant que quand vous renoncez à formuler les exigences et que vous préférez aller à une table ronde mendier votre libération, vous provoquez enfin le mépris de ceux qui ont pouvoir sur vous. Même les ouvertures proposées par les libéraux sont rejetées : c'est une intégration dans un pays où le pauvre a toujours été noir (2).

Devant la propagande émotionnelle à la population en situation socio-économique difficile, on va s'acheminer aux évènements de Soweto.

Malgré l'ampleur que le mouvement de la Conscience Noire ait connue sur le plan intérieur, ses limites sont importantes et méritent d'être soulignées. / T.2

3.4.1. Les limites de la Conscience Noire

Le mouvement de la Conscience Noire manquait de stratégie globale à long terme ou d'une analyse de la situation des noirs. Les émeutes étaient spontanées et d'une grande envergure. Pour que le mouvement réussisse, il aurait fallu l'intervention d'une classe ouvrière organisée pour le canaliser autour des objectifs clairs. En plus, l'accent mis sur la libération psychologique, culturelle et économique offrait peu de chance de réussite face à une cohésion systématique et concertée aussi bien de l'Etat que du capital.

(1) Messiant (C) et Meunier (R), Apartheid et Capitalisme, Paris, Maspéro, 1979, p. 87.

(2) GOGUEL (A.M) et Buis (P), Chrétiens d'Afrique du Sud face à l'apartheid, Paris, Karthala, 1979, p. 135.

Un autre problème qu'il fallait aussi résoudre était le fossé qui devait être comblée entre les écoliers, les étudiants et les travailleurs.

L'utilisation faite par la police des foyers zoulous qui passèrent à tabac les habitants de SOWETO et à la répression estudiantine fut la démonstration d'une des limites du mouvement. Mais encore, la manifestation de grande envergure du mouvement a révélé que les masses organisées pouvaient braver le système d'apartheid.

3.5. Renaissance d'une conscience possible : l'ANC et les autres organisations en lutte

Ce qui a donné la popularité de l'ANC c'est surtout son programme de la lutte et son sens d'organisation politique. C'est ce qu'affirme Nzo :

"Nous avons déjà indiqué que notre lutte se construisait sur la coordination de quatre éléments interdépendants et qui se complètent mutuellement. Il s'agit premièrement du rôle d'avant-garde de la structure clandestine de l'ANC. Deuxièmement des actions politiques massives et unies de notre peuple. Troisièmement de l'offensive armée que dirige l'organisation militaire de l'ANC "UMKHOTO WE Sizwe" (fer de lance de la nation). Quatrièmement de la campagne internationale d'isolation du régime raciste et de son soutien à notre lutte" (1).

C'est donc en travaillant dans ces directions qui a fait enregistrer le rehaussement des actions politiques massives du peuple et aussi de la mobilisation internationale.

3.5.1. Le rôle d'avant-garde de la structure clandestine

Le premier objectif qu'est fixé les organisations en lutte contre le système d'apartheid en Afrique du Sud est de faire une analyse objective de l'ennemi, ses capacités et ses faiblesses. Les militants ont passé au peigne fin les contours de l'Afrique du Sud. Pour eux, on voit en Afrique du Sud

(1) NZO (A), "Le mouvement de résistance aux racistes se renforce" in La vie Internationale, n° 5, 1985, pp. 150-152.

(2) BERNETEL (P), Les enfants de Soweto, Paris, stock, 1977, p.184

s'opérer à l'intérieur d'une seule frontière nationale : l'im-périalisme d'un type particulier qui opprime les africains autochtones (1).

L'Afrique a toujours eu pour ennemi la puissance monopoliste, la métropole qui se trouvait à des milliers de kilomètres de sa colonie. En Afrique du Sud, la nation dominante est à l'intérieur du pays. C'est dans ce sens que les combattants ont entrepris une campagne de conscientisation politique de tous les sud-Africains leur faisant comprendre leur appartenance de classe.

En effet, à cause de la particularité de chaque communauté, il a été impossible à quelques-uns de transcender l'appartenance communautaire à l'appartenance de classe. Pour cela, un membre de l'ANC s'en explique :

"C'est une réaction à l'oppression et je crois que c'est la première réaction pour la plupart des noirs. Mais tout individu qui reste un certain temps dans le combat politique comprend très vite que s'il en reste à cette étape-là, il n'ira pas très loin" (2).

Et Terra Lekeita, le responsable de l'information de l'UDF d'ajouter :

"Ceux qui plaident contre les Blancs dans leur organisation reviennent aux temps féodaux.

... Aucun groupe racial n'a le droit de proclamer qu'il est le seul à mener le combat" (3).

Le travail de conscientisation est un travail de longue haleine. Comment les tenants de l'apartheid préchent-ils la séparation des races et en même temps ceux qui combattent le

(1) BERNETEL (P), Les enfants de Soweto, Paris stock, 1977, p.184.

(2) ABDELKRIM (C), "l'Afrique du Sud : des millions de "non" in Afrique-Asie n° 311 du 12 décembre au 1er janvier 1984 p.37.

(3) Idem Ibidem p. 37.

12
 système aillent dans le même sens. C'est la myopie politique. Pour cela Lénine donne un très bon exemple pour la compréhension de ce problème :

"Les bourgeois juifs sont nos ennemis non comme juifs mais en tant que bourgeois. L'ouvrier juif est notre frère. Toute excitation contre une nation quelle qu'elle soit est inadmissible et honteuse.

... La haine nationale affaiblit nos rangs révolutionnaires, disjoint le front unique des travailleurs de toutes les nationalités et sert nos ennemis" (1).

L'apartheid ne peut s'écrouler sans l'action conjuguée des masses sud-africaines pleinement conscientes. C'est pour cela qu'à l'avant-garde du mouvement antiraciste marchent côte à côte les forces démocratiques et progressistes, ainsi que la classe ouvrière sur la bannière de laquelle figurant les revendications nationales et sociales (2).

Dans leur revendication au niveau nationale, les mouvements de masse s'opposent catégoriquement à toute idée d'une structure fédérative. Les résultats de sondage d'opinion qui a été réalisé en septembre 1985 et au cours duquel, cette idée a été rejetée par 80 % des noirs et que dans le même temps, 64 % des blancs se sont prononcés contre un Etat unitaire où tous les citoyens bénéficieraient du droit de vote (3). X X

Tous les mouvements de masse sont unanimes pour l'instauration d'un Etat unitaire en Afrique du Sud. Aucune fédération n'est possible dans une politique où les blancs veulent contrôler toutes les sphères de la vie nationale. C'est ce système injuste qui amène les gens à lutter sans merci, notamment les mouvements syndicaux.

-
- (1) IZVESTIA n° 158, du 28 juillet 1918 cité par PARAF (P),
Le racisme dans le monde, 5e édition, Paris, Payot, pp.129-130.
- (2) RASNITSYNE, "Le régime d'apartheid" in La vie internationale, n° 10, 1985, pp. 133-135.
- (3) POKROVSKI, "Le régime d'apartheid et ses protecteurs impérialistes" in la vie internationale, n° 9, 1986, pp. 116-121.

3.5.1.1. La lutte syndicale

C'est dans le domaine syndical que la lutte est dure mais aussi très importante.

"Les syndicats sont devenus maintenant des véhicules politiques et sont très politisés. C'est une richesse sinon une armée de réserve inépuisable qu'il faudrait actualiser et développer" (1).

En effet, la naissance du Cosatu (Congrès des syndicats sud-africains), le premier décembre 1985 est un pas important. Regroupant un demi million d'adhérents et en même temps multiracial, il s'est engagé fermement à lutter non seulement pour la satisfaction des revendications des travailleurs à propos de leur condition de travail que ça soit dans l'industrie et les services ou ouvriers.

La lutte syndicale a pris la forme de la lutte politique.

"La tâche de la FOSATU sera de doter les travailleurs d'une organisation efficace qui leur permette, en tant que travailleurs de jouer un rôle politique de premier plan (2).

C'est cette conscientisation politique des travailleurs que l'Afrique du Sud ne veut pas entendre et fait tout ce qui est en son pouvoir pour écraser dans l'oeuf tout mouvement de grève qui risque de mettre en péril son économie dont les conséquences seraient irréparables.

Le gouverneur de la Banque Centrale sud-africaine reconnaissait que l'effervescence dans les townships des noirs et l'état d'urgence avait eu pour résultat une sortie nette de capitaux, une chute du rand et des perspectives de croissance très limitées pour 1986 (3).

(1) BREYTENBACH (B), Ouagadougou, le 28/02/1987.

(2) ABDELKRIM (C), "L'Afrique du Sud : Le Cosatu, arme des travailleurs" in Afrique-Asie, n° 363, du 16 au 29 décembre 1985, p. 25.

(3) COT (G), "L'Afrique du Sud : sauve qui peut" in Afrique-Asie, n° 356, pp. 22-24.

Dans cette lutte, l'enjeu des mines est très important. En effet l'or fournit près de la moitié (46 % en 1984) des recettes en devises de l'Afrique du Sud, et les soixante et onze mines du pays emploient quelques 450 000 travailleurs noirs. Pour ces raisons, le contrôle des mines est essentiel. C'est également l'un des bastions les plus résistants du racisme, avec un syndicat des mineurs blancs ouvertement partisan de l'extrême droite et un secteur aux conditions de travail des plus dangereuses (600 morts par an dans les mines d'or (1)).

Alors les syndicats n'ont-ils pas droit de s'en prendre aux patrons des mines ?

"Les patrons sont l'ennemi, ce sont les gens sur lesquels nous devons nous concentrer" (2).

La lutte des combattants sud-africains ne s'arrête pas dans le domaine syndicale, la lutte armée est aussi envisagée.

3.5.1.2. L'adoption de la lutte armée

Le coup d'envoi d'un projet militaire avait été lancé par Nelson Mandela qui avait déclaré :

"Tous les blancs subissent un entraînement militaire obligatoire mais aucun entraînement militaire n'est donné aux africains. Il était à notre avis essentiel de former un noyau d'hommes entraînés qui puissent prendre la conduite des opérations en cas de guérillas. ... Il nous faudrait des hommes pour contrôler son armée, sa police" (3).

(1) HASKI (P), l'Afrique Blanche, Paris, Seuil, 1987, p. 265.

(2) Idem Ibidem p. 265.

(3) Mandela (N), Apartheid, éd. de Minuit, pp. 76-77 cité par Adotevi (J.B), Apartheid et la société internationale, Abidjan - Dakar, N.E.A, 1978, p. 72.

C'est par cette voie que l'ANC a décidé de déclarer la guerre contre une guerre non déclarée. Analysant la situation lors de la deuxième conférence de ce mouvement qui s'est tenue le 16 juin dernier en Zambie, le communiqué final, lu par Oliver Tambo disait :

"Que nous voulions la guerre ou non le régime de Pretoria a enseigné dans les faits que le seul moyen d'arrêter l'effusion de sang était d'entrer en guerre" (1).

Selon le rapport préparé par l'Institut des Recherches Stratégiques de Pretoria, rien que l'année (1985) les patriotes du Congrès National Africain (ANC) ont réussi cinquante opérations principalement dans l'Ouest et le sud du pays (2).

Ces actes de sabotage doivent avoir des cibles bien précises.

"Dans les circonstances présentes il semble que le seul facteur interne qui pourrait destabiliser jusqu'à un certain point l'Afrique du Sud serait le terrorisme urbain.

... Mais il faudrait qu'il soit suffisamment bien organisé en groupes restreints pour semer la terreur dans les villes blanches (cinéma, supermarchés) et fasse la preuve de son efficacité en endommageant par exemple les ouvrages d'art (pont, barrages) qui rendent un pays industriel particulièrement vulnérable à ce type d'action" (3).

Pour réussir cette entreprise la collaboration entre blancs et noirs est une nécessité primordiale dans un pays à institution raciale. C'est pourquoi d'ailleurs le nombre de blancs emprisonnés sous l'étiquette communiste augmente.

(1) ABDELKRIM (C), "Prétoria : Botha déclare la guerre au peuple" in Afrique-Asie, n° 354, 1985, pp. 25-26.

(2) RASNITSYNE (V), "Le régime d'apartheid assiégé" in la vie n° 10, 1985, pp 133 - 135.

(3) CHALIAND (G), L'enjeu Africain, Paris; Ed. du Seuil, 1980, p 114.

Ainsi les bantoustans constituent une étape qui peuvent servir à destabiliser le régime blanc.

"Les bantoustans qui se développent peuvent servir de lutte armée. Par exemple, le Kwandébéle commence à servir de base comme lutte armée dans les territoires des Blancs à tel point que les autorités sud-africaines vont construire une barrière électrifiée entre le Kwandébéle et le reste du Transvaal. Il y a aussi une agitation grandissante au Ciskei et au Transkei" (1).

Ce changement de tactique répond à la situation particulière de l'Afrique du Sud.

"Le mouvement de libération nationale ne peut prendre appui que sur les institutions et les régions qui continuent à définir leur existence en tant que nation.

... Il semblerait que la concrétisation immédiate de la lutte nationale en Afrique du Sud soit la lutte au sein des bantoustans et des autres régions soumises à l'impérialisme sud-africain pour que leurs richesses leur soient rendues" (2).

Les bantoustans peuvent servir de sanctuaire pour la lutte armée. Mais malgré les changements de tactique tous azimuts, les limites ne manquent pas pour les mouvements de libération sud-africains. En effet, les sud-africains blancs au pouvoir ont une armée très puissante, très fanatique, très motivée, très professionnelle, avec beaucoup d'expériences et qui ne se plie à aucune considération morale, éthique, religieuse, politique qui l'empêche de tuer.

(1) Breytenbach (B), Ouagadougou, le 28/02/87

(2) Messiant (C) et Meunier (R), apartheid et capitalisme, Paris, Maspéro, 1979, p. 95.

Ce combat sans merci que livrent les forces patriotiques sud-africaines devant l'armée la plus puissante de l'Afrique est d'un enjeu sans précédent sur le continent. Face à cette gravité de la situation, quelle interprétation l'organisation des Nations-Unies peut-elle en donner.

3.5.2. L'interprétation de la lutte des mouvements sud-africains par l'ONU

La lutte nationale que mènent les mouvements de libération sud-africains est présentée par les autorités sud-africaines en termes de guerre froide. C'est-à-dire que les combattants agissent sous l'ombre de Moscou. Aussi ces mouvements sont taxés de "terroristes" qui agissent hors la loi.

Cette campagne psychologique est orchestrée dans le but de détourner l'attention de la population hantée par l'ampleur du terrorisme urbain. La diplomatie agissante et dynamique des leaders des combattants ainsi que leurs amis du Tiers monde a fini par contraindre l'Organisation des Nations-Unies à reconnaître la légitimité de la lutte que mènent les militants sud-africains. Ainsi la résolution de l'Assemblée Générale du 9 novembre 1976 sur l'Afrique du Sud en réaffirmant l'illégitimité du régime raciste sud-africain et sa non-représentativité proclamait la légitimité de la lutte du peuple opprimé de l'Afrique du Sud et de ses mouvements de libération par tous les moyens possibles y compris la force armée, pour la prise du pouvoir et l'exercice du droit à l'autodétermination (1).

A partir de cette reconnaissance explicite, l'ONU n'a jamais cessé de voter des résolutions condamnant l'apartheid et suggérant des encouragements à toutes les personnes physiques et morales qui mènent le combat contre l'apartheid. Ainsi, la résolution 2764 des Nations-Unies demandait toutes les organisations nationales, internationales et des juristes d'intensifier

(1) CASSESSE (A) et JOUVE (E), Diris, Pour un droit des peuples, Paris, Berger-Levrault, 1978, p. 162.

leurs efforts en vue de l'élimination de l'apartheid et de la discrimination raciale.

Dans le même ordre de la lutte, l'Assemblée générale par sa résolution 2775, lançait un appel à toutes les organisations syndicales nationales et internationales pour qu'elles intensifient leur action contre l'apartheid. Elle avait adopté une résolution demandant le découragement de l'immigration de travailleurs qualifiés en Afrique du Sud en faisant pression au maximum sur les intérêts économiques et financiers étrangers qui tirent profit de la discrimination raciale contre les travailleurs non blancs en Afrique du Sud afin de les persuader de cette exploitation (1).

L'Organisation des Nations-Unies ne s'était pas arrêtée seulement à la lutte des organisations, elle a financé également certains de ses organes dans les recherches des causes de la violence étant entendu que les mouvements en lutte mènent une "violence aveugle" selon la version de leurs détracteurs.

3.5.2.1. Les causes de la violence

Au cours de l'histoire, oppresseur et opprimé se sont livrés à une guerre sans merci ; chacun voulant occuper une place privilégiée dans le circuit socio-économico-politique de la société. Dans cette course effrénée pour l'acquisition de biens matériels, l'un taxe l'autre d'être un "hors-la-loi". Devant cette recrudescence de la violence, l'Organisation des Nations-Unies en tant qu'animatrice des idéaux de paix s'est penchée sur la question pour connaître les causes de la violence. Avec maints chercheurs sur la question, plusieurs interprétations ont été dégagées.

3.5.2.1.1 L'interprétation marxiste - léniniste

Le marxisme - Léninisme considère la violence politique comme une catégorie socio-historique, engendrée par les conditions

(1) Assemblée Générale, Résolutions adoptées au cours de sa 26e session, 21 septembre - 22 décembre 1971, supplément n° 29 (A/ 8429).

sociales, économiques avant tout de la société antagoniste, par les exigences des rapports concrets, des contradictions et de la lutte de classes. Elle est apparue avec la division de la société en classes antagonistes et la formation de l'Etat avec ses attributs de pouvoir: armée, police, lois et tribunaux etc. (1).

En Afrique du Sud, ce sont justement ses attributs de pouvoir qui sont générateurs de la violence. Selon, V.P. SHUPILOV, oppresseurs et opprimés en opposition constante ont mené une guerre ininterrompue tantôt ouverte tantôt dissimulée qui finissait soit par une transformation révolutionnaire de la société. La tendance des classes et groupes sociaux à faire prévaloir leurs intérêts engendre une lutte qui s'exprime sous trois formes : économique, politique et idéologique (2).

En effet, la violence constitue souvent l'instrument au moyen duquel, le mouvement social se fraie une route et brise les formes politiques pétrifiées et mortes (3).

S'il n'y avait pas eu un mouvement anticolonial qui s'était étendu à grande échelle, l'empire colonial serait en train de légitimer sa propre existence sur les pays colonisés. En effet, la violence est génératrice de la conscience du peuple. En Afrique du Sud, elle apparaît comme un préalable nécessaire à l'humanisation des relations interpersonnelles et internationales. C'est ce qui amène Frantz Fanon à déclarer :

"Le colonialisme est séparatiste et régionaliste
 ... la violence dans sa pratique est totalisante,
 nationale. ... La violence désintoxique. Elle débar-
 rasse le colonisé dans son complexed'infériorité(...)
 le réhabilite à ses propres yeux (4).

(1) DENISSOV (V), les théories de la violence dans la lutte idéologique, Moscou, Editions du Progrès, 1980, p. 35.

(2) UNESCO, violence et ses causes, Paris, UNESCO, 1980, p. 151.

(3) Cité par UNESCO, Ibidem p. 151.

(4) Cité par UNESCO, Ibidem p. 151.

Cette interprétation marxiste - léniniste nous oblige à jetter un coup d'oeil sur l'interprétation libérale pour mieux comprendre réellement la portée de la cause de la violence.

3.5.2.1.2 L'interprétation libérale

Toute institution politique baigne dans la violence, car elle est le moteur de l'histoire faisant sur le devant de la scène les classes dirigeantes, les nations, les civilisations. Ce n'est plus l'institution qui légitime la violence, c'est la violence qui engendre l'institution en redistribuant la puissance entre les Etats, entre les classes (1).

En effet, la violence collective s'inscrit dans la normalité des choses, c'est ce que TILLY affirme sans ambages :

"Historiquement, la violence collective déborde régulièrement des processus politiques essentiels inhérents aux pays occidentaux. ... Les opprimés frappent au nom de la justice, les privilégiés au nom de l'ordre et les classes moyennes au nom de la peur" (2).

En effet, beaucoup de ce que nous admettons aujourd'hui et tenons pour acquis est le résultat d'actions violentes du passé aujourd'hui parfaitement légitimée et les médias, comme d'autres institutions ont joué un grand rôle dans le processus d'adaptation. Si aujourd'hui les combattants de la liberté renversent la situation en Afrique du Sud, c'est leur lutte historique qui va être écrite en lettre d'or dans les concerts des Nations. N'est-ce pas vrai que dans le système des relations internationales de tout le temps, on ne reconnaît que les Etats et non les gouvernements ?

L'étude de la violence par l'ONU ne s'arrête pas seulement à cet aspect politique. L'aspect économique est passé aussi sous peigne fin.

(1) UNESCO, Violence et ses causes, Paris, UNESCO, 1980, p. 39.

(2) Cité par UNESCO, Ibidem p. 132.

3.5.2.1.3 L'interprétation de la violence sous l'angle économique

La pauvreté, le dénuement, l'exploitation économique et la discrimination sont autant de facteurs de la violence. Pour cela, Pierre Spitz, s'attaque à ce qu'il appelle la violence silencieuse qu'est la famine provoquée par la structure de pouvoir et par la structure sociale. Les hommes qui produisent la nourriture et tiennent en principe entre leurs mains un pouvoir de vie et de mort sur les autres, ce sont eux qui meurent de faim pendant que personne dans le même temps ne meurt pas de faim dans les bureaux et dans les villes. (1).

C'est cette violence silencieuse que l'Afrique du Sud impose à la majorité noire au moment où ce sont eux qui produisent tout ce que l'Afrique du Sud a besoin dans le domaine agricole mais souffrent de toutes les maladies dues à la malnutrition. Ce sont eux qui extraient de l'or dans les mines et touchent un salaire misérable et la seule récompense qu'ils reçoivent ce sont les matraques et les cartouches qu'on fait loger dans leurs corps.

Convaincus que leur lutte est juste et légitime, les combattants sud-africains vont axer aussi leur combat sur le plan diplomatique pour faire comprendre à la face du monde leur cause.

3.5.2.2 La lutte diplomatique

Face à la propagande fallacieuse du gouvernement sud-africain présentant l'ANC comme une organisation "terroriste", les leaders de ce mouvement opposent à cette diplomatie masquée une diplomatie dynamique et ouverte. A ce propos, Benny Durock, ancien secrétaire National du Congrès des démocrates (l'Organisation blanche alliée à l'ANC) à l'étranger disait :

"Tambo est doué pour la diplomatie. C'est un véritable Ministre des affaires étrangères. Il a fait du

(1) UNESCO, Violence et ses causes, Paris, UNESCO, 1980, p.137.

très bon travail aux Nations-Unies et pour dénoncer le régime de l'apartheid à travers le monde" (1).

Cela montre clairement que l'ANC est toujours organisé mieux que tout autre mouvement et au pire moment de la répression il n' a pas disparu de la scène politique et s'est toujours mis à côté de son peuple.

Dans la lutte diplomatique que doit mener tous azimuts, les mouvements doivent mettre beaucoup d'emphase sur l'aspect "communiste". Car les autorités politiques sud-africaines les accusent d'être des mouvements communistes, terroristes sous les ordres de Moscou. C'est le cas notamment de l'ANC qui est toujours la cible de ces qualifications. Pourtant, la structure de l'ANC émergeant dans les armées 80 serait d'un mouvement populaire nationaliste avec des membres et une direction différente de ceux d'une organisation servant de front au parti communiste tel que le redoutent les Blancs.

En effet dans les organisations de soutien extérieur de l'ANC, le parti communiste demeure un élément présentant au monde une image du congrès quelque peu déformé et qui sert la propagande du gouvernement sud-africain.

Devant ce combat que se livrent les combattants sud-africains et les autorités sud-africaines, l'Organisation des Nations-Unies penchent en faveur des mouvements de libération. Face à cette reconnaissance de la communauté internationale, quelle est alors la position des Etats africains à l'égard d'un système qui demande son droit de cité sur le continent?

(1) BERNETEL (P), Les enfants de Soweto, Paris, Stock, 1977, p. 182.

CHAPITRE IV : LA POSITION DES ETATS AFRICAINS

La conférence de Bandoeng qui s'était tenue du 18 au 24 avril 1955 avait marqué le début de la collaboration entre l'Afrique et l'Asie consacrait un paragraphe de sa principale résolution aux droits de l'homme et aux droits des peuples à disposer d'eux-mêmes. On y déplora notamment la politique et la pratique de ségrégation et de discrimination raciales qui forment la base du système politique et des rapports humains dans de vastes régions d'Afrique.

L'Afrique du Sud fut nommément désignée dans la résolution finale de la conférence qui apporta son soutien et son encouragement à la résistance de toutes les victimes sud-africaines. C'est ce soutien à la résistance sud-africaine que les pays africains réunis au sein de l'Organisation de l'Unité Africaine vont chercher une plate-forme commune de la lutte contre le système d'apartheid.

4.1. Le fondement commun de la lutte

Une majorité appréciable des Etats participent unanimement à la lutte contre le système d'apartheid car ayant lutté eux-mêmes pour la reconquête de leur liberté. De ce fait, leur participation à la lutte est importante parce qu'ils en définissent les fondements à partir d'un ensemble de principes nés de la décolonisation et dont ils avaient eux-mêmes été les bénéficiaires.

C'est dans ce contexte-là que les pays africains vont chercher les instruments juridiques en matière du droit international pour faire prévaloir leur juste attitude vis-à-vis de la politique sud-africaine.

4.1.1. Les diverses déclarations des droits

La diversité d'ethnies composant la population des nouveaux Etats a rendu leurs dirigeants plus sensibles et plus ou moins effrayés par tout ce qui ressemble de près ou de loin au racisme.

Toutes les constitutions africaines adhèrent aux principes de la déclaration des Droits de l'Homme. Certains allant chercher leurs convictions dans la Déclaration française de 1789. Toutes acceptent la charte de l'ONU. Mieux elles ont poussé très loin en décrétant illégales toute discrimination, toute manifestation raciale et aussi fondé le gouvernement des Etats sur la stricte égalité juridique des citoyens (1).

C'est pourquoi les dirigeants africains sont convaincus de s'être prémunis contre une politique ou une opposition qui en tirerait son support du clan ou de la tribu, chose d'ailleurs que l'Organisation des Nations-Unies a toujours recommandé aux Etats membres d'exclure toutes les considérations de ce genre.

Il était donc on ne peut plus difficile pour la plupart d'entre eux, d'admettre que la politique officielle de l'Afrique du Sud puisse conduire réellement au développement des masses africaines sans faire de celles-ci des victimes de l'exploitation des Blancs. Par rapport à cette politique, les pays africains se sont déterminés à mener une opposition farouche; d'où la tenue à Lusaka d'une réunion traitant de la question sud-africaine communément appelée le MANIFESTE DE LUSAKA.

4.2. Le manifeste de LUSAKA

Le manifeste de Lusaka avait été adopté par la conférence de chefs d'Etat de l'Afrique orientale et centrale, comme règle de conduite face aux minorités blanches qui règnent dans cette région.

Les résolutions prises à Lusaka ont été présentées à la conférence au sommet de l'OUA et qui les a adoptées comme fondement principal de la lutte des Etats de l'organisation pour la décolonisation totale de l'Afrique.

(1) ADOTEVI (J.B), L'Apartheid et la société internationale
Dakar - Abidjan, N.E.A, 1978, p. 108.

En septembre 1969, le Président en exercice de l'OUA Ahmadou Ahidjo le présenta à la tribune des Nations Unies. Le texte porte l'espoir d'une solution pacifique et dénie à n'importe quel Etat étranger au pays le droit d'imposer une solution quelconque. Seule, la solution valable est celle décidée par les peuples concernés.

Il faut aussi souligner que bien avant le Manifeste de Lusaka, la charte de l'OUA de mai 1963 fixait les objectifs de l'organisation dont le principal but était l'élimination du colonialisme sous toutes ses formes du continent. La conférence avait adopté deux résolutions importantes dont aucune n'épargnait la République sud-africaine.

La première résolution concernait la décolonisation et mettait au pied d'égalité l'Afrique du Sud et le Portugal qui avaient les colonies en Afrique.

La deuxième résolution concernait uniquement la République sud-africaine intitulée "apartheid et discrimination raciale" (1). Cette résolution révélait bien la gravité de la situation d'apartheid et de discrimination. L'OUA demanda à tous les Etats africains de coordonner leurs efforts en vue de mettre fin à la pratique criminelle de l'Afrique du Sud et d'enrayer la discrimination raciale sous toutes ses formes. Et pour renforcer leur dynamisme au niveau international ils présentèrent un nouveau code de conduite des Etats africains "le MANIFESTE DE LUSAKA" reconnu par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans la résolution 2505/A.G.

Mais quel était le contenu du nouveau code de conduite ?

4.2.1. Le contenu du Manifeste

Le manifeste exprimait clairement le désir des Etats africains de vivre en paix entre eux et avec le reste du monde. Mais cette volonté n'est pas sans exigence. En effet en reconnaissant l'africanité des Blancs d'Afrique du Sud, on ne leur

(1) OUEDRAOGO (O.F.C), L'OUA et l'Afrique du Sud, université du Bénin, Lomé, E.S.A.C.J, 1979 p. 78.

reconnait pas une suprématie sur des hommes originaires africains. Et face à cette attitude, le manifeste énumère les différentes mesures à prendre contre l'Afrique du Sud.

"Elle doit être mis au ban de la communauté mondiale tant qu'elle n'aura pas admis que tous les hommes sont égaux. Elle devait être tenue à l'écart des circuits du commerce international et abandonnée à elle-même, pour qu'elle se suffise si elle le peut. On ne saurait permettre au gouvernement de l'Afrique du Sud, alors qu'elle nie jusqu'au concept même de l'unité, de la race humaine de se consolider, grâce aux relations d'amitié qu'il entretient sur le plan international. Et l'Afrique ne peut certes admettre que soit poursuivie une telle politique contre des hommes d'Afrique" (1).

La violence fait partie aussi du Manifeste de Lusaka tant que les Blancs d'Afrique du Sud ne renoncent pas eux-mêmes à la violence et si l'Afrique du Sud ne cesse sa politique d'apartheid, elle ne va pas trouver sa place au sein de la communauté africaine.

Dans un ton équilibré, les africains affichent leur attitude conciliatrice entre les mouvements de résistance et les autorités de l'Afrique du Sud.

"L'objectif de la libération ainsi défini nous ne pouvons transiger, ni faire des concessions. Nous avons tous préféré et continuons à préférer atteindre cet objectif sans recours à la violence physique. Mieux vaut négocier que détruire, parler que tuer. Nous ne prêchons nullement la violence mais la fin de toute violence pratiquée par les oppresseurs de l'Afrique contre la dignité humaine. Si nous progressons pacifiquement vers l'émancipation ou si les circonstances venant à changer, un tel progrès devenait possible à l'avenir. Nous exhorterons nos frères des mouvements de résistance à adopter des méthodes pacifiques dans leur lutte quitte à accepter un compromis relatif au moment où doit s'effectuer le changement nécessaire. Mais tant que l'évolution

(1) ADOTEVI (J.B), L'apartheid et la communauté internationale, Abidjan-Dakar, N.E.A. 1978, p. 110.

pacifique est entravée du fait des hommes actuellement au pouvoir dans les Etats de l'Afrique australe, nous n'avons pas d'autre choix que d'apporter aux peuples de ces territoires tout le soutien dont nous sommes capables dans leur lutte contre leurs oppresseurs" (1).

C'est par cette attitude équilibrée et caractérisée par un langage de raison et de dignité que va découler les succès ou les échecs des Etats africains.

4.3. Des succès africains

Pour être opérationnelle dans sa lutte, l'OUA a créé le comité de coordination dit "comité des neuf" dont le rôle et de gérer le fond spécial créé à cet effet. Et pour bien mener cette offensive l'OUA a tout d'abord défini le cadre de son action et puis a cherché les moyens qui lui semblent les meilleurs dans sa lutte.

4.3.1. Dans le cadre de l'OUA

L'OUA en tant que telle aurait réalisé des actions concrètes par l'intermédiaire de son comité de libération qu'on ne saurait l'affirmer. Les interventions de cette organisation consistaient dans la répartition entre les mouvements anti-apartheid des fonds recueillis en leur faveur. X X à --- 2

Mais la grande offensive de l'OUA s'inscrit dans le domaine économique et diplomatique.

4.3.1.1. Les efforts économiques et diplomatiques

L'OUA avait proposé un programme d'action devant conduire à la rupture des relations économiques avec l'Afrique du Sud mais cette organisation ne pouvait que s'en remettre aux bons vœux des Etats pour l'application de ces sanctions. Elle a toujours condamné et dénoncé les pays industrialisés,

(1) ADOTEVI (J.B), L'apartheid et la société internationale, Abidjan-Dakar, N.E.A, 1978, p. 110.

ce qui prouve bien la prétention d'une assemblée qui, n'étant pas une institution supranationale se complait dans la fonction de forum (1).

Les recommandations de l'OUA étaient quand même louables. Mais cette organisation n'est qu'une tribune où l'Afrique se fait entendre ; sa fonction ne peut être que stimulatrice. Reste maintenant aux Etats convaincus du bien fondé de la lutte à convaincre d'autres et à les entraîner. Ce qui demande alors une diplomatie dynamique. L'OUA a toujours été active. L'effort dans ce domaine a été orienté vers des puissances partenaires de l'Afrique du Sud, pour les convaincre des torts que leurs relations avec le gouvernement de Pretoria a infligé à la cause africaine (2).

C'est dans ce cadre que Mr KAUNDA, chef de l'Etat de Zambie et plus tard le Président MOKHTAR OULD DADDAH de Mauritanie, alors qu'ils étaient présidents en exercice de l'OUA avaient entrepris une tournée dans les capitales des puissances occidentales. Et tout récemment les efforts de ABDOU DIOUF du Sénégal et de SASSOU NGUESSO du Congo sont allés dans le même sens. Mais les résultats obtenus au niveau des puissances étrangères ne sont satisfaisants qu'aux bouts des lèvres.

Cependant, quelles que soient les actions entreprises par l'OUA, le grand travail reste surtout l'oeuvre des Etats. L'Organisation de l'Unité Africaine ne faisant qu'encourager les diverses phases, apparaissant ainsi comme une importante animatrice de l'opposition à l'apartheid. D'où nous enregistrons maintenant des offensives collectives et individuelles.

(1) ADOTEVI (J.B), L'apartheid et la Société Internationale, Abidjan-Dakar, N.E.A, 1978, p. 111.

(2) Idem Ibidem p. 111.

4.3.2. Des offensives individuelles et collectives

Les décisions prises par l'OUA ne pouvaient recevoir d'application que dans la mesure où les Etats membres ¹⁷ décident l'exécution conformément aux règles de leur droit interne. Certains pays ont fermé leurs ports aux aéronefs et aux navires d'Afrique du Sud. La République du Cameroun a aggravé cette sanction depuis la décision de monsieur HEATH, ex-premier ministre britannique de reprendre la livraison d'armes à Pretoria (décembre 1978) : l'accès a été interdit à toutes personnes même les membres du corps diplomatique, transitant vers l'Afrique du Sud ou en provenance de ce pays (1).

D'autres pays ont suivi. C'est notamment le cas du Sénégal qui avait prohibé tout commerce avec Pretoria. Cependant d'autres Etats ont décidé de coopérer avec le pays d'apartheid contre la volonté de certains dirigeants qui voulaient afficher une attitude radicale.

La Côte d'Ivoire s'est désolidarisée des autres Etats à cause de fâcheuses répercussions sur les relations qu'elle entretient avec certaines puissances occidentales. Trouvant inopérante l'interdiction frappant les aéronefs sud-africains qui, grâce à leurs capacités, ¹⁸relie sans escale les grandes distances, la Côte d'Ivoire a signé en septembre 1975, un accord autorisant la "South-Africa Air Line" (SAA) à utiliser l'aéroport d'Abidjan pour se ravitailler en carburant (2). Selon les dirigeants de la SAA, les appareils sud-africains seraient autorisés à prendre des passagers s'ils s'entrou-¹⁹vaient à Abidjan sur le circuit Johannesburg - Athènes (3).

(1) ADOTEVE (J.B), L'apartheid et la Société Internationale, Abidjan-Dakar, N.E.A, 1978 p. 112.

(2) Idem Ibidem p. 112.

(3) Marchés tropicaux et Méditerranéens, mai 1976 cité par ADOTEVE (J.B), Ibidem, p. 112.

Bien que les cas individuels et défavorables aux principes de l'organisation africaine se manifestent, cela n'empêche pas les offensives collectives. Plusieurs mesures collectives ont été prises au sein des organisations régionales et internationales. Dans ce cadre-là, les Etats africains ont d'abord interdit la présence de l'Afrique du Sud dans leurs organisations. Il n'est pas question qu'elle soit membre de l'OUA ou de la Banque Africaine de Développement, bien que les besoins du développement acculent les africains à certaines compromissions, ils tiennent strictement à l'écart l'Afrique du Sud des institutions qu'ils contrôlent. L'Afrique du Sud a dû quitter des organisations de coopération internationale dont elle était membre avant l'accession des africains à l'indépendance.

La théorisation du racisme au cours de son évolution historique ne repose pas sur aucun critère objectif (psychologique, biologique, culturel) pouvant justifier sa pérennité. Et comme le dit Friedman :

"Je ne pense que la race blanche est supérieure ... ce n'est pas parce qu'un type à la peau noire que c'est un "sale nègre ". Il peut y avoir la peau noire et l'âme blanche, et je peux avoir devant moi un individu à peau blanche qui est un sacré salaud, qui a l'âme noire" (1).

Cela nous a permis de voir que chaque fois qu'un groupe essaie de dominer un autre, il ne manque pas de chercher d'arguments, des subterfuges pour masquer son vrai caractère, sa vraie nature de domination.

Et l'apartheid n'échappe pas à la règle. Elle a su exploiter et développer les anciennes théories en présence pour mieux les adapter et les réactualiser dans le contexte sud-africain. En théorie et en pratique l'apartheid devient

(1) FRIEDMAN (J.B), Au coeur du racisme, Lausanne, Editions Pierre-Marcel, 1984, p 42.

essentialiste en Afrique du Sud. Mais l'histoire nous a prouvé qu'on ne peut pas tromper un peuple une fois, deux fois etc ; il finit par découvrir la vérité et démasquer la vraie nature de domination dont il est l'objet chaque jour. C'est pourquoi le peuple sud-africain, exploité, misé s'est levé comme un seul homme pour combattre cet odieux système, malgré les obstacles majeurs dressés sur leurs chemins - obstacles dus à la puissance militaire de ce pays qui menace et son peuple et les pays limitrophes. Ces derniers après leur accession à l'indépendance auraient pu servir de bases arrière-aux mouvements de libération. Cette situation a obligé les combattants de la liberté de transférer le champ de bataille à l'intérieur de l'Afrique du Sud même. Comme le disait Dos Santos, Président de la République Populaire d'Angola :

"Ce sont les contradictions internes sud-africaines qui finiront ^{par} affaiblir mortellement le régime" (1).

Ceci est d'autant vrai quand on regarde le mutisme et les divergences au sein des pays africains qui auraient pu soutenir inconditionnellement les mouvements de libération anti-apartheid dans leur combat contre l'Afrique du Sud. Donc l'alibi sud-africain selon lequel son combat est contre l'expansion du communisme par les pays africains interposés n'est pas fondé. Devant cette situation, nous sommes obligés de dire ceci : comme le problème palestinien arrange les pays arabes conservateurs et pseudo-révolutionnaires et en font leur politique intérieure et extérieure. Il en est de même du problème sud-africain qui arrange certains régimes réactionnaires et pseudo-révolutionnaires dans leur politique tant intérieure qu'extérieure ; d'autant plus qu'à l'intérieur de leur pays, ils entretiennent des systèmes de discrimination et d'exploitation. D'où leur lenteur de signer des pactes internationaux allant dans ce sens. Et comme le dit encore

(1) CONCHIGLIA et Autres, "Spécial Angola, 1975-1985, dix ans d'espérance" in Afrique-Asie, n° 362, du 2 au 15 décembre 1985, p. X - LVI.

Breyten Breytenbach :

"La révolution de l'Afrique du Sud va révolutionner toute l'Afrique" (1).

C'est l'inquiétude des dirigeants africains qui verraient s'instaurer en Afrique du Sud un régime révolutionnaire issu des mouvements révolutionnaires de libération nationale comme en Angola, au Mozambique et au Zimbabwe.

C'est par ce constat de mutisme mitigé qui va conditionner l'attitude de la communauté internationale.

BREYTENBACH B, Ouagadougou, le 28/02/1987

DEUXIÈME PARTIE :

L'ATTITUDE COERCITIVE DE L'ONU A L'EGARD DE L'AFRIQUE DU SUD

Le problème de l'apartheid est demeuré longtemps sans solution ; cela était dû surtout à la politique internationale qui prévalait depuis l'institutionnalisation de ce système ; d'autant plus qu'un grand nombre de pays était toujours sous la domination coloniale.

Il fallait attendre donc l'accession à l'indépendance des pays africains et asiatiques et surtout avec la création du mouvement non aligné pour que le problème sud-africain soit posé de façon régulière à l'ONU.

CHAPITRE I. : LE REJET PAR LES ETATS MEMBRES DE L'ONU DE LA POLITIQUE D'APARTHEID

La question du racisme et de la discrimination s'insère dans le cadre général des droits de l'homme. Ceux-ci constituent l'une des préoccupations majeures de l'ONU. Leur respect et leur poursuite sont mentionnés à la fois dans le prambule de la charte notamment l'article I, paragraphe 3 en tant que l'un des buts et principes fondamentaux de l'ONU et surtout aux articles 55 et 56. C'est par ces instruments juridiques que les membres de l'ONU se prononcent contre l'apartheid en faveur des droits de l'homme.

1.1. Le respect des droits de l'homme

En effet dès 1946, au sein de l'ONU, le conseil économique et social créa la commission internationale des droits de l'homme pour superviser l'application de ces droits et libertés fondamentales reconnues à tous, pour les promouvoir et enfin pour attirer l'attention du monde sur leur violation éventuelle.

En collaboration avec les Etats asiatiques, les Etats africains ont déposé en 1965, devant la commission politique, un projet de résolution dit des "47 puissances". Le 7 décembre 1965, la commission spéciale adoptait le projet. Le 15 décembre, ce fut, le tour de l'Assemblée Générale de se prononcer en sa faveur. Par la résolution 2054 (XX), l'Assemblée Générale se déclarait "profondément préoccupée" par l'aggra-

vation de la situation explosive de la République d'Afrique du Sud résultant de l'application continue par le gouvernement sud-africain de la politique d'apartheid en violation des obligations qui lui incombent aux termes de la charte des Nations Unies (1).

L'ONU au cours de ses séances plénières s'est toujours penchée sur la question de l'apartheid. Ainsi le Conseil de Sécurité saisi par les 28 Etats afro-asiatiques adoptait la résolution 134 du premier avril 1960, par laquelle, il a invité le gouvernement sud-africain à prendre des mesures pour assurer entre les races une harmonie fondée sur l'égalité et abandonner sa politique d'apartheid. Malgré ces appels incessants de l'Organisation des Nations Unies, l'Afrique du Sud s'est toujours obstinée dans sa politique d'apartheid et de violation des droits de l'homme. C'est ainsi que la Juridiction sud-africaine n'hésite pas à prononcer la peine de mort aux militants anti-apartheid considérés par l'ONU comme des prisonniers de guerre et qui devaient être traités ainsi. C'est notamment des militants de l'African National Congress (ANC) : Thelle Simon Mogoerane, Monsieur Jerry Semano Mosololi et Marcus Thalo Mautaung qui ont passé par les armes en 1982, malgré la demande de l'ONU de commuer les peines de mort prononcées contre les 3 personnes, le 6 août 1982 (2).

Les autorités sud-africaines ont toujours affiché une attitude de non recevoir les recommandations et les appels de l'ONU. Elles jugent l'ONU d'incompétente pour s'ingérer dans ses affaires intérieures.

1.2.. L'interprétation de la compétence de l'ONU

En rejetant la thèse de l'incompétence soutenue par le gouvernement de Pretoria (thèse fondée sur l'article 2, paragraphe 7 de la charte de l'ONU), les Etats africains

(1) SANOU (J), Les Etats africains et les problèmes d'Afrique australe, D.E.A. Droit international Public, Université de Nancy II, Faculté de Droit et Science économiques 1977 - 1978 p. 37.

(2) Résolutions et décisions du conseil de sécurité 1983, p. 14.

considèrent que cette disposition ne peut aller à l'encontre des autres dispositions de la charte : article 1er, 55 et 56. Dans ce sens, les Etats membres de l'ONU soutiennent catégoriquement que les organes des Nations Unies ont la compétence de résoudre le problème sud-africain. En examinant, les opinions doctrinales sur la question soulevée qui rejoint en partie les points de vue des Etats membres de l'ONU, le professeur Lauterpacht donne l'analyse suivante en se basant sur l'article 2 paragraphe 7.

"Le mot intervenir signifie ingérence "dictatoriale" dans les affaires d'un Etat, ingérence pouvant aller jusqu'au refus de reconnaître son indépendance cela implique qu'il est péremptoirement prescrit au gouvernement dont il s'agit de se conduire d'une certaine manière ou de s'abstenir d'entreprendre certaines actions. Pour qu'il y ait tentative de la part d'un ou de plusieurs Etats, visant à imposer leur volonté à un autre Etat et ceci d'une manière impérative prévue" (1).

En effet, l'Assemblée Générale, le Conseil de Sécurité, le Conseil Economique et Social ou tout organe a autorité pour discuter des droits de l'homme, faire des suggestions et recommandations à l'Etat qui se comporte en dehors de ses règlements. L'interdiction de l'article 2, paragraphe 7, ne porte en rien atteinte à l'application des mesures de coercition prévues au chapitre VII (2).

Nous remarquons donc que l'article 2 n'exclut pas l'étude d'un problème soumis aux instances de l'ONU ; pour ce faire, les rapports y afférents ou les recommandations y relatives ne constituent pas en aucune façon d'une intervention au sens juridique du mot. Pourtant il y a une longue tradition qui plaide en faveur du droit d'ingérence chaque fois qu'est menacée la démocratie et que sont violés les droits de l'homme.

-
- (1) Lauterpacht (H), International Law and human Rights, Stevens and sons limited, London 1950 p. 167 cité par Sanou (J), Les Etats africains et les problèmes d'Afrique australe, D.E.A. Droit international Public, Université Nancy II, 1977-78, pp. 38-39.
- (2) BALLALOU (J), L'ONU et les opérations de maintien de la paix, Paris, Editions Pédone. 1971, p. 90.

Pour ce faire, le directeur pour les droits de l'homme au conseil de l'Europe. P, Leuprecht déclarait :

"... Là où les droits de l'homme sont en jeu, les exigences de la protection solidaire de ces droits par la communauté internationale doivent prévaloir sur les principes de la souveraineté nationale et de la non-ingérence" (1).

Les articles 55 et 56 de la charte des Nations Unies mentionnent très clairement que tous les Etats membres de l'ONU s'engagent à agir en coopération avec elle en vue de la promotion du "respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous". Ce qui revient juridiquement à l'ONU de contraindre l'Afrique du Sud afin qu'elle fasse la meilleure protection de ces droits. En cas de refus, l'ONU a le devoir moral de veiller bien pour se faire le porte-drapeau et en cas de force majeure le porte-glaive de cette conception de la justice et de la morale dans l'intérêt supérieure de la communauté internationale. Mais hélas, l'ONU se comporte autrement :

"Elle se comporte en mièvre appareil bureaucratique, en office de statistique, en tribune pour démagogues, en salon pour diplomates anesthésiques sans que soient disciplinés les rapports de force qui déchirent le monde (2).

C'est dans ces convulsions juridiques que l'ONU s'arroge de sa compétence d'être nantie d'une mission noble et historique de demander l'Afrique du Sud l'instauration d'un gouvernement de la majorité.

(1) GOUMAZ (M.L), l'ONU et dictature, Paris, Harmattan, 1984, p. 10.

(2) Idem Ibidem p. 10.

1.3. L'instauration d'un gouvernement de la majorité

L'Assemblée Générale des Nations Unies par sa résolution 2396 (XVII) adoptée par 85 voix contre une et 14 absences a reconnu pour la première fois le droit du peuple sud-africain dans son ensemble à l'autodétermination et la nécessité de parvenir à un gouvernement par la majorité fondé sur le suffrage universel.

Cette résolution ne pouvait être mise en exécution d'autant plus que les autorités sud-africaines ont toujours refusé et rejeté catégoriquement le "principe un homme une voix". Le souhait de l'ONU de voir s'instaurer un gouvernement de la majorité s'accompagne de la demande du respect de l'intégrité territoriale et à l'unité du peuple sud-africain.

1.4. Demande du respect de l'intégrité territoriale et à l'unité du peuple sud-africain.

L'organisation des Nations Unies a toujours condamné l'établissement de bantoustans par le gouvernement de la minorité raciste de l'Afrique du Sud. Dans sa 32e session du 20 décembre 1977 l'ONU s'est prononcée contre les bantoustans. Pour l'ONU, les bantoustans sont destinés à la politique inhumaine d'apartheid, à détruire l'intégrité territoriale du pays, à perpétuer la domination de la minorité blanche et à priver la population africaine d'Afrique du Sud de ses droits inaliénables, notamment le droit à la santé, au logement, à l'éducation, à se vêtir etc.

Dans sa recherche de paix en Afrique du Sud, l'ONU s'est attelée à trouver des voies et moyens pouvant amener les autorités racistes à la raison.

CHAPITRE II. : LES MOYENS D'ACTION ENVISAGES PAR L'ONU
CONTRE LA PRATIQUE D'APARTHEID.

2.1. La validité du chapitre VII de la charte
des Nations-Unies

La forme de la lutte à envisager au niveau international constitue la pomme de discorde parmi les membres de l'Organisation des Nations Unies. La majorité des Etats membres de l'ONU soutiennent la thèse très fondamentale d'une politique de lutte fondée sur les articles 41 et 42 de la charte des Nations Unies et aussi du principe de l'appui à la lutte de libération nationale des peuples d'Afrique australe. Le soutien apporté par les membres de l'ONU est d'ordre diplomatique et politique. Il s'est aussi traduit par une assistance matérielle et financière aux mouvements de libération. Mais il faut reconnaître que cette assistance est maigre sans aucun doute eu égard à la militarisation de l'Afrique du Sud par les pays occidentaux.

Qu'en est-il réellement de la lutte sur le plan diplomatique ?

2.1.1. La lutte sur le plan diplomatique

Sur le plan diplomatique, la grande majorité des Etats membres de l'ONU a préconisé et soutenu inlassablement la thèse de l'expulsion de l'Afrique du Sud des organisations internationales et trouve leur appui sur les arguments suivants :

- Non respect par l'Afrique du Sud des droits de l'homme.

A ce propos, l'article I, paragraphe 3 des Nations Unies est clair là-dessus : les Nations Unies ont pour but de promouvoir et d'encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion (1).

(1) GINIEWSKI (P), Le livre noir, le livre blanc, Berger-Leuvrault, 1966, p. 59.

- Il y a aussi la politique d'apartheid pratiqué par l'Afrique du Sud, ainsi que son refus de se retirer de la Namibie sont incompatibles avec des obligations de membre des organisations internationales notamment à l'ONU.

- La défense des pays de la majorité s'appuie sur l'article 6 de la charte qui dispose que si un membre de l'organisation enfreint de manière persistante les principes énoncés dans la présente charte, il peut-être exclu de l'organisation par l'Assemblée Générale sur recommandation du Conseil de Sécurité (1).

Sur ce plan diplomatique, la bataille de l'ONU s'est posée avec beaucoup d'acuité notamment la représentativité du peuple sud-africain.

2.1.1.1. Le Problème de la légitimité de la délégation sud-africaine à l'ONU.

La grande majorité des Etats membres de l'ONU s'est fondée sur l'article 27 du règlement intérieur de l'Assemblée Générale qui prévoit la vérification des pouvoirs des délégations des Etats membres. Ainsi les pouvoirs doivent émaner de l'une des autorités suivantes : le ministre des affaires étrangères, le chef du gouvernement et le chef de l'Etat(2). Mais on remarque que c'est à celui qui apparaît comme le véritable détenteur du pouvoir que va la reconnaissance. Or en refusant de reconnaître la validité du mandat de la délégation de Prétoria, l'interprétation de la majorité des Etats accorde à la communauté internationale le droit d'apprécier la légitimité du pouvoir détenu par les gouvernants. Le problème de la légitimité avait été faussé au départ quand les élections qui ont amené le parti nationaliste au pouvoir ont exclu la majorité du peuple noir de participer au vote.

(1) ADOTEVI(J.B.) L'apartheid et la société internationale, Abidjan-Dakar, N.E.A. 1978, p. 145.

(2) Centre d'Etude d'Afrique noire de Bordeaux, Année Africaine 1973, Paris, Editions Pédone, 1974, p. 151.

Grâce à la témérité des Etats membres, un incident important se produisit à l'Assemblée Générale. Au cours du débat, le ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud allait prendre la parole mais les participants décidèrent de suspendre leur débat général jusqu'à ce que le comité de vérification des pouvoirs ait statué sur le droit de la délégation sud-africaine à représenter la population d'Afrique du Sud (1).

L'affaire évolue lentement mais sûrement en faveur de la majorité. C'est ainsi qu'une première résolution fut adoptée par l'Assemblée Générale le 13 octobre 1970. Quarante-deux Etats votèrent en faveur, deux s'y opposèrent : l'Afrique du Sud et le Portugal et neuf pays s'abstinrent (Australie, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Malawi, Swaziland, Nouvelle-zélande et Royaume-Uni) (2).

La position des Etats membres de l'ONU est controversée quant à l'exclusion de l'Afrique du Sud dans cette instance. Il y est des pays qui pensent que son exclusion supprimerait les moyens de communications qui permettent d'influencer le gouvernement d'Afrique du Sud. C'est le cas de la Norvège.

C'est par ces artémoissements contradictoires entre les Etats que va évoluer le problème de la légitimité de la délégation sud-africaine à l'ONU entre les blocs.

2.1.1.2. La position des Etats du Tiers-Monde

Prétendre que la délégation de Prétoria n'était pas légale c'est supposer qu'une autre l'était. Au nom du groupe des Etats du Tiers monde, l'Algérie fit décider le 22 novembre 1973 par 83 voix contre trois (USA, France, Grande Bretagne) et 23 abstentions que le régime sud-africain n'a aucun

(1) Centre d'Etude d'Afrique noire de Bordeaux, Africaine 1973, Paris Edition Pédone, 1974, p. 112.

(2) Idem Ibidem p. 112.

droit à représenter le peuple d'Afrique du Sud et que les mouvements de libération reconnus par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) sont les seuls représentants authentiques de la majorité écrasante du peuple sud-africain (1).

La proposition algérienne allait causer des difficultés d'application en matière du droit international d'autant plus que les sujets actifs sont les Etats (représentés par les gouvernements) et les organisations internationales. Les mouvements en tant que tels n'y ont pas voix au chapitre. Or pour le cas de l'Afrique du Sud, il ne s'agit pas d'un, mais de plusieurs mouvements qu'on aurait eu de la peine à transformer en gouvernement. Mais encore, cette résolution algérienne avait une base juridique importante aux résolutions ultérieures d'invalidation du mandat de Pretoria. Car elle a rendu possible, l'inoccupation du gouvernement sud-africain jusqu'à la présentation d'une délégation acceptable par la commission de vérification.

La présence de Boutéflika (ex-ministre des affaires étrangères de l'Algérie) à la présidence de l'Assemblée Générale offrait au Tiers monde l'occasion d'interpréter différemment le rejet des pouvoirs. Ainsi sur proposition de son président, l'Assemblée Générale en sa 2281e séance plénière confirma le 12 novembre 1974, par 91 voix contre 22 et 19 abstentions, le rejet des pouvoirs de la délégation sud-africaine en ces termes :

"En se fondant sur la constance avec laquelle l'Assemblée Générale a régulièrement refusé d'accepter les pouvoirs de la délégation sud-africaine, on peut légitimement en déduire qu'elle rejeterait de la même manière les pouvoirs de toute autre délégation mandatée par le gouvernement de la République d'Afrique du Sud. Ce qui revient à dire en termes explicites que l'Assemblée Générale refuse de participer la délégation sud-africaine à ses travaux" (2).

(1) ADOTEVI (J.B), l'Apartheid et la société internationale, Abidjan-Dakar, N.E.A, 1978, pp. 146-147.

(2) Iden Ibidem p. 148.

Depuis, la République blanche d'Afrique du Sud ne participe plus aux travaux de l'Assemblée Générale. Mais cette victoire partielle a été obtenue après une longue lutte due notamment à l'obstination des pays occidentaux.

2.1.1.3. La position des Etats Occidentaux.

Depuis toujours, les pays occidentaux ont toujours tergiversé devant le problème sud-africain quand il s'agit de sa condamnation. Ainsi en 1974, devant l'Assemblée Générale, quand le problème de la délégation sud-africaine fut posé, le représentant des Etats Unis fit remarquer ce qui suit :

"Il est certains gouvernements dont les représentants ne peuvent pas prétendre représenter la majorité de la population et dont pourtant personne ne suggère sérieusement d'invalider les pouvoirs" (1).

Comme le dit Anatoli Gromyko : "les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France bloquèrent au conseil de sécurité le texte condamnant l'Afrique du Sud empêchant ainsi de mettre en oeuvre une mesure opérante concourant à accentuer l'isolement international du régime raciste" (2).

Selon l'avis des occidentaux, la politique intérieure d'un Etat ne pouvait conduire à l'expulsion de sa délégation et l'expulsion ne pouvait être obtenue par la procédure de vérification des pouvoirs. Ce qui permit à la délégation sud-africaine d'occuper des fauteuils.

Les intérêts des occidentaux qui se trouvent en Afrique du Sud ne permettent pas à ces derniers de se prononcer contre la légitimité de la délégation sud-africaine. D'où la politique internationale est une lutte pour le pouvoir ; quel que soit le but final de cette politique. Ce qui amène

(1) Centre d'Etude d'Afrique Noire de Bordeaux, Année Africaine 1974, édition Pédone, Paris, 1975, p. 230.

(2) Gromyko (A), "l'ONU et la lutte des peuples du sud de l'Afrique" in sciences sociales Aujourd'hui, collections Problème du monde contemporain, n° 5, 1985, pp. 115-172.

Hans Morgenthau à déclarer :

"Chaque fois que des hommes d'Etat luttent pour obtenir ce qu'ils veulent dans le cadre de la politique internationale, c'est sur le pouvoir qu'ils concentrent leurs efforts" (1).

Et il poursuit en disant :

"Aussi longtemps qu'existent des différences entre pauvres et riches le pouvoir demeurera un facteur important en politique internationale (2).

Cette justification semble bien fondée eu égard au comportement des Etats occidentaux en matière du nouvel ordre économique international. Et politiquement si l'ANC ou tout autre mouvement légitime antiapartheid avait le pouvoir, il serait le principal acteur de la politique sur la scène internationale.

Cette attitude des pays occidentaux soit au Conseil de Sécurité ou à l'Assemblée Générale a influé sur la position du Secrétaire Général d'autant plus qu'ils ont le pouvoir de persuasion et de faveur envers les fonctionnaires de l'ONU.

2.1.1.4. La position du Secrétaire Général.

L'absence de tout concurrent juridiquement reconnu au gouvernement de Pretoria était le principal obstacle d'un succès définitif de la tentative d'expulsion de l'Afrique du Sud à l'ONU. Elle permit donc de recevoir en 1974, les lettres de créance du nouvel ambassadeur de l'Afrique du Sud alors que l'Assemblée Générale lui refusait tout crédit. Kurt Waldheim affirme que chaque organe ayant ses propres règles d'acceptation des lettres de créances pouvait lui-même décider de rece-

(1) Morgenthau (H.J) Politics among nations, 3e édition p. 27 New York, 4 Knopf, 1965 cité par BRUCAN (S), "Les Notions de pouvoir et de conflits" in Revue internationale des sciences sociales, volume XXI, n° 1, 1977, pp. 101-124.

(2) BRUCAN (S), Ibidem pp. 101-124.

voir en 1974, les lettres de créance du nouvel ambassadeur de l'Afrique du Sud alors que l'Assemblée Générale lui refusait tout crédit. Kurt Waldheim affirme que chaque organe ayant ses propres règles d'acceptation des lettres de créances pouvait lui-même décider de recevoir celles d'un Etat membre. Cette attitude d'une personnalité importante de haut rang des Nations Unies peut conduire les gens à douter de la mission de quelques fonctionnaires de cette organisation. A ce propos Max Linger Goumaz propose :

"... Il faut aux Nations Unies des hommes courageux et indépendants et non des "scribes et pharisiens hypocrites".

... Vous de même, au dehors, vous paraissez justes aux hommes, mais au dedans, vous êtes remplies d'hypocrisie et d'injustice. Il faut que l'ONU elle-même fasse son bilan moral et devienne l'instrument de la défense de la paix qu'elle est censée être. Cela implique qu'elle doit reprendre sa tâche à la base, c'est-à-dire en défendant d'abord et avant tout le respect de la charte, des déclarations et pactes qui la découlent" (1).

Sans jeter tous lesmaux dont souffle l'ONU sur Waldheim; ce dernier, n'a fait qu'interpréter de sa façon. On sait aussi que durant son mandat maintes résolutions ont été votées condamnant l'apartheid et le sionisme.

En effet, c'est devant cet imbroglio diplomatique que l'ONU va essayer de résoudre tant bien que mal le problème de l'apartheid mais cette fois le débat va se situer sur le plan économique.

2.1.2. La lutte sur le plan économique.

L'économie sud-africaine bien que prospère est encore tributaire de l'étranger, en l'occurrence de l'occident. Au sein des Nations-Unies, l'Assemblée Générale dans sa résolution 1761-XVII du 6 novembre 1962 demandait à l'Afrique du Sud d'abandonner la politique d'apartheid.

(1) GOUMAZ (M.L), l'ONU et dictatures, Paris, Harmattan, 1984, pp. 28-29.

En 1964, le Conseil de Sécurité confiait un comité d'experts la tâche d'examiner les aspects économiques et stratégiques des sanctions contre l'Afrique du Sud. Le rapport qui en est ressorti a souligné l'importance de mettre en place un embargo commercial total contre l'Afrique du Sud. Il indiquait qu'il serait particulièrement efficace d'interdire la fourniture de pétrole et de produits pétroliers à ce pays. Les Etats africains au sein de l'OUA ont toujours stigmatisé l'attitude négative de Pretoria à suivre les recommandations de l'OUA et vont essayer d'appliquer les mesures prises par l'ONU. C'est ainsi qu'à la deuxième conférence des chefs d'Etats tenue au Caire en 1964 a été adoptée une résolution demandant à tous les producteurs de pétrole de cesser sans délai d'approvisionner l'Afrique du Sud en pétrole et produits pétroliers (1).

Ce qui est regrettable c'est que les décisions prises officiellement ne sont pas réellement exécutées sur le terrain. Cela se confirme par l'attitude de certains Etats africains qui ont toujours maintenu leur coopération commerciale avec l'Afrique du Sud.

Malgré cette déviation des membres de l'ONU, cette dernière ne s'était pas découragée en demandant un embargo obligatoire mais surtout en fixant les modalités à suivre.

2.1.2.1. Les modalités de l'embargo.

Le 23 juillet 1970, le Conseil de Sécurité a adopté sa résolution n° 282 qui condamne les violations de l'embargo sur les armes requis par les résolutions 181 et 182 et 191 de 1964. Le Conseil demande ensuite à tous les Etats d'appliquer intégralement l'embargo sur les armes à l'égard de l'Afrique du Sud et sans aucune réserve.

(1) OUEDRAOGO (O.F.C), L'OUA et l'Afrique du Sud, Lomé, Togo, Université du Bénin, ESACJ, 1980, p. 101.

Le texte précise en outre les modalités de l'embar-go. Il vise tout véhicule et matériel pouvant être utilisé par les forces armées ou organisations paramilitaires sud-africaines. Il s'agit aussi de cesser de fournir des pièces de rechange pour tout véhicule ou matériel militaire, de révoquer tout licence et brevet militaire et de ne pas accorder d'autres brevets ou licences de ce genre. Il a aussi été demandé d'interdire tout investissement ou assistance technique pour la fabrication du matériel militaire et de cesser d'assurer la formation militaire de membres des forces armées sud-africaines (1).

La résolution de l'ONU ne s'est pas obtenue sans difficultés au sein du Conseil de Sécurité dans le groupe des pays occidentaux.

Devant la demande incessante des pays afro-asiatiques de l'application stricte des sanctions économiques, les puissances occidentales rétorquent en disant que les pays africains ne respectent pas la charte en faisant adopter par l'Assemblée Générale des résolutions en déclarant que la situation en Afrique du Sud constitue une menace à la paix. Pour la Grande Bretagne, les textes du Conseil de Sécurité cités en référence n'avaient de portée obligatoire et que par conséquent les infractions qui ont été commises par certains Etats ne sauraient constituer de violations de leurs dispositions (2).

Malgré les falsifications délibérées des pays occidentaux, le chapitre VII demeure le cadre de référence et toute justification allant dans le sens contraire est nulle et non avenue.

Nonobstant les tergiversations des pays occidentaux, l'ONU a multiplié les offensives sur d'autres fronts.

(1) Centre d'Etude d'Afrique Noire de Bordeaux, Année africaine 1970, Paris, Pédone, 1971, p. 116.

(2) Idem, Ibidem p. 116.

2.1.2.2. La mise en cause des intérêts étrangers.

La lutte menée par la grande majorité des Etats membres de l'ONU a consisté à mettre en évidence la responsabilité des principales puissances occidentales dans la consolidation de l'apartheid en Afrique occidentale. Les puissances occidentales sont soucieuses de préserver leurs intérêts économiques importants dans cette région et les mesures prises contre l'Afrique du Sud au Conseil de Sécurité n'ont jamais rencontré d'écho favorable auprès de ces pays.

Les investissements étrangers en Afrique du Sud ont été particulièrement étudiés par le groupe de l'apartheid du Secrétariat Général des Nations Unies, Créé en application de la résolution 2144 (XI) de l'Assemblée Générale en date du 26 octobre 1966. A côté de la France, le Royaume-Uni, il y en a d'autres et notamment la Suisse, le Fonds Monétaire International et le Bureau International pour la Reconstruction et le Développement.

Face à ce comportement contraire aux principes des Nations Unies, l'Assemblée Générale a condamné en date du 10 novembre 1985 les sociétés transnationales et des institutions financières qui ont poursuivies leur collaboration politique, économique, militaire et nucléaire avec le régime minoritaire raciste (1).

Il est important de comprendre l'ambiguïté de l'ONU d'amener à la raison les pays occidentaux qui collaborent avec l'Afrique du Sud d'autant plus que ce sont eux qui contrôlent certaines institutions financières de l'ONU.

La prochaine étape de la lutte de l'ONU contre l'apartheid va être consacrée à l'aide aux mouvements de libération.

(1) Résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée Générale au cours de la première partie de la 40^e Session.

2.1.2.3. L'aide apportée aux mouvements de libération

Avant que le problème d'aide aux mouvements soit traité à l'ONU, il avait été traité au niveau du continent africain notamment à l'OUA.

L'ONU a le devoir impérieux de soutenir la lutte légitime du peuple sud-africain pour renverser le régime raciste et exercer le droit à l'autodétermination qui lui avait été jusqu'à présent refusé. C'est pourquoi plusieurs représentants au sein de l'Assemblée Générale se sont déclarés favorables à la fourniture d'une aide militaire aux mouvements de libération (1).

Parmi les pays qui ont soutenu et appliqué avec abnégation les recommandations de l'ONU, c'est l'Ethiopie qui a accepté de former dix mille combattants sud-africains. Et les décisions récentes du Nigeria vont dans le même sens. Malgré la bonne volonté de certains Etats, il y en a eu d'autres qui, en dépit de la décision prise en 1963 de créer un fond spécial alimenté par les contributions des Etats membres de l'OUA accusaient un grand retard dans leurs obligations financières.

Théoriquement, le comité de libération aurait dû recevoir chaque année 872.000 dollars US soit au total depuis sa création jusqu'au 1970, 6.104.000 dollars. En effet, les arriérés s'élevaient en 1970 à 5.189.999 dollars.

Dans le même ordre d'idée de la lutte, l'Assemblée Générale a fait appel à tous les Etats, organisations et particuliers pour qu'ils versent tous les ans des contributions au fonds et pour qu'ils donnent directement ces contributions aux organisations intéressées et une assistance aux personnes persécutées (2).

(1) Centre d'Etude d'Afrique Noire de Bordeaux, Année Africaine 1970, Paris, Pédone, 1971, p. 112.

(2) Documents Officiels, 26^e Session, supplément n° 30 (A) 8730, 19 septembre - 19 décembre 1972, p. 28.

Les appels de l'O.N.U ne peuvent pas rencontrer l'assentiment de quelques pays industrialisés qui considèrent les mouvements de libération des organisations "Terroristes".

Face aux divergences des pays de l'O.N.U, quelle serait l'attitude de Pretoria dans ses relations extérieures ?

CHAPITRE III. LE DEFI SUD-AFRICAIN LANCE A L'ONU

Devant la recrudescence des accusations de la communauté internationale, l'Afrique du Sud a été obligée à mener une diplomatie tous azimuts pour essayer de redorer son blason terni par sa politique d'apartheid. Il ne s'agit pas de modifier le système mais seulement d'expliquer au monde extérieur le pourquoi de cette politique. Dans cette campagne, les autorités sud-africaines jouent le jeu du bâton et de la carotte.

Quand on étudie la façon dont le gouvernement sud-africain et les firmes multinationales ont mis en place les moyens d'influencer l'opinion dans plusieurs pays, on remarque que le contenu de cette propagande et de ses accents évoluent. Il s'agit de montrer que la situation des noirs évolue vite dans le domaine économique et que toute tentative de pression de la part des pays occidentaux aurait pour effet de bloquer ce processus d'ouverture, soit de livrer l'Afrique du Sud et ses richesses au bloc "socialiste".

C'est pourquoi la première campagne va se passer en occident.

3.1. La navette diplomatique en occident

L'ouverture sud-africaine en occident a été dictée par le changement de politique qui s'opérait en occident et en premier lieu en France. En effet, l'arrivée au pouvoir en France d'un gouvernement socialiste dirigé par François Mitterrand mettait dans l'embarras les autorités sud-africaines. Puisque ce dernier annonçait à la veille de son élection une révision de la politique extérieure de la France à l'égard de Pretoria

"Une politique nouvelle à l'égard de l'Afrique du Sud doit comporter trois volets : d'une part des sanctions économiques contre ce régime notamment un arrêt total des investissements publics et parapublics français et de toute aide aux investissements privés.

De l'autre une aide au développement dans la sécurité, aux pays de la ligne de front et un soutien politique aux mouvements de libération ainsi qu'une aide dans le domaine social et dans les secteurs de l'économie et de la formation" (1).

(1) Le continent, 23 avril 1981, cf aussi la lettre de François Mitterrand au mouvement anti-apartheid cité par MARCHAND (J), la propagande de l'apartheid. Paris, Karthala, 1985, pp. 249-250.

travail et c'est peut-être ça pour lui le meilleur arbitrage des blancs.

Aux Etats-Unis, le journal de grand tirage qui est à la solde des autorités sud-africaines est notamment le WASHINGTON TIMES. MAC GOFF avait reçu depuis 1974 la modique somme de 11,75 millions de dollars des fonds secrets du département de l'information par l'intermédiaire du département sud-africain de la défense. Dès sa création le WASHINGTON TIMES, consacra de nombreux articles à l'Afrique du Sud et publia des reportages de circonstances sur des thèmes servant les intérêts de Pretoria. Aussi l'organisation rebelle angolaise soutenue par Pretoria est présentée par le WASHINGTON TIMES comme une véritable force politique et militaire ; dotée d'un programme et prétendant gouverner l'Angola et ceci manifestement pour accrédi-ter les prétentions de l'Afrique du Sud de voir l'Unita associée au pouvoir à Luanda (1).

Mais la plus spectaculaire de la diplomatie sud-africaine a été la tournée européenne du premier ministre sud-africain Botha. Reçu par Mme Thatcher d'Angleterre, Mario Soares du Portugal et le chancelier Kohl d'Allemagne puis par les gouvernements de Suisse et de Belgique et par le Pape, il est rentré de ce qui avait été un réel exploit diplomatique dans une tournée européenne.

Par cette tournée, l'Afrique du Sud a pu manier les opinions publiques et influencer les "faiseurs d'opinion" pour manifester après, le vrai visage d'un véritable sangui-naire tant de son peuple que du peuple voisin.

Mais quels étaient les thèmes de propagande ?

3.1.1. Les principaux thèmes de propagande

L'un des principaux thèmes de la propagande est la justification du développement séparé.

"Les nations ne constituent pas une nation homogène, on distingue quatre groupes principaux. Les nations

(1) MARCHAND (J), La propagande de l'apartheid, Paris, Karthala, 1985, p. 269.

diffèrent autant les unes des autres que les diverses nations européennes. Jusqu'à leur rencontre avec les blancs, à la fin du XVIIIe siècle, les nations noires ne cessèrent de se battre entre elles. Et les conflits qui opposèrent les blancs aux noirs au XIXe siècle ne sont rien en comparaison des guerres intertribales endémiques (1).

Cette propagande en direction de l'extérieur visait à justifier les conflits que les autorités alimentent dans les milieux des différentes ethnies et qui contribuent à affaiblir leur union pour lutter contre l'ennemi commun. Dans cette campagne, les autorités de Pretoria montrent comment les bantoustans sont viables. Pour cela, le service de l'information joue un grand rôle dans ce domaine. Les officiels avaient accompagné une trentaine de journalistes de Grande-Bretagne, d'Allemagne Fédérale, de Formose, de Suisse pour une visite au Ciskei. Ils ont visité plusieurs projets agricoles au Ciskei pour qu'ils soient sensibilisés de l'importance économique de ce bantoustan (2).

Cette démarche politique répondait à une ancienne déclaration d'un ancien ministre français :

"Ce qui est certain, c'est que le Ciskei est un Etat véritable avec ses trois millions d'habitants sur un territoire fertile et vaste doté d'abondantes ressources en eau et de 300 kilomètres de côte"(3).

Ces déclarations fallacieuses divergent totalement de celles émanant des sources dignes de foi.

Un autre thème et le plus important pour sensibiliser les occidentaux est la menace communiste. L'argument véhiculé

(1) Panorama, avril 1980 cité par MARCHAND (J), La propagande de l'apartheid, Paris, Karthala, 1985, p. 237.

(2) MARCHAND (J), Ibidem, p. 238.

(3) Idem , Ibidem, p. 56.

est que l'Afrique du Sud par sa situation géographique a un rôle à jouer pour la survie de l'occident. Elle dispose de matières premières stratégiques pour l'industrie de l'occident. Elle peut jouer un rôle stabilisateur et d'équilibre en Afrique australe face à l'avancée du communisme sur le continent africain.

Pour faire réussir cette propagande l'Afrique du Sud a utilisé plusieurs mécanismes.

3.1.2. Les mécanismes de propagande

Les mécanismes utilisés par les sud-africains consistent à corrompre les différentes sphères de la politique par des cadeaux convoités et l'achat des journaux voués à la propagande de la cause sud-africaine. Par ce procédé, les autorités sud-africaines ont pu pénétrer les milieux politiques américains qui étaient hostiles à la politique de l'apartheid. Par le canal de De Kieffer, un jeune juriste de SHANNON, Collier, Dill and Edwards, une des plus grandes sociétés d'experts juridiques de WASHINGTON, Mulder et Rhoodie ont pu rencontrer Tedy Kennedy, Bird, Muskie et Tower, ainsi que d'autres membres du Congrès avec lesquels Rhoodie a pu discuter de la politique américaine à l'égard de l'Afrique du Sud.

De Kieffer a toujours averti le gouvernement sud-africain à l'avance de la préparation des lois susceptibles d'être dangereuses pour l'Afrique du Sud. On sait que les milieux politiques américains pouvaient prendre rarement des mesures allant à l'encontre de l'Afrique du Sud et si elles pouvaient y en avoir ce ne sont que des déclarations verbales pour divertir l'opinion publique. Cette campagne soigneusement planifiée cherche à atteindre tous les milieux influents aux Etats-Unis y compris le corps législatif et celui des fonctionnaires (1).

(1) MEILLASSOUX (C), Les derniers blancs, le modèle sud-africain, Paris, Maspéro, 1979, p. 191.

C'est par cette méthode que les autorités sud-africaines passent outre les mesures de l'ONU puisqu'il a le soutien des Etats-Unis à cause de la corruption des autorités américaines. En 1981, il y a eu un spectaculaire changement dans la politique américaine. Ainsi, en dépit de l'embargo voté par le Conseil de Sécurité des Nations-Unies en 1962 et observé par WASHINGTON, cinq officiers supérieurs sud-africains arrivent en visite privée aux Etats-Unis. Le même mois la Maison Blanche demande au Congrès de lever l'amendement Clark adopté en 1976 par lequel l'administration américaine s'est vue refuser le droit d'accorder une aide à l'UNITA. D'autre part Jonas Savimbi est autorisé à venir en visite privée à WASHINGTON au mois de mai suivant (1).

Il est nécessaire de remarquer que cette période de changement d'attitude coïncide avec la venue au pouvoir sur la scène politique américaine des faucons durs de l'aile conservatrice dirigée par Ronald Reagan et qui tiennent à éliminer les pays progressistes en renforçant le rôle politique de l'Afrique du Sud.

Qu'en est-il alors des visées sud-africaines sur le continent africain.

3.2. La politique sud-africaine en Afrique

La politique sud-africaine en Afrique s'explique par sa volonté de dominer le reste de l'Afrique économiquement et politiquement. Allister Sparks le confirme :

"Une ceinture d'Etats noirs, liés économiquement à la République sud-africaine peut procurer une bien meilleure protection contre le Nord que les anciennes colonies blanches qui ne pouvaient attirer que troubles et désordre" (2).

(1) DUTELL (M), "Affrontement (internes sur l'Afrique australe" in GEOPOLITIQUE AFRICAINE, mars 1986, pp. 133-138.

(2) BULLIER (A.J), "Pretoria et les Etats Noirs" in LE MOIS EN AFRIQUE, n° 116, août 1975, pp. 20-35.

Le bloc que cherche l'Afrique du Sud à constituer autour d'elle est destiné à la défensive contre les sanctions économiques et les attaques de la guérilla. La stratégie de Pretoria vise à maintenir dans son orbite politique les Etats africains tout en reliant ceux-ci à sa politique d'ouverture qui a pour but de faire rentrer ce pays dans le concert des Nations africaines.

Pour ce faire, la machine des anciens mécanismes est mise en marche afin d'avoir la mainmise sur le continent africain.

3.2.1. Les mécanismes de propagande en Afrique.

La procédure reste toujours la même que celle opérée en occident. En achetant des journaux, la maison d'édition Morgan Grampian réussit à prendre le contrôle au Nigéria du quotidien West Africa qui fut pendant longtemps très influent dans la République Fédérale. L'investissement sud-africain pour la prise de contrôle du quotidien s'éleva à 60 000 dollars, une somme qui revint en Afrique par un échange d'actions mais pas avant que n'aient été publiés des articles positifs sur l'Afrique du Sud (1).

En effet, le choix du Nigéria n'est pas fortuit comme le dit Gérard Chaliand :

"Aucun pays du continent ne peut inquiéter l'Afrique du Sud. Seul le Nigéria, avec son pétrole, peut exercer une pression sur les Etats-Unis. En effet au cours des trois dernières années, les importations américaines du Nigéria ont excédé largement celles qui proviennent d'Afrique du Sud. Cependant les investissements directs américains en Afrique du Sud sont beaucoup plus importants qu'au Nigéria (rapport de quatre sur un) (2).

Si le projet sud-africain avait réussi c'était un coup de maître sans précédent sur le continent africain, car, quels que soient les régimes qui se sont succédés au Nigéria, ils ont toujours soutenu les mouvements de libération et se sont éle-

(1) MARCHAND (J), La propagande de l'apartheid, Paris, Karthala, 1985, p. 45.

(2) CHALIAND (G), L'enjeu africain, Paris, Seuil, 1980, p. 118.

vés contre l'apartheid. En plus, à part le poids de l'économie qui joue en sa faveur pour contrebalancer la politique sud-africaine, il a aussi l'atout d'avoir une population nombreuse au sein de laquelle on peut recruter des hommes scientifiquement formés pouvant avancer technologiquement ce pays et faire face à l'Afrique du Sud. Et les dernières déclarations des autorités Nigériennes de doter le pays de l'arme nucléaire ne manquent pas d'inquiéter les politiciens racistes en Afrique du Sud. Et ce n'est pas par erreur politique que l'Afrique du Sud aurait participé à la destabilisation du Nigéria pendant la guerre du Biafra.

"Dans les milieux du BOSS, une rumeur affirme que le Military Intelligence Service a encouragé la sécession du Biafra vis-à-vis du Nigéria".

L'Afrique du Sud avait été impliqué dans le conflit Biafrais. On avait évité d'informer Van den Bergh de l'opération Biafra jusqu'à ce que la CIA américaine lui fasse parvenir des informations à ce sujet. Van den Bergh ne "croyait" pas à cette histoire jusqu'à ce que la CIA américaine lui ait montré les numéros matricules des avions sud-africains, les noms des membres des équipages ainsi qu'une liste du matériel transporté d'Afrique du Sud au Biafra" (1).

Cela révèle bien les intentions et le vrai visage des autorités sud-africaines de pénétrer sur le continent africain et vont user tous les astuces pour voir et avoir les chefs d'Etats africains.

L'aval de la politique d'ouverture par quelques pays africains allait dédouaner l'Afrique du Sud auprès de certains pays occidentaux :

"L'Afrique doit être notre premier objectif : si nous réussissons à être acceptés comme interlocuteurs

(1) MARCHAND (J), La propagande, de l'apartheid, Paris, Karthala, 1985, p. 33.

par quelques Etats africains modérés, les pays occidentaux, tels que la Suède, ne pourront plus refuser le dialogue avec nous" (1).

Quand Rhodie, ex-ministre sud-africain de l'information s'est lancé dans cette diplomatie non conventionnelle et agressive, il n'avait pas d'informations à sa disposition sur les points de vue des différents chefs d'Etat africains. Il chercha donc quelqu'un sur qui, il pourrait faire pression pour obtenir ces informations. Son choix le portant immédiatement sur James Mancham, premier ministre des Seychelles qui n'étaient pas indépendantes à l'époque et qui faisaient membre du commonwealth. Mancham fut soudoyé d'une somme de 25 000 dollars et on cherchait comment serait la position des Seychelles aux Nations Unies et comment il pourrait se faire subtilement l'avocat d'un début de dialogue avec l'Afrique du Sud (2). Rien d'étonnant donc que l'Afrique du Sud ait toujours cherché à renverser et à destabiliser le régime Seychellois au moyen des mercenaires dirigé par Bob Denard après la chute de Mancham.

Un autre pays qui a été beaucoup convoité était le Zaïre. Au Zaïre et au Gabon deux grandes fermes ont été financées par des fonds sud-africains. Les contacts de Rhodie ont permis d'obtenir l'autorisation de survoler ces territoires par les avions de la South African Airways. Une ligne directe au dessus du Zaïre, du Soudan, de l'Egypte, vers l'Europe aurait permis à la SAA d'économiser 9 millions de dollars par an (3). Les contacts avec l'Egypte ont été rendus faciles par le canal de l'archéologue et spécialiste du Moyen-Orient Stoffel Vermeulen (4).

(1) MARCHAND (J), La propagande de l'aparthei, Paris, Karthala, 1985, p. 33.

(2) Idem, Ibidem, p. 40

(3) Idem, Ibidem, p. 40

(4) Idem, Ibidem, p. 43

On peut dire que les visées vers le Zaïre sont presque les mêmes que celles vers le Nigéria. C'est un pays extrêmement riche et les grandes compagnies opérant en Afrique du Sud sont présentes aussi au Zaïre. Aussi du point de vue stratégique, le Zaïre est un pays qui fait beaucoup de convoitise de la part des pays occidentaux. C'est pourquoi pendant la sécession Katangaise (SHABA), l'Afrique du Sud avait participé à la destabilisation de ce pays.

C'est dans ces tourments politiques des pays africains que l'Afrique du Sud va alors entamer sa politique de dialogue.

3.2.2. L'amorce de la politique de dialogue avec les Etats Africains

L'Afrique du Sud est la plus grande puissance militaire et économique du continent. Une telle puissance est cependant confrontée à un terrible dilemme de sa politique intérieure qui fait toujours l'objet de critique acerbe dans toute l'Afrique indépendante. Grâce à des prouesses diplomatiques, l'Afrique du Sud essaie de briser son isolement en cherchant à établir des contacts avec l'Afrique Occidentale prenant à revers certains pays hostiles à l'apartheid.

La diplomatie sud-africaine a montré son efficacité et son dynamisme malgré les difficultés rencontrées. L'Afrique du Sud commence sa percée diplomatique en convoitant d'abord les pays qui étaient d'obédience française et dont les présidents ont une influence grandissante sur le continent. C'est le cas notamment de la côte d'Ivoire sous la présidence de Houphouët Boigny et du Sénégal sous Léopold Sédar Senghor. L'architecte de cette diplomatie a été toujours Rhodie qui a contacté Senghor et Houphouët et dont la première rencontre a pu se tenir à Yamoussoukro en 1974 entre les deux chefs d'Etat et le premier ministre Vorster. Durant cette rencontre, toutes les délégations avaient secrètement enregistré les conversations, des photos furent prises. Mais le Président Senghor n'était pas d'accord qu'il soit montré sur les photos et jusqu'à présent il n'a jamais voulu admettre sa présence à cette

rencontre. La diplomatie sud-africaine va avoir de succès en Afrique en fonction de la politique intérieure de ce pays. Pour ce faire, la réaction des Etats africains au dialogue va se baser sur ce principe là.

3.2.3. La réaction des Etats Africains au dialogue

La réaction des Etats africains au dialogue sud-africain a été controversée suivant les conceptions politiques des différents chefs d'Etat. Pour N'Krumah, sa position est sans équivoque :

"Nous voulons récupérer nos richesses minérales" (1).

Donc le dialogue politique et économique entre l'Afrique du Sud colonialiste et raciste est chose impossible quand on sait qu'elle est en train de piller les richesses de la Namibie malgré les multiples résolutions de l'ONU allant contre cette attitude.

La position des chefs d'Etats modérés est tout autre. C'est le cas d'Houphouët Boigny partisan du spectacle diplomatique. Pour ce faire, en 1978 Rhodie rencontra Boigny et ce dernier exprima son intention de faire une percée en Afrique du Sud comme Sadate l'avait fait en Israël, en allant au Cap s'adresser aux Blancs d'Afrique du Sud, dans leur propre parlement :

"j'irai, disait Boigny, en tant qu'africain parler à d'autres africains. Je n'irai pas attaquer, mais plutôt vous avertir que des leaders modérés doivent constituer ensemble un bloc pour empêcher des forces étrangères d'avoir trop d'influence en Afrique (2).

Dans le camp des modérés, il y a eu beaucoup de pays qui ont répondu favorablement à l'idée de dialogue. C'est le

(1) GINIEWSKI (P), Le livre noir, le livre blanc, Paris, Berger-Levrault 1966, p. 242.

(2) MARCHAND (J), La propagande de l'Afrique, Paris, Karthala, 1985, p. 39.

cas notamment du Malawi qui a eu une aide financière et la signature d'accords qui prévoyaient l'assistance sud-africaine à la construction de la nouvelle capitale (1).

La percée diplomatique de l'Afrique du Sud a été rapide surtout au Botswana où en 1966, Vorster put assister à la cérémonie d'indépendance de ce pays puis à celle du Lesotho. Il y a aussi l'acceptation du dialogue du Gabon, de la République Centrafricaine, du Madagascar, du Ghana sous Dr Busia, de l'Ile Maurice et du Kenya.

L'Etat sud-africain a aussi marqué des points en Afrique occidentale avec la visite en février 1975 à MONROVIA de Vorster où il rencontra le Président WILLIAM TOLBERT. Ce dernier déclara que le dialogue était une arme qui avait l'avantage de préserver la paix (2).

Le dialogue ne peut en aucune façon amener la paix pour un pays qui met en avant la raison de la force. Mais l'essentiel est de comprendre la raison profonde du dialogue et surtout des sources.

3.2.3. Les sources du dialogue

Les sources du dialogue peuvent être interprétées dans la politique ivoirienne d'Houphouët Boigny qui s'articule autour des trois points principaux :

- 1° Le nationalisme au sens le plus strict
- 2° La modération allant jusqu'à l'anticommunisme
- 3° Une très grande compréhension des intérêts de certains milieux parisiens (et occidentaux en général souligné par nous) (3).

La politique ivoirienne concernant le problème de l'Afrique du Sud

-
- (1) GOGUEL (A.M), "Impact de l'Afrique du Sud sur les pays de l'Afrique australe et du sud de l'océan Indien" in LE MOIS EN AFRIQUE, n° 97, janvier 1974, pp. 41-64.
- (2) ADOTEVI (J.B), L'apartheid et la société internationale Dakar-Abidjan, N.E.A. 1978, p. 122.
- (3) Paulin (J), La politique africaine d'Houphouët Boigny, Paris, Eurafor-Press, 1980, p. 199.

consiste à éviter une situation de type "israélien"-une situation qui occasionnerait une confrontation armée entre Blancs et Noirs, avec à l'origine des réactions émotionnelles. Pour ce faire, le peuple ivoirien ignore les débats du Conseil de Sécurité sur le problème de l'apartheid auxquels la presse mondiale consacre de juillet à novembre 1963 de nombreux éditoriaux et articles(1). Ce mutisme est contraire aux recommandations de l'ONU qui demandaient tous les Etats de vulgariser les mesures prises par cette organisation. La politique ivoirienne a toujours consisté de gagner du temps et à gélifier l'ensemble du problème ou d'en freiner. C'est notamment quand l'Ethiopie et le Libéria avaient demandé à la Côte d'Ivoire qui traînait derrière elle les pays de l'entente de réunir les pays africains à Addis-Abeba. Houphouët manifesta une attitude de report. Pour résoudre le problème sud-africain la politique ivoirienne consistait à s'en remettre aux puissances occidentales. D'où la proposition ivoirienne en 1968 du dialogue avec Pretoria.

Cette idée ivoirienne n'est pas quelque chose spontané, fortuit. Elle a ses origines quelque part. En effet, dès avril 1967, le représentant des Etats-Unis à l'ONU, monsieur GOLDBERG avait déjà demandé "l'instauration d'un dialogue" entre les Nations Unies et l'Afrique du Sud pour l'autodétermination du territoire. Cette initiative fut reprise plus tard par le délégué français en la personne de Monsieur Roger Seydoux qui estimait qu'il serait prudent... d'écarter (les voies et moyens) les plus extrêmes, car ils sont à la fois d'une légitimité contestable et d'une réalisation fort peu vraisemblable. L'attitude ivoirienne s'explique par des relations très suivies avec la France. Ce qui va compliquer les relations de la Côte d'Ivoire avec les pays africains et d'ailleurs avec raison car les pays de l'Entente avaient une oreille attentive auprès du "vieux sage" ivoirien. Donc une perte

(1) Paulin (J), La politique africaine d'Houphouët Boigny, Paris, Eurafor-Press, 1980, p. 199.

pour l'Afrique indépendante dans sa diplomatie sur la scène internationale (1).

L'attitude ivoirienne a été très étonnante en août 1970 quand la France a été condamnée par le conseil des ministres de l'OUA pour ventes d'armes à l'Afrique du Sud. Le délégué ivoirien s'est battu pour éviter la désignation des noms des pays condamnés et s'est abstenu au moment du vote de la résolution.

Ces différents paramètres qu'on vient d'analyser peuvent se retrouver dans bon nombre des pays prônant le dialogue. Quel est le pays parmi ceux partisans du dialogue qui n'est pas à l'écoute de la France, de l'Angleterre ou des Etats-Unis ? La position ivoirienne va la propulser au devant de la scène comme champion isolé du dialogue avec l'Afrique du Sud dont les buts restent à éclairer profondément.

3.2.3.2. Les buts du dialogue

Les Etats qui prônent le dialogue pensent que seule une solution négociée aux problèmes d'Afrique du Sud permet de ramener la paix dans cette région et améliorer la condition africaine. Pour ces Etats, le dialogue serait le seul moyen et l'unique de règlement des problèmes d'Afrique australe.

Mais cette position ouvrirait à des réactions énergiques. C'est le cas notamment du Président de l'OUA Mokhtar Ould Daddah qui a indiqué que l'organisation panafricaine serait "très ferme" si l'un de ses membres décidait unilatéralement d'ouvrir des négociations avec la République sud-africaine.

C'est par cette politique de dialogue décriée par d'autres que la Côte d'Ivoire et certains Etats vont essayer de mener leur politique sur la question d'Afrique australe.

(1) En juin, les africains francophones redoutaient que la France soit le seul pays à ne pas voter la résolution norvégienne contre l'"apartheid", le 20 avril 1965 à la commission de l'ONU sur l'apartheid. Mr Malouf (Guinée) dénonça les livraisons d'armes de la France à l'Afrique du Sud.

3.2.3.2.1 Le dialogue moyen d'améliorer la condition africaine .

L'amélioration de la condition africaine ne peut être obtenue qu'à travers des discussions avec l'homme blanc pour le convaincre de l'urgence nécessité de faire coexister ses intérêts avec ceux des africains. Pour cela, le Président Houphouët-Boigny pense que l'établissement des relations avec l'Afrique du Sud peut améliorer les conditions des noirs en Afrique du Sud.

"Comment les blancs d'Afrique du Sud pourraient-ils continuer à entretenir de bonnes relations avec nous, nous entourer de prévenances et de considération, nous hommes africains (...) sans qu'aucune reconversion progressive de l'esprit les porte à reconsidérer leur comportement actuel à l'égard de leurs nationaux, noirs et hommes de couleurs (1).

Le président Houphouët oublie que ce n'est pas la présence massive des diplomates noirs aux Etats-Unis qui a changé la politique des Etats-Unis mais au contraire l'abnégation dans la lutte des noirs américains pour recouvrer leur liberté. Il en serait de même en Afrique du Sud.

La politique de dialogue, pour ses partisans était un moyen de sauvegarder la paix en Afrique et un obstacle à la pénétration du communisme.

3.2.3.2.2 Le dialogue moyen de préserver la paix et de faire obstacle à la pénétration du communisme.

Pour le Président Houphouët Boigny, il ne saurait y avoir de paix véritable en Afrique avec la pénétration du communisme dans le continent africain :

"Si par légèreté coupable, fanatisme aveugle on se laisse entraîner dans une guerre contre l'Afrique du Sud à cause de l'apartheid qui y est pratiquée, on affirme là une nouvelle occasion du communisme toujours aux aguets, pour intervenir avec les tristes conséquences qu'on sait (2).

(1) Le Monde du 6 mai 1971 cité par SANOU (J), Les Etats africains et les problèmes de l'Afrique australe, Université de Nancy II, Faculté de droit et des sciences économiques, D.E.A 1978, p. 78.

(2) N'GOM (S.B), Les droits de l'homme et l'Afrique, Ed. Silex, 1984, p. 44.

Une réponse à son inquiétude lui fut fournie sous la plume de Monsieur Diallo par l'organe de Jeune Afrique.

"L'obsession du communisme est si aiguë chez cet ancien allié du Parti communiste français au Palais Bourbon qu'on peut se demander si elle ne constitue pas en fin de compte la source, sinon la motivation fondamentale, de toute cette opération dite de dialogue" (1).

Un autre organe de presse Africasia prit également une position hostile :

"Le problème fondamentale, n'est pas un problème de couleur mais de domination économique, d'exploitation dont le racisme est une manifestation particulièrement odieuse, une conséquence et non une fin. La solution alors est évidente. Aucun dialogue pacifique n'a jamais convaincu une classe exploiteuse d'abandonner ses privilèges, un pays impérialiste de renoncer à sa domination. Demander à l'Afrique de renoncer à opposer à sa lutte de libération à la violence impérialiste qui s'exerce sur elle c'est lui demander d'accepter indéfiniment de rester soumise à l'oppression et à l'exploitation" (2).

Aujourd'hui les relations internationales sont interdépendantes. Le chef d'Etat ivoirien ne peut pas oublier que son pays n'a pas obtenu son indépendance grâce au dialogue seulement mais aussi parce que les autres peuples ont mené une lutte âpre pour leur indépendance. D'où la métropole avait besoin d'un temps de répit pour repenser à sa politique tant intérieure qu'extérieure.

Désavoué par ses pairs à cette initiative, Houphouët déclara :

"je refuse catégoriquement de me soumettre à une telle décision d'ailleurs votée de justesse et stigmatisait l'OUA comme étant sur le point de devenir l'organisations des illusions" (3).

(1) Cité par le Monde, 12 mai 1971 et repris par le Centre d'Etude de l'Afrique Noire de Bordeaux, Année Africaine 1971, Paris, Pédone, 1972, p. 186.

(2) Idem Ibidem p. 187.

(3) GONIDEC (P.F), Les systèmes politiques africains, t. XXVII, Paris, Librairie Générale de Droit et de jurisprudence, 1978, p. 300.

La politique de dialogue était un espoir fallacieux de résoudre les problèmes. Cette faille dans le rang des Etats africains va donner une occasion aux autorités sud-africaines de mener une politique de bras de fer sur les pays de la ligne de front.

3.2.4. La politique sud-africaine à l'égard des pays de la ligne de front

La politique sud-africaine à l'égard des pays de la ligne de front consiste à faire des Etats de la région des "Etats satellites" sous contrôle de la République sud-africaine. Dans l'idée des autorités de Pretoria, cette politique doit constituer le premier jalon dans la tactique de "tache d'huile" de ses visées expansionnistes vers le continent africain.

"Nous avons à l'égard de l'Afrique du Sud du Sahara une responsabilité semblable à celle qu'assument à la plus grande échelle les Etats-Unis à des régions sous-développées du monde entier" (1).

Cette phrase est de Monsieur Vorster au correspondant d'US News and World Report 14 novembre 1984.

Pour arriver à son projet la République sud-africaine va procéder par la méthode de violence tant économique que politique - une méthode dont les Etats-Unis vont renforcer d'une façon ouverte.

3.2.4.1. La violence économique

La structure économique de quelques pays de première ligne rend leur indépendance très difficile à réaliser. Cela est dû notamment à leur héritage colonial. Aujourd'hui, l'Afrique du Sud trouve une occasion appropriée pour les mettre à genoux afin d'imposer son propre diktat et faire valoir son droit hégémonique. La situation du Botswana est beaucoup plus frap-

(1) RANCOURT (M), "L'économie du Botswana" in Afrique contemporaine, n° 82, novembre - décembre, 1975, pp. 8-14.

pant comme le souligne Michel Rancourt :

"Le Président Botswanais peut se permettre comme le fait régulièrement de dénoncer l'apartheid en Afrique du Sud et même refuser d'envisager quelque échange d'ambassadeurs avec Pretoria mais son pouvoir d'intervention s'arrête pratiquement là. Car aller plus loin pourrait signifier éventuellement l'étranglement économique du pays mesure de représailles.

Il est à remarquer que toutes les voies de communications importantes du Botswana passent par l'Afrique du Sud et il suffit que les connexions téléphoniques pour les appels à l'étranger ne soient pas établies à cause d'un soit disant bris de câble (2).

L'exemple du Botswana n'est pas unique, presque tous les pays de la ligne de front connaissent une situation similaire. Le cas du MOZAMBIQUE est beaucoup plus frappant. Aujourd'hui les sabotages économiques orchestrés par l'Afrique du Sud par la RENAMO (Résistance Nationale du Mozambique) interposée frappe de plein fouet l'économie de ce pays. Ces bandits (selon la version officielle Mozambicaine) posent des mines dans les champs, sur les chemins de fer, destruction des moyens de transports et des réserves (3).

Ces actes de la Renamo ont pour effet de paralyser la production et les transports et d'empêcher par l'insécurité et la terreur le fonctionnement normal de la vie économique et sociale.

L'Angola, la Zambie et le Zimbabwe subissent le sort similaire que les deux premiers pays. Les provinces méridionales de l'Angola ont été envahies par les racistes qui sont considérés comme le grenier du pays. La soldatesque sud-africaine a détruit 80 % des ponts et 90 % des moyens de trans-

(1) RANCOURT (M), "L'économie du Botswana" in Afrique contemporaine, n° 82, novembre - décembre 1975, pp. 8 - 14.

(2) Idem, Ibidem pp. 8 - 14.

(3) KOULIK (S), En première ligne, Moscou, Editions du Progrès, 1986, p 38.

ports. Là où les paysans obtenaient une grosse récolte l'Angola n'avait pas la possibilité de la rentrer et à plus forte raison de la livrer dans les grandes villes. Mais les dégâts les plus importantes sont enregistrés sur le chemin de fer de Benguela. En 1985, la direction du chemin de fer de Benguela avait évalué les dégâts causés par les sabotages et les destructions menées à termes par l'UNITA à soixante millions de dollars (1). Aujourd'hui le chemin de fer ne fonctionne qu'à 10 % avant la guerre. 22

A cette violence économique, l'Afrique du Sud l'accompagne de la violence politique.

3.2.4.2. La violence politique

Le gouvernement Botha a élaboré des tentatives pour attaquer l'ANC et les autres organisations antiapartheid vivant à l'étranger. Ce complot avait été élaboré conjointement par l'Afrique du Sud, les Etats-Unis et plusieurs pays d'Europe occidentale. Dans cette campagne de destabilisation, la guerre psychologique et la création des mouvements fantoches ont été les astuces utilisés par l'Afrique du Sud.

3.2.4.2.1 La guerre psychologique

En menant une guerre non déclarée contre les pays voisins, c'est de faire croire à tort à l'opinion publique mondiale qu'il existe une guerre civile dans ces pays. Et l'Afrique du Sud ne manque pas de stratagème. Elle recourt à l'ancienne méthode de propagande en graissant la patte les responsables des principaux médias réputés comme "faiseurs de mots".

Depuis l'accession à l'indépendance des pays de la ligne de front, un grand tapage fut organisé en occident autour des événements de leur pays.

(1) CONCHINGLIA (A) "Batailles pour un rail" in Afrique - Asie n° 401 du 1er au 14 juin 1987, pp. 19-21.

Ainsi NICK WORRALL, un correspondant qui travaillait pour le journal britannique the Guardian dénaturait systématiquement la situation socio-politique du Zimbabwe et passait sous silence les activités subversives des terroristes envoyés par l'Afrique du Sud (1). L'Afrique du Sud intensifia sa propagande contre les pays de la ligne de front en créant des radios de destabilisation. C'est ainsi qu'en 1983, une station de radio commença à émettre de la province sud-africaine du Transvaal vers le Zimbabwe qui avait pour but de manipuler la population zimbabwéenne (2).

A cette guerre informationnelle, l'Afrique passe maintenant à la démobilisation totale de la population en perpétrant des incursions armées dans les pays voisins. En 1985 les autorités angolaises ont dressé le bilan des quatre dernières années :

"L'armée sud-africaine a commis environ 4 000 violations de notre espace aérien, 100 incursions profondes sur notre territoire, 4 débarquements dans nos eaux et d'innombrables largages de matériel (à partir d'hélicoptères). Au cours de ces agressions des milliers de civils et militaires ont été tués et blessés et les pertes matérielles ont été considérables" (3).

Par ces actes, l'Afrique du Sud encourait des sanctions de la communauté internationale en se référant au chapitre VII de la charte des Nations-Unies, car cela est une menace contre la paix. Mais elle est épargnée de cette condamnation puisque les pays occidentaux sont derrière elle. Ainsi un projet de loi qualifiant l'Afrique du Sud de menace à la paix fut modifié sur intervention des pays occidentaux et remplacé par "menace potentielle à la paix"... (4).

(1) KOULIK (S), En première ligne, Moscou, Editions du Progrès, 1986, p 139.

(2) Idem Ibidem, p 139.

(3) CONCHINGLIA (A) et autres, "Spécial Angola, 1975-1985, dix ans d'espoir" in Afrique-Asie, n° 362, du 2 au 15 décembre 1985, pp.X - L XVI.

(4) COT (J.P) et PELLET (A), La charte des Nations-Unies, Paris, Economica, 1985, p 656.

Devant cette situation les pays africains ne devraient se réfugier dans le mutisme total comme si jamais le problème ne les concerne pas. Pour ce faire Breytenbach donne des suggestions :

"Il faut que les pays africains aident les pays de la ligne de front et cessent leur complaisance et toute coopération et ne pas demander ce qu'ils ne sont pas en mesure de faire" (1).

En attendant que cette solidarité puisse voir le jour, la République d'Afrique du Sud crée des mouvements fantoches voués à sa solde et frappe davantage.

3.2.4.2.2 Création des mouvements fantoches

L'Afrique du Sud n'entend pas respecter les normes du droit international, surtout la reconnaissance des Etats constitués et reconnus par la communauté internationale. Cette dénégation de la réalité politique, pousse les autorités sud-africaines à la création des mouvements fantoches qu'elles veulent ériger à la tête des pays limitrophes.

Aujourd'hui presque tous les pays de la ligne de front sont menacés matériellement et moralement par l'Afrique du Sud tels le MNR au Mozambique et l'UNITA en Angola. Ces mouvements sont utilisés par l'Afrique du Sud pour dissimuler à l'opinion internationale les aventures militaires sud-africaines dans les pays voisins.

Selon Pedro Maria Tonha, membre du MPLA-Parti du Travail :

"Sans l'Unita, l'Afrique du Sud serait contrainte à déclarer ouvertement la guerre à l'Angola, ce qui serait difficile à faire accepter sur le plan international, y compris l'opinion américaine de moins en moins convaincue du bien fondé de la politique de Reagan en Afrique australe" (2).

(1) BREYTENBACH (B), Ouagadougou, le 28/02/87

(2) CONCHINGLIA (A) et autres, "Spécial Angola, 1975-1985, dix ans l'espoir" in Afrique-Asie n° 362 du 2 au 15 décembre 1985 pp X - L XVI.

Dans cette destabilisation contre les pays de la ligne de front les Etats-Unis accordent un soutien non négligeable tantôt camouflé tantôt ouvert à l'Afrique du Sud pour désorganiser les mouvements de libération africains.

3.2.4.3 Le tandem Afrique du Sud / Etats-Unis à la violence politique

Depuis plusieurs années se déroule au sud de l'Afrique une guerre non déclarée. Les pays impliqués dans cette guerre se trouvent d'un côté la République d'Afrique du Sud raciste et de l'autre tous les autres Etats africains ayant choisi la voie d'un développement véritablement indépendante.

Cependant, un autre pays participe indirectement à cette guerre : Les Etats-Unis d'Amérique. Bien que les dirigeants de l'administration de WASHINGTON estiment devoir de temps à autre assurer de leur "amitié" et "sympathie" les peuples africains, leur octroyer des crédits, c'est bel et bien l'Amérique qui mène une guerre totale contre les forces de libération nationale et de Progrès en Afrique. Et dans cette guerre non "déclarée", tous les canaux ont été utilisés.

3.2.4.3.1 L'inf iltration de la CIA dans les pays de la ligne de front

Les fondations et certains hommes d'affaires américains utilisent les universitaires pour recueillir des renseignements auprès des mouvements de libération en Afrique australe pour mieux les affaiblir. C'est ainsi que l'institut HOOVER participe à la publication d'une série d'ouvrages hostiles aux mouvements de libération en particulier ceux d'Edward Feit (1).

On peut comprendre des divergences idéologiques qui peuvent naître au sein des mouvements de libération. Les agents de la CIA essaient de pénétrer ces mouvements. Il faut citer

(1) FEIT (E), African opposition in south Africa (stanford Hoover Institution Press 1967) et FEIT (E), urban Revold in south Africa cités par MOLTENO (R), "l'opposition menée par certains universitaires nord-américains à la libération de l'Afrique australe" in LE MOIS EN AFRIQUE, n° 129, septembre 1976, pp.50 - 78.

entre autre l'établissement Nkumbi, où de nombreux jeunes gens, issus des mouvements de libération recevaient l'enseignement de professeurs américains pour la plupart. Le gouvernement Zambien a pris le contrôle du collège après que des informations précises aient montré ses liens avec la politique étrangère américaine (1).

Cette attitude des professeurs s'avérait néfaste pour l'avenir des mouvements de libération quand on sait que la même situation s'est produite au Moyen-orient notamment au Liban avec toutes les conséquences que l'on connaît. L'ardeur des américains a toujours continué. C'est ainsi que ROBERT I ROTBERG, du département des sciences politiques du MIT, écrivait au responsable du département des sciences politiques de l'université de Zambie en ces termes :

"J'espère que vous-même et d'autres membres de votre département vous voudrez bien participer à une étude de la politique, de la psychologie et de la tactique des mouvements africains de libération. Leur dynamisme interne est mal connue et leur potentiel révolutionnaire (d'un point de vue méthodologique) ne l'est pas non plus" (2)

Après l'accession des pays de la ligne de front à l'indépendance la CIA n'a jamais cessé de s'infiltrer dans leur politique pour les destabiliser. En effet, le Zimbabwe connaît un regain d'espionnage et de sabotage de la part de la CIA. Se référant aux sources du congrès des Etats-Unis, l'agence américaine UPI annonça que les sanctions économiques n'étaient qu'une partie de l'ensemble des sévères mesures de répression contre ce pays. Parmi ces mesures on note les activités d'espionnage et la provocation des divergences dans le mouvement syndical et tout en connivence avec l'Afrique du Sud (3).

(1) MOLTENO (R), "L'opposition menée par certains universitaires nord-américains à la libération de l'Afrique australe" in LE MOIS EN AFRIQUE, n° 129, septembre 1976, pp 50-78.

(2) Idem Ibidem pp 50-78

(3) KOULIK (S), En première ligne, Moscou, Ed. du Progrès, 1986, p 153.

Ces activités de destabilisation n'ont jamais cessé, surtout avec l'avènement de Reagan considéré comme un anticommuniste viscéral (1). Usant de la politique de la carotte et du bâton le gouvernement de WASHINGTON va mettre au point une politique dite constructive dont les résultats ne sont plus qu'éphémères.

3.2.4.3.2 La politique d'engagement constructif

La politique d'engagement constructif consiste à refuser les diatribes publiques et les pressions officielles sur Pretoria pour parvenir à jeter les bases de réels changements dans le système politique sud-africain. Cette politique d'engagement constructif est manoeuvrée en un ensemble d'objectifs.

- 1°) Une indépendance de la Namibie reconnue sur le plan international.
- 2°) Un retrait des troupes cubaines d'Angola.
- 3°) Une certaine forme de détente entre l'Afrique du Sud et les autres Etats de la région.
- 4°) Un changement pacifique en Afrique du Sud vers un ordre constitutionnel.
- 5°) La reconnaissance de la nécessité de programmes soutenus internationalement, pour le développement de la région (2).

Cette politique n'arrange rien au problème sud-africain. Au contraire, c'est une méthode d'attentisme, de ni paix ni guerre qui vise à la conclusion d'accords entre Pretoria et ses voisins et à l'exclusion de Cuba et de l'URSS de la région australe.

(1) Cf. DAVIS (A), Autobiographie, traduit de l'Américain par CATHY Bernheim, Paris, Albin Michel, 1975, p 19.

(2) BREYTENBACH (B), Feuilles de route, Paris, Ed. du Seuil, pp. 212-213.

Par rapport à un conflit de classes, certains écrivains tentent de justifier les règlements des problèmes par des moyens pacifiques, des négociations. C'est le cas notamment de DAHL Robert, professeur à l'université de Yale.

"Les possibilités de résoudre un conflit au moyen pacifique s'accroît s'il existe des institutions qui favorisent la consultation, la négociation, la recherche d'alternatives et de solutions bénéfiques. Et que par contre les possibilités de voir se multiplier les impasses et les recours à la coercition s'accroissent si l'organisation institutionnelle freine le développement de la concertation" (1).

La négociation, la concertation ne sont possibles s'il n'y a pas la volonté politique de procéder au changement. Toutes les formes d'oppression et de répression proviennent de cette source unique du pouvoir politique. L'ONU était un cadre adéquat pour résoudre le problème sud-africain mais elle s'est heurtée au bloc occidental. C'est pourquoi l'ONU voit en la politique d'engagement constructif comme une manière de collaborer avec l'apartheid (2). Non seulement cette politique ne résout pas le problème mais aussi elle divise les africains notamment de la ligne de front. A ce propos Nyerere déclare :

"Signer des accords avec les racistes est une occasion pour eux de poursuivre leur oeuvre infâme pour élargir l'ouverture qu'ils n'ont cessé de chercher en vue d'assurer leur "respectabilité et leur dignité" aux yeux de l'opinion africaine" (3).

Il est clair que toutes les voies d'engagement constructif et de dialogue ont échoué pour résoudre le problème sud-africain. Il est bloqué également aux Nations-Unies. La lutte juste contre le colonialisme et le racisme est présentée par certains milieux politiques comme faisant partie du différend qui oppose l'EST et l'OUEST.

(1) FOUGEYROLLOS (P), SCIENCES SOCIALES et Marxisme, Paris, Payot, 1980, p 153.

(2) Résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée Générale au cours de sa 40e session, 17 septembre - 18 décembre 1985.

(3) Chérif (R), N'yerere (J), Nkomati est le Camp David de l'Afrique in Afrique-Asie, n° 336 du 3 au 16 décembre 1984. p. 38.

Cette attitude est dans le dessein manifeste de dissimuler le véritable caractère du conflit et de repousser sans cesse sa solution totale.

CHAPITRE IV : LES RESULTATS OBTENUS A L'ONU

Au sein de l'organisation des Nations-Unies, le problème sud-africain n'a pu trouver des solutions très satisfaisantes. Ce manque de solution à un système décrié par la communauté internationale était surtout dû à certains pays dont les intérêts économiques et politiques étaient mis en jeu. Profitant de ce repit, l'Afrique du Sud n'a fait que se renforcer davantage, faisant sourde oreille à toutes les recommandations de l'ONU.

En analysant les résultats obtenus à l'ONU, nous allons essayer de bro sser brièvement quelques cas de réussite avec notamment les cas d'échecs en mettant beaucoup d'emphase sur les causes intérieures et extérieures.

4.1. Les cas de réussite

Depuis l'entrée à l'ONU des Etats du Tiers monde, la lutte contre l'apartheid a pris une nouvelle tournure. Tous les Etats nouvellement indépendants s'étaient prononcés sans ambiguïté que d'importants succès ont été remportés par l'Organisation des Nations-Unies particulièrement dans le domaine de la sensibilisation.

4.1.1. La sensibilisation de l'opinion mondiale de la la gravité de la situation en Afrique du Sud.

La première tâche urgente de l'organisation internationale a été l'adoption par l'Assemblée Générale en 1963 d'une année internationale pour la lutte contre l'apartheid. Le programme pour l'année internationale de lutte contre l'apartheid était de faire prendre pleinement conscience à l'opinion mondiale :

- du caractère inhumain de l'apartheid et des menaces qu'il fait peser sur la paix internationale,
- de la lutte que mène le peuple opprimé sous la direction de ses mouvements de libération pour la liberté et légalité,
- des nobles objectifs des mouvements de libération du peuple sud-africain dont la lutte s'inscrit dans l'action de l'organisation des Nations-Unies,

- du sort de tous ceux qui sont prisonniers, exilés, bannis et autrement persécutés parce qu'ils s'opposent à l'apartheid

L'année internationale devrait offrir l'occasion de donner une impulsion nouvelle et aussi montrait le rôle que doit jouer l'Organisation ^{des} Nations-Unies. Pour cela un hommage particulier peut-être rendu à l'Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture pour ses activités qu'elle déploie pour diffuser des informations sur l'apartheid. On peut alors comprendre pourquoi les fonctionnaires de l'UNESCO ont toujours eu des problèmes avec les hommes politiques occidentaux qui soutiennent l'apartheid. Il faut reconnaître aussi que la décennie de lutte contre le racisme et la discrimination raciale proclamée le 10 décembre 1973 n'a pas donné les résultats effectivement escomptés. La conférence mondiale de lutte contre le racisme qui se tint le 12 août 1983, fit le constat de cet échec et recommanda à l'Assemblée Générale de proclamer les dix prochaines années commençant le 10 décembre 1983, deuxième décennie de lutte contre le racisme et la discrimination avec les mêmes objectifs que la précédente (1).

La lutte contre l'apartheid au niveau de l'ONU a donné lieu en particulier à l'adoption d'une convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid en 1973, laquelle est entrée en vigueur en 1976. Le système d'apartheid constitue désormais un crime contre l'humanité au même titre que le génocide (2)

(1) SISSOKO (A), Racisme et discrimination raciale : éléments pour une contribution à la réflexion et à la lutte, Ouagadougou, Centre de Documentation du PNUD, 1985, p. 7.

(2) L'Assemblée Générale des Nations-Unies a adopté à l'unanimité le 9 décembre 1948, une convention internationale sur la prévention et la répression du crime de génocide, définie comme "l'un quelconque des actes commis dans l'intention de détruire en tout et en partie un groupe national, ethnique, racial ou religieux.

Par cette qualification, la communauté internationale devait prendre des mesures adéquates pour assurer la paix.

Malgré la lenteur de quelques pays, la sensibilisation gagne peu à peu du terrain à travers le monde. C'est notamment les mouvements anti-apartheid qui prennent naissance dans beaucoup de pays et jouent un rôle important dans la dénonciation des collaborateurs de l'apartheid. C'est le cas principalement du mouvement anti-apartheid de France qui réclame le boycottage de Total de par les consommateurs français (1).

Aux Etats-Unis, les manifestants ont quelque fois bravé la police en chantant et brandissant des pancartes réclamant la fin de l'apartheid et la suppression de la politique d'engagement constructif. Ces manifestations se déroulaient devant l'ambassade d'Afrique du Sud à WASHINGTON. Aussi de nombreuses universités invitaient leurs gérants à vendre les actions des mines d'or et des sociétés américaines opérant en Afrique du Sud (2).

L'action massive des organisations conscientisées a permis à l'ONU à passer à la phase supérieure de la lutte contre l'Afrique du Sud en l'isolant sur la scène internationale.

4.1.2. L'isolement de l'Afrique du Sud.

Depuis le moment où on a réussi à inscrire le problème de l'apartheid à l'ordre du jour à l'ONU jusqu'à l'admission des Etats africains issus des indépendances, le débat sur l'apartheid a toujours été académique. Soulevé par le groupe afro-asiatique, le problème est rarement abordé quant au fond à cause de l'objection juridique avancée par le gouvernement Sud-africain et appuyé par les pays occidentaux.

Avec l'entrée massive des Etats du Tiers Monde à l'ONU, la façon d'aborder le problème change. Il s'agit de faire

(1) BOKWE (M), "Les sanctions économiques, arme d'appoint contre un régime discrédité" in Le Monde Diplomatique, n° 390, septembre 1986, pp. 5 - 7.

(2) CORNEVIN (M), "L'Afrique du Sud ; l'accélération de l'histoire depuis le 3 septembre 1984" in Afrique contemporaine, n° 136, 1985, pp. 36-46.

exclure certains pays réputés indignes de siéger dans des institutions qui symbolisent la solidarité mondiale. Ils affirment une incompatibilité entre siéger dans des organisations de solidarité internationale et faire de la discrimination. Pour ce faire, ils vont utiliser deux méthodes dans le cadre des organisations internationales. :

- Ils vont poser le problème d'alternative : ou bien l'Afrique du Sud est exclue ou les délégués africains s'en vont.

- Tantôt ils vont chercher la condamnation solennelle de l'attitude du gouvernement de l'Afrique du Sud. Cette attitude suppose que l'Afrique du Sud reste présente pour que les pressions exercées sur elle puissent avoir quelques effets (1)

Quelque Etats membres de l'ONU pensaient que exclure l'Afrique du Sud n'allait pas arranger les choses. Pourtant, l'Afrique du Sud était obstinée à ne pas collaborer avec ses partenaires à l'ONU. Il fallait alors intensifier la lutte. Le centre d'impulsion où cette offensive était menée a été le comité de décolonisation. Il a commencé ses travaux le 2 avril 1963 sous la présidence du Guinéen DIALLO TELLI. Cette année a été marquée par la disparition de l'Afrique du Sud de la commission économique pour l'Afrique, le 16 juillet 1963. C'était un retrait volontaire. Le coup de semonce contre l'Afrique du Sud avait commencé. L'expulsion de ce pays dans des organisations internationales était enregistrée en cascades. Sur la demande du délégué de Tanganyika, l'Afrique du Sud est exclue de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) le 16 juin 1963.

En 1964, le comité international olympique (CIO) interdit la participation de l'Afrique du Sud aux jeux de TOKYO si elle ne respecte pas les règlements qui bannissent toute discrimination. Successivement le Congrès International de la Croix-Rouge, la conférence de l'Agence Internationale de l'Energie atomique, la conférence régionale de l'Organisa-

(1) TOLEN (A), "Les implications internationales de la politique d'apartheid" in Présence Africaine, n° 50, 1964, pp. 165-177.

tion Mondiale de la Santé pour l'Afrique du Sud, de la FAO, toutes ces réunions sont troublées par le problème de l'apartheid. Le même procédé fut utilisé pour exclure l'Afrique du Sud des autres organisations telles que l'UPU (Union Postale Universelle) et de l'UNESCO. Cette campagne acharnée contre l'Afrique du Sud lui a permis de réfléchir et de repenser à sa politique. Est-ce que cela suffirait-elle à convaincre l'opinion mondiale ?

4.1.3. Le fléchissement timide de la politique d'apartheid.

Pour prolonger son existence et ne pas admettre l'explosion révolutionnaire dans le pays, le régime de Botha a recouru à des réformes de façade afin de masquer l'essence de l'apartheid, de tromper l'opinion publique internationale et de gagner du temps pour regrouper ses forces.

Ces changements timides sont dictés par les nécessités économiques. Pour ce faire, les hommes d'affaires demandent une accélération de réformes pour apaiser les esprits. Ils ont beaucoup d'inquiétude quant au système économique qui serait mis en place avec la prise du pouvoir par les nationalistes. C'est ainsi que dirigé par Gavin Relly, Président de l'Anglo-américain, ils se sont rendus en Zambie pour rencontrer M. Oliver Tambo, le chef de l'ANC. A l'issue d'une conversation de six heures, ils ont pu déclarer :

"Les positions ne sont peut-être pas aussi antagonistes qu'on pourrait le croire" (1).

L'inquiétude des hommes d'affaires était aussi partagée par Carter, ancien Président des Etats-Unis :

"Il nous faudra prendre conscience du fait que nous ne pourrons pas réaliser des profits en Afrique noire au nom de certains principes et ensuite les renier totalement pour faire des affaires avec

(1) CORNEVIN (M), "Afrique du Sud : accélération d'une histoire depuis le 3 septembre 1984" in Afrique contemporaine, n° 135, 1985, pp. 36 - 46.

l'Afrique blanche et que chacun d'entre nous aura un choix à faire. Je dis à mon pays que la chose la plus intelligente à faire en Afrique du Sud est de faire pression tout de suite avant que nous n'ayons à faire ces choix difficiles (1).

Devant ce souhait Botha a fini par offrir la double citoyenneté aux quatre homelands indépendants et une place au conseil présidentiel. Mais les plus spectaculaires réformes chantées dans les milieux occidentaux sont celles dans le domaine de la constitution du 2.11.1983. Reste à savoir si on peut réformer un mal, au contraire les pays occidentaux devraient favoriser des conditions de l'éradication totale de l'apartheid. Mais ces réformes visent un but bien précis. Pour Breytenbach : "En se débarrassant de certaines manifestations évidentes de l'apartheid, l'élite au pouvoir espère élargir sa base et ainsi être dans une meilleure position pour la confrontation inévitable avec la majorité mécontente" (2).

Ce fléchissement timide opéré par l'Afrique du Sud à l'apartheid et qui ne remettait absolument pas en cause au système était dû à la résistance grandissante à l'intérieur et la pression de l'opinion mondiale. Mais nous devons reconnaître que les échecs à l'ONU sont nombreux et flagrants.

4.2. Les cas d'échecs.

Dans tous les domaines l'ONU a tenté de prendre à contrepied l'Afrique du Sud pour l'obliger à abandonner sa politique de discrimination raciale. Et si les désirs des africains n'ont pas été satisfaits, ces échecs sont essentiellement dûs à plusieurs causes tant intérieures qu'extérieures de l'ONU.

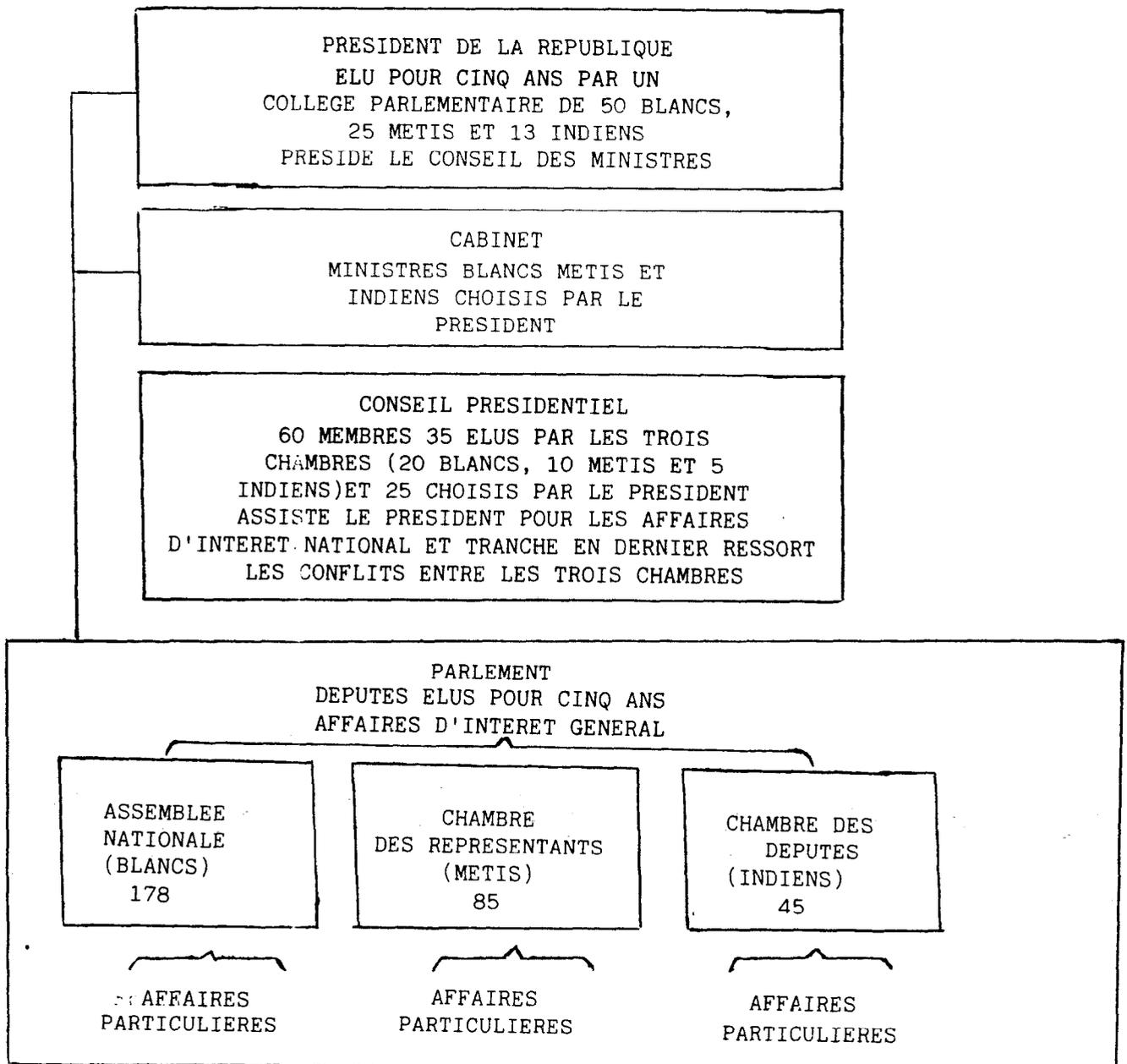
4.2.1. Les causes intérieures

L'ONU n'a pas été créée non seulement pour assurer la paix mais aussi pour maintenir l'unité de tous les pays de la communauté internationale.

(1) CORNEVIN (M), "Afrique du Sud : accélération d'une histoire depuis le 3 septembre 1984" in Afrique contemporaine, n° 136, 1985, pp. 36 - 46.

(2) BREYTENBACH (B), Feuilles de route, Paris, Editions du Seuil, 1986, pp. 206 - 207.

SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DES NOUVELLES INSTITUTIONS SUD-AFRICAINES
(CONSTITUTION DU 2 NOVEMBRE 1983)



SOURCE : Anonyme, "Afrique du Sud : un problème mal posé, la seule issue raisonnable est confédérale" in Géopolitique Africaine, Diffusion Albin Michel, mars 1986, pp. 87 - 110.

Depuis sa fondation, cette unité n'est pas encore réalisée. Ainsi on remarque une division de plus en plus prononcée parmi les Etats membres de l'ONU.

4.2.1.1 La division des Etats membres de l'ONU.

Les résultats modestes obtenus par l'ONU sur le plan de la lutte contre l'apartheid sont en partie imputables, à l'absence totale d'intégration politique externe qui permet à chaque Etat de conserver sa liberté de manoeuvre. Les oppositions idéologiques et l'influence des blocs sont la cause principale de l'échec de l'ONU. A ce propos GONIDEC déplore :

"Il faut tenir compte aussi de la pression exercée sur les gouvernements africains par les puissances extérieures, pressions d'autant plus efficace que l'adhésion à la cause de l'unité africaine est souvent verbale et la dépendance d'autant plus grande"(1).

Cette désunion des Etats membres de l'OUA et aussi de l'ONU donne la force à l'Afrique du Sud. Cette campagne des pays occidentaux en faveur de l'Afrique du Sud s'accompagne aussi du "génocide" économique perpétré contre les noirs par les institutions financières de l'ONU.

"L'orientation réactionnaire des institutions financières onusiennes s'inspirent essentiellement depuis l'élection du Président Reagan des thèses soutenues par Mme Jeanne Kilpatrick" (2).

D'après les idées de Kilpatrick, les gouvernements autoritaires traditionnels sont moins représentatifs que les "autocraties" révolutionnaires. Elle pense qu'ils sont plus susceptibles de se libéraliser et plus compatibles avec les

(1) GONIDEC (P.F), Les systèmes politiques africains, 2e édition, t XXVII, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1975, p. 305.

(2) GOUMAZ (M.L), L'ONU et Dictatures, Paris, Harmattan, 1984, p. 47.

intérêts américains (1). C'est suivant ces directives que le Fonds Monétaire International et le Bureau International pour la Reconstruction et le Développement arguent qu'aucune condition politique ou morale ne doit peser sur leurs décisions.

Cette attitude est dictée justement par la politique des Etats-Unis. Pour le cas spécifique de l'Afrique du Sud, le FMI a deversé pour la seule année 1982, un milliard de dollars, malgré l'hostilité de l'Assemblée Générale des Nations-Unies (121 voix contre 3) (2).

En paraphrasant le Président Roosevelt qui disait que Somoza l' est un "salaud mais c'est notre salaud". C'est comme Reagan peut dire aujourd'hui que Pieter Botha est un "salaud mai c'est notre salaud" et par déduction, "l'apartheid est mauvaise mais c'est notre politique".

A cette division des Etats membres s'ajoutent également les conditions économiques des pays sous-développés qui travaillent en faveur de l'Afrique du Sud.

4.2.1.2. Les causes économiques de quelques pays membres des Nations-Unies.

Les pays qui collaborent avec Pretoria . . . officieusement sont contraints par leur situation économique. Comme nous l'avons souligné, il est rare de ne pas trouver de pays qui peuvent se vanter de n'avoir pas consommé des produits sud-africains, d'autant plus que ce pays est arrivé à un stade d'industrialisation poussée et qu'il bénéficie des liens très étroits avec les sociétés transnationales. C'est cette condition économique qui rend plus difficile la lutte de l'Organisation des Nations-Unies contre l'apartheid. Pour illustrer notre argument nous allons prendre l'exemple des pays africains et latino-américains, les deux zones réputées sous-développées. Du côté africain, le cas du Malawi mérite notre attention. En effet, lors de la visite de Mr Banda à Johannesburg, . . .

(1) GOUMAZ (M.L), L'ONU et Dictatures, Paris, Harmattan, 1984, p. 47.

(2) Idem, Ibidem, p. 51.

le Président de la République sud-africaine Monsieur Fouché a prononcé le toast en ces termes :

"Quand vous avez annoncé la participation de l'Afrique du Sud au projet de CHIKWANA, en mai 1968, vous avez été assez généreux, pour dire qu'un ami dans la nécessité est un ami véritable. C'est en effet, le test de la véritable amitié et je suis persuadé que ce sera confirmé d'une manière sans cesse croissante au cours des années qui viennent (1).

L'attitude du Malawi répondait aux rêves que se caressait l'Afrique du Sud de voir les pays limitrophes répondre à sa collaboration. L'Afrique du Sud a intervenu dans plusieurs projets du Malawi notamment, la construction de la nouvelle capitale LILONGWE. Les Paroles de Mr Banda, Président du Conseil du Malawi à la conférence de l'unité africaine qui s'était tenue au Caire sont révélatrices de la condition économique déplorable de ce pays.

"Le Malawi ne pouvait pas envisager de rompre complètement les liens économiques et diplomatiques avec l'Afrique du Sud, que ce serait l'étranglement économique du Malawi. C'est à dire la chute du gouvernement" (2).

Quoi que les conditions économiques du Malawi soient déplorables et prédominent pour justifier sa position ; ce régime est foncièrement pro-occidental. Il est le modèle des régimes qu'aurait souhaité avoir l'Afrique du Sud comme voisins. Il a maintenu longuement ses relations avec Israël malgré les recommandations de l'OUA.

Quant au Lesotho, il est enclavé à l'intérieur même de l'Afrique du sud. Cette dernière peut contrôler les allées et venues du Lesotho vers le monde extérieur et imposer des fouilles aux avions qui survolent son territoire.

(1) GUERIVIERE (J), "Malentendus autour de la visite de Mr BANDA" in LE MOIS EN AFRIQUE, n° 69, 1978, pp. 12-15.

(2) Idem Ibidem pp. 12-15.

Quant aux pays latino-américains, quoi qu'ils ne devraient nécessairement pas dépendre de l'Afrique du Sud suivant l'environnement géographique, les conditions économiques ont influé à la coopération avec ce pays. Dans cette région, c'est le Paraguay qui a intéressé l'Afrique du Sud. Le Paraguay est un des pays latino-américains les plus démunis. Pour cela, l'Afrique du Sud a accepté une généreuse aide technique et financière à ce pays. L'Afrique du Sud fournit aussi au Paraguay des produits manufacturés et des matériels spécialisés souvent exportés en contrebande dans les Etats limitrophes(1).

Ce rapprochement entre l'Afrique du Sud et le Paraguay, pays pauvre, à un intérêt majeur pour l'Afrique du Sud. Car ce pays va faire écouler des produits ayant une étiquette sud-africaine auprès de ses voisins. Les autorités sud-africaines n'ont pas seulement flirté ^{avec} le Paraguay, elles ont aussi négocié avec l'Uruguay, la Bolivie, le Costa-Rica et San Salvador.

L'Afrique du Sud est un pays qui dispose de la technologie de pointe pouvant ainsi aider ces pays tant sur le plan technique que financier. Elle a institué une coopération médicale avec nombre d'entre eux et les aide aussi à développer leur agriculture (2).

La coopération dans le domaine de l'agriculture constitue le cheval de bataille et une pièce de rechange de la politique des pays "parias" envers les pays pauvres. C'est le cas notamment d'Israël qui cherche à pénétrer en Afrique noire sous le manteau fallacieux de juguler le désert.

En effet, ce que vise l'Afrique du Sud dans cette région n'est pas seulement les intérêts économiques mais aussi les avantages diplomatiques. C'est sur ce dernier point que le problème sud-africain devient de plus en plus complexe sur la scène internationale.

(1) Bullier (A.J), "L'Afrique du Sud et les Etats de l'Amérique latine" in LE MOIS EN AFRIQUE, n° 130, 1976, pp. 84-94.

(2) Idem, Ibidem pp. 84-94.

4.2.2. Les causes extérieures de l'échec de l'ONU.

Pour combattre le système d'apartheid l'OUA a toujours coopéré avec l'ONU. Pour cela, l'Organisation de l'Unité Africaine devrait mener une campagne tous azimuts dans les différentes organisations soeurs siégeant à l'ONU, mais l'Afrique du Sud est parvenue à provoquer une faille dans cette coopération. Une autre raison, c'est le soutien quasi inconditionnel des pays occidentaux accordé à l'Afrique du Sud et son importance stratégique dans le monde. C'est autant de faiblesses qui ont consolidé le système d'apartheid.

4.2.2.1. La faiblesse de la coopération de l'OUA avec les organisations régionales

Avec l'accession des pays à l'indépendance, plusieurs organisations dans le Tiers Monde ont vu le jour pour coordonner leurs activités politiques et diplomatiques afin de forcer les pays colonialistes à lâcher le reste de leurs "îlots" encore sous le joug de leur domination. Dans ce cadre-là, l'Organisation de l'Unité Africaine devrait coopérer avec le Mouvement du Tiers-Monde pour braver le colonialisme et le racisme.

4.2.2.1.1 La faiblesse de la coopération de l'OUA et les pays du Tiers-Monde.

Dès les premières heures de l'indépendance, les Etats africains ont toujours cherché à constituer à l'ONU un front compact. Les huit Etats déjà indépendants l'avaient confirmé en 1958 :

"Aussi longtemps que l'unité fondamentale des points de vue sur la politique extérieure sera préservée, les Etats indépendants d'Afrique seront capables d'affirmer une personnalité africaine distincte qui s'exprimera de façon concertée pour la cause de la paix ou la coopération avec les autres nations pacifiques à l'ONU et dans d'autres forums internationaux (1).

(1) GONIDEC (P.F), Les systèmes politiques africains, 2 édition, t XXVII, Paris Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1978, p. 306.

L'affirmation de la personnalité africaine supposait nécessairement l'indépendance vis-à-vis des blocs, c'est-à-dire le non-alignement.

La conférence qui s'était tenue à LUSAKA, en Zambie avait fustigé la coopération des Etats occidentaux avec l'Afrique du Sud notamment les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne Fédérale, l'Italie et le Japon. Le texte indiquait que ces pays par leur collaboration politique, économique et militaire encourageaient et incitaient le gouvernement d'Afrique du Sud à persister dans sa politique raciste (1).

Cette condamnation suppose implicitement qu'aucun Etat du Tiers-Monde ne saurait oser coopérer avec le régime d'Afrique du Sud. Car ça serait aller en dehors des objectifs du mouvement, comme le dit Farajallah :

"Les Etats ont des objectifs adaptés au contexte de cette organisation internationale et qui diffèrent de ceux qu'ils ont eu en dehors de ce cadre". (2).

Cela suppose que des objectifs individuels doivent être convertis en objectifs communautaires. Ces objectifs n'ont pas été suivis par tous les pays. C'est le cas notamment d'un grand pays qui a contribué à la naissance du mouvement et qui coopère avec la République d'Afrique du Sud. Il s'agit de la Chine Populaire.

Depuis juillet 1960, la Chine Populaire n'a cessé d'opposer démenti sur démenti aux informations relatives à ses liens discrets mais réels avec l'Afrique du Sud. Les échanges sino-sud-africains en dépit de la déclaration de Pékin annonçant en juillet 1960, la rupture de tous ses liens avec le pays

(1) Centre d'Etude d'Afrique Noire de Bordeaux, Année Africaine 1970, Paris, Pédone, 1971, p. 108.

(2) FARAJALLAH (S.B.), Le groupe afro-asiatique dans le cadre des Nations-Unies, Genève, Droz, 1963, p. 415

de l'apartheid n'ont cessé de progresser et sont devenus une source de grave inquiétude en Afrique et dans le Tiers Monde.

En effet, les exportations en direction de l'Afrique du Sud sont constituées de textiles, de minerais précieux, de pétrole et aussi de combustibles nucléaires et d'armes (1).

Ce commerce devient un sujet de préoccupation avec raison, car il embrasse tous les domaines. La Chine fournit à l'Afrique du Sud de l'Uranium enrichi et aussi du pétrole malgré l'embargo décrété par l'ONU. Il y a eu la conclusion de fourniture de pétrole et d'hydrocarbure chinois à l'Afrique du Sud. Pire la Chine livre de l'uranium enrichi à l'Afrique du Sud.

C'est la contribution de la Chine à la nucléarisation de l'Afrique du Sud qui constitue un sujet de préoccupation pour l'Afrique et le monde en général. Plusieurs points d'interrogations peuvent être dégagés quant à la collaboration de la Chine avec l'Afrique du Sud. Est-ce que c'est le rapprochement des Etats-Unis d'Amérique et la Chine qui a poussé cette dernière à chercher le marché sud-africain ? En effet, des points convergents, peut-être inconscients de ces trois pays les rassemblent. Tous ont soutenu le mouvement Unita (Union Nationale pour l'Indépendance totale de l'Angola) en lutte contre le gouvernement central de LUANDA.

Est-ce une collusion contre "le social-impérialisme" de Moscou (selon la terminologie chinoise) que la Chine fait une alliance contre nature ? Tout laisse penser que ce sont les relations entre les pays "parias" : Chine insulaire de Tawaïn et l'Afrique du Sud que la Chine continentale essaie d'assombrir à son profit. A ce propos, la Chine populaire ne manque pas d'offre à l'Afrique du Sud pour se substituer à Tawaïn. Selon Afrique-Asie du 25 octobre 1982, le représentant de Chine aurait déclaré à ce sujet que Pékin était disposé à

(1) BENABDALLAH (A), "Chine-Afrique du Sud : collusion dangereuse" in LE MOIS EN AFRIQUE, n° 221-222, 1984, pp.70-75.

élargir la coopération militaire et autre avec Pretoria si l'Afrique du Sud s'engageait à modifier ses relations avec Tawaïn (1).

Est-ce pour des intérêts individuels que l'Afrique indépendante et envoi de l'être fasse les frais d'un tel rapprochement ? Ce n'est pas seulement avec la Chine que l'OUA a manqué de partenaires politiques. Même dans la région latino-américaine les exemples abondent.

L'Afrique du Sud est parvenue à nouer des relations avec les Etats ibériques. Mais les plus favorisés et beaucoup convoités sont entre autre le Brésil, l'Argentine et le Chili.

L'Afrique du Sud est préoccupée de conclure des accords militaires contre l'Union Soviétique dans l'Océan Indien. C'est ainsi que le Dr Roux Directeur de South African Atomic Energy Beas et l'ingénieur en chef, responsable de la métallurgie visitèrent le Brésil et l'Argentine (2).

Si la coopération entre l'Afrique du Sud et le Brésil a des limites à cause des ouvertures de ce dernier vers le marché africain, l'Afrique du Sud se récompense avec les pays les plus démunis de la région. Et ces derniers pays accordent un soutien important au régime d'apartheid. C'est ainsi qu'en 1969, au Conseil de Sécurité, la Bolivie et le Paraguay refusèrent de la condamner. Satisfaite de ce geste, fin 1974, le Dr Piet KOORNHOF, ministre des mines et des sports se rendit en visite officielle au Nicaragua, au Salvador et au Costa-Rica (3).

Le sentiment d'une solidarité latino-américaine qui occupait une place importante dans l'affirmation de l'Amérique latine sur la scène internationale semble perdre du terrain.

(1) BENABDALLAH (A), "Chine-Afrique du Sud : collusion dangereuse" in LE MOIS EN AFRIQUE, n° 221-222, 1984, pp. 70-75.

(2) BULLIER (A,J), "La République d'Afrique sud-africaine et l'Amérique Latine" in LE MOIS EN AFRIQUE, n° 130, octobre 1976, pp. 84-94.

(3) Idem Ibidem pp. 84-94.

Ces exemples montrent clairement que les Etats n'ont pas respecté les engagements qu'ils ont pris dans certaines organisations.

Qu'en est-il en effet au sein de la Ligue arabe ?

4.2.2.1.2 La faiblesse de la coopération de l'OUA et de la Ligue Arabe.

L'OUA et la Ligue Arabe ont toujours collaboré pour l'avènement d'un monde meilleur. Dès sa création, la Ligue Arabe a bien précisé ses principes. Le premier secrétaire de la Ligue Arabe Mr Abdel Al-Rahman Azzam a déclaré en ces termes :

"Le premier à ces principes est le refus par les arabes de reconnaître des différences d'ordre racial ou national et d'y voir une justification de la domination d'un peuple sur un autre en ce monde" (1).

Cette précision d'objectifs de la Ligue Arabe montre une similitude de vue des deux organisations d'autant plus qu'elles se trouvent à la charnière des régimes racistes.

"Les systèmes régionaux arabe et africain ont en commun ; un Etat noyau qui détermine les modèles d'interactions d'identité régionale et un consensus national minimal quant aux questions fondamentales. De cela découle la stratégie des "Intrus" ou des Etats "parias" (Israël et la République d'Afrique du Sud) dont l'objectif est de semer la discorde entre les Etats régionaux" (2).

Cette prise de conscience méritait une étroite collaboration entre arabes et africains pour empêcher les Etats racistes d'avoir une percée diplomatique dans les deux régions.

Cet idéal ne va pas être le souhait de tout le monde. C'est ainsi que beaucoup d'Etats vont transgresser les principes directeurs des deux organisations. En effet, l'Afrique du Sud demeure un partenaire commercial non négligeable de nombreux

(1) BRAILLARD (P) et DJALLILI (M,R), Tiers Monde et relations internationales contemporaines, Paris, Masson, 1984, p. 53.

(2) Centre d'Etude pour l'Unité arabe, Les arabes et l'Afrique, T1, Paris, Harmattan, 1986, p. 25.

Etats arabes du Proche-orient comme l'Arabie Saoudite, les Emirats, le Bahrein, l'Iran (1).

Cette coopération n'a cessé de progresser. C'est ainsi que l'Institut d'Etudes Stratégiques de Londres a annoncé de la vente par la Jordanie en 1974 à l'Afrique du Sud de cinquante quatre missiles les "TIGERCATI" et quarante et un chars "ceinturons". Le Maroc quant à lui faisait en 1980, l'acquisition de véhicules blindés "Eland sud-africains" (2). Des équipement sud-africains VIZ ont été pris par le Polisario aux forces marocaines (3). Et selon le Sunday Times de Londres, l'Egypte se chargerait d'acheminer des armes françaises vers l'Afrique au Sud (4).

Si on jette un coup d'oeil retrospectif de ce qui se passe dans le monde et au Moyen-Orient en particulier, tant vaut l'homme tant vaut aussi la politique du pays. Les relations des deux organisations régionales sont paralysées par des régimes conservateurs, pro-occidentaux et pseudo-révolutionnaires qui jouent la politique des blocs. Ces hommes d'Etat arabes n'ont pas le profil politique d'un Mossadegh d'Iran qui travaillait pour les intérêts arabes et du Tiers Monde et n'ont ni la férule politique de Nacer dont les positions envers l'Afrique étaient dépourvues d'ambiguïté. A ce propos il disait:

"Quant au continent africain, je dirai simplement qu'en aucune façon nous ne pouvons rester en marge de l'horrible et sanglante lutte qui se déroule actuellement au centre de l'Afrique entre 5 millions de blancs et 200 millions de noirs" (5).

(1) Codo (L.C), "Israël et l'Afrique noire" in LE MOIS EN AFRIQUE, n° 233-234, juin - juillet, 1985, pp. 3-25.

(2) Idem, Ibidem pp. 3-25.

(3) BREYTENBACH (B), Feuilles de route, Paris, Seuil, 1986, p.210.

(4) CODO (L,C), Op. Cit. pp. 3-25.

(5) BRAILLARD (P) et DJALLILI (M.R), Tiers Monde et Relations Internationales contemporaines, Paris, Masson, 1984, p. 158.

Nous ne pouvons pas manquer de préciser aussi que le rétablissement des relations entre Israël et bon nombre d'Etats africains ne va pas dans le sens de la consolidation des relations des deux organisations soeurs. La justification des relations entre Israël et certains Etats africains selon laquelle l'Egypte a déjà recouvré ses terres africaines ne suffit pas à convaincre les gens avisés.

On ne peut pas oublier que le centre du problème du Moyen-orient reste le problème palestinien. Le reste n'est que secondaire et mascarade politique et cache d'autres intentions personnelles et de sécurité. Cette défaillance dans les relations entre l'OUA et les organisations régionales a été une occasion pour les occidentaux de consolider les relations avec l'Afrique du Sud violant ainsi ouvertement les mesures de l'ONU.

4.2.3. La violation des mesures de l'ONU par les pays occidentaux et leurs alliés.

Le blocage des résolutions contre l'apartheid à l'ONU a été fait par les pays occidentaux. Il était donc impossible à l'Afrique du Sud de se plier devant les résolutions de l'ONU quand elle bénéficie du parapluie des pays plus forts dans le monde. Ces pays fournissent les marchandises les plus diverses, les équipements et l'aide pour construire des entreprises industrielles à la République d'Afrique du Sud. C'est sur ces faits que nous allons essayer de voir le plus succinctement possible les mécanismes des relations entre l'Afrique du Sud, les pays occidentaux et leurs alliés.

A cause de l'intérêt que représente l'Afrique du Sud aux yeux des occidentaux, aucun pays n'a l'intention de la lâcher. Lors d'une première interview Ronald Reagan précisa l'appréciation par l'Amérique du rôle dévolu à l'Afrique du Sud en des termes très réconfortants pour ce pays.

"Pouvons-nous abandonner un pays qui nous a suivis dans toutes les guerres que nous avons livrées, un pays qui est stratégiquement essentiel au monde libre par la production des minéraux dont nous avons

besoin. J'estime que si nous allons nous asseoir à une table et discuter avec les russes, nous pouvons certainement garder la porte ouverte et continuer à négocier avec une nation comme l'Afrique du Sud" (1).

L'avènement de Reagan a déçu les milieux politiques africains qui s'étaient habitués à entendre les propos flatteurs de son prédécesseur Carter à propos de l'Afrique du Sud. Jusqu'à présent l'inclinaison américaine envers la République d'Afrique du Sud s'est manifestée dans trois domaines : Politique, économique et militaire. Des contacts ont toujours eu lieu entre les américains et sud-africains qui ont favorisé la coopération bilatérale. Les Etats Unis ont toujours soutenu l'Afrique du Sud à l'ONU. Notamment Jeanne Kilpatrick a défendu énergiquement contre toute accusation de la République d'Afrique du Sud à l'ONU. Aussi les propos tenus aujourd'hui par les dirigeants américains sur la situation en Afrique du Sud ne font que reprendre les affubulations de la propagande sud-africaine-affubulations selon lesquelles les mouvements de libération sont des mouvements "terroristes".

Dans le domaine économique, les investissements totaux sont passés de 692 millions de dollars en 1968 à 1,2 millions en 1973 et se sont accrus de 73 % sur une période de cinq ans. En 1976, les investissements américains étaient estimés à 1,6 millions faisant les Etats-Unis le second investisseur étranger après la Grande-Bretagne avec 16 % environ de la totalité des investissements (2). Des sociétés comme Coca-cola, Singer, Kodak, les compagnies General Motors et Ford possèdent dans le Port Elizabeth d'importantes usines de montages d'automobiles.

Dans le domaine militaire, des contacts de haut niveau ont toujours eu lieu entre les officiers militaires sud-africains et américains. Des militaires sud-africains sont

(1) DEUTCH, (R), "Reagan's unruly review", Africa report, mai-juin, 1981, p. 23 cité par AIRCARDI (M,P), La politique Africaine des Etats-Unis, Paris, Economica, 1984, pp. 305-306.

(2) COHEN (B), "Les investissements américains en Afrique australe" in LE MOI EN AFRIQUE, n° 147, mars 1978, pp. 36-43.

formés aux Etats-Unis depuis l'élection de Ronald Reagan et en 1982 Chester Crocker a d'ailleurs justifié l'entraînement des marins en ces termes :

"Les garde-côtes sud-africains remplissent une fonction parfaitement légitime (dans les eaux d'importance vitale qui baignent la pointe sud de l'Afrique et) il est dans notre intérêt que cette fonction soit correctement assurée par le gouvernement au pouvoir"(1).

Cette coopération s'est beaucoup intensifiée. On comprend alors que l'annonce tapageuse du désengagement des sociétés américaines en Afrique du Sud n'est qu'un astuce visant à tromper l'opinion publique nationale et internationale.

Qu'en est-il de la coopération franco-sud-africaine ?

Il faut situer les relations politico-diplomatiques entre la France et l'Afrique du Sud durant la guerre d'Algérie. En effet, le Général De Gaulle avait trouvé à Pretoria un fidèle soutier au moment où Paris à cause de la guerre avait vu grandir son impopularité dans le Tiers Monde. Les sud-africains et les Portugais se sont vus invités en Algérie pour se familiariser sur le terrain avec les dernières techniques de lutte antiguérilla mises au point par l'armée française (2). Pour montrer sa gratitude envers ses collaborateurs De Gaulle n'a jamais prononcé en public le mot apartheid. Ainsi donc les dirigeants sud-africains se sentent soutenus dans leur offensive meurtrière contre les opposants. Pour cela le journal du Dr WERWOERD Die TRANSVAALEN écrit :

"Ni le peuple ni le gouvernement français n'ont jugé bon de faire commentaires sur les affaires intérieures de l'union sud-africaine. La France s'est montrée une amie à une heure où les amis sont rares et l'Afrique du Sud apprécie pleinement ce geste" (3).

(1) AIRCARDI (M,P), La politique africaine des Etats-Unis, Paris, Economica, 1984, p. 308.

(2) BERNETEL (P), Les Enfants de SOWETO, Paris, Stock, 1977, p.216?

(3) HOLMAN (J), "Apartheid et Racisme" in Présence Africaine, n° 32-33, juin - septembre 1960, pp. 103-120.

L'engagement français à côté de l'Afrique du Sud répond à la politique d'influence des pays impérialistes. La France ayant perdu son influence au Moyen-Orient au profit des anglo-saxons, elle cherche par tous les moyens à concurrencer les américains et les anglais en Afrique. Elle vise à ce moment à maintenir dans son orbite et à étendre les positions acquises en Afrique indépendante, à considérer les régimes modérés, à contenir et à refouler les forces révolutionnaires dans cette région du monde.

Les déclarations françaises destinées à satisfaire verbalement ses clients africains peuvent faire l'illusion. Car ce pays n'a jamais cessé de commercer avec l'Afrique du Sud. Cette coopération date de longtemps. C'est un français Jules Puges, qui a financé la compagnie de Beers, fondée par Cecil Rhodes. A l'époque de la découverte de l'or, la plus grande partie des actions proposées aux rentiers européens a été vendue à Paris par la compagnie française des mines d'or d'Afrique du Sud. Un siècle plus tard une centaine de sociétés minières sud-africaines sont cotées à la bourse de Paris (1).

La France a toujours été à côté des Boers durant la lutte contre l'Angleterre. Et ce choix n'était pas le fait du hasard car la conquête de l'Afrique du Sud par les britanniques, les investissements français dans ce pays furent stoppés pendant près d'un demi-siècle.

Mais c'est surtout dans le domaine militaire que la coopération franco-sud-africaine est inquiétante : on évalue le montant des ventes d'armes françaises à Pretoria entre 1970 et 1975 à 200 millions de francs. L'Afrique du Sud peut devenir le premier importateur de centrales nucléaires françaises si les garanties politiques accordées à Pretoria entraînaient l'élimination des concurrents allemands (2).

(1) BERNETEL (P), Les Enfants de SOWETO, Paris, Stock, 1977, p.196

(2) Idem Ibidem p.224.

On ne doit pas oublier que c'est la France qui a aidé la République sud-africaine à la mise en place d'une centrale nucléaire.

Un autre pays qui a une longue histoire de coopération avec l'Afrique du Sud est la Grande-Bretagne.

La Grande Bretagne est résolue à maintenir des relations avec l'Afrique du Sud. Le gouvernement conservateur de Margaret Tacher est catégorique là-dessus.

D'abord les relations entre l'Afrique du Sud et la Grande-Bretagne sont d'ordre stratégique. En pleine période de décolonisation, Londres pose en principe de contrôler une des routes maritimes les plus importantes du monde : la route du Cap (1). C'est pour cette raison que le Royaume Uni a livré deux destroyers de 2 200 tonnes qui sont, aujourd'hui encore, les deux plus gros bâtiments en service (2). Aussi des facilités logistiques sont accordées aux navires britanniques dans le port de Somstown. On prépare des programmes d'entraînement, des exercices, des manoeuvres en commun et une mission spéciale de l'Amirauté britannique est détachée auprès de l'Etat-major de la marine sud-africaine (3).

Dans le domaine commercial le "Morning Star" de Londres, fait état de son succès en révélant la moyenne annuelle des apports britanniques. Elle aurait atteint 40 millions de Livres Sterling par an de 1964 à 1968, elle s'est élevée à 61 millions cinq entre 1965 et 1973 pour s'élever brusquement à 179,8 millions en 1974 (4).

Peut-être le Royaume-Uni Commerce avec la République sud-africaine pour ne pas laisser la place aux autres pays occidentaux comme l'Allemagne.

(1) BERNETEL (P), Les enfants de Soweto, Paris, stock, 1977, p. 227.

(2) Idem Ibidem p. 229.

(3) ADOTEVI (J,B), L'apartheid et la société internationale, Dakar-Abidjan, N.E.A, 1979, p. 53.

(4) Idem Ibidem p. 53.

En effet, pendant la première guerre mondiale, l'Allemagne a perdu toutes ses colonies qui pouvaient être ses débouchés et sources d'approvisionnement des matières premières. Or, les pays indépendants sont du domaine des anciennes métropoles. Pour récupérer son retard, l'Allemagne Fédérale coopère avec l'Afrique du Sud dans un domaine très névralgique. Elle fournit à la République d'Afrique du Sud des blindés buffel (sorte de camion militaire converti dans des usines sud-africaines) (1).

Dans le domaine commercial, les entrepreneurs ouest-allemands rejettent les sanctions :

"Nous rejettons les sanctions et n'en faisons pas mystères" (2).

Au moment où les autres pays essaient publiquement de faire un désengagement de façade l'Allemagne de l'Ouest n'en fait même pas geste. Et cela se comprend très bien, car les centrales thermiques de la République Fédérale d'Allemagne utilisent du combustible importé. Soixante pour cent du charbon utilisé proviennent de l'Afrique du Sud. La préférence du charbon sud-africain est très significative, car la tonne du charbon ne coûte que 110 marks alors que la tonne du charbon de la Ruhr revient à 255 marks (3).

Ces exemples prouvent bien que l'Afrique du Sud est le pays de tous ceux qui veulent assouvir leurs intérêts égoïstes au mépris des normes internationales.

Une étude du secrétariat de l'ONU destinée au comité spécial sur l'apartheid le confirme. Le commerce extérieur de la République sud-africaine a augmenté de 379 % avec le Japon

(1) MIKHAILOV (A), "Les complices allemands des racistes" in La vie Internationale, n° 6, juin, 1987, pp. 146-148.

(2) Idem Ibidem, pp. 146-148.

(3) Idem Ibidem, pp. 146-148.

de 147 % avec l'Australie, de 122 % avec l'Italie entre 1960. Il est probable que le Japon ait progressé dans ce classement depuis 1970 et devenant actuellement un concurrent très sérieux pour les occidentaux. Les échanges commerciaux entre le Japon et l'Afrique du Sud ont atteint un total de 700 000 rands dans les deux sens (1).

Non seulement les pays occidentaux ne veulent pas le changement en Afrique du Sud mais ils encouragent le gouvernement à ne pas épouser les aspirations du peuple sud-africain par la militarisation de l'Etat.

On peut situer l'origine de la militarisation sud-africaine aux événements de Katanga (SHABA). Depuis ces événements, les autorités sud-africaines vivent dans le traumatisme. Pour la première fois, les Nations-Unies interviennent par les armes. Ce fait sans précédent a éveillé une psychose générale. Le 21 mars 1962, le Ministre de la Défense Fouchet, déclara devant le Parlement :

"Maintenant nous sommes seuls. Tout à fait seuls. Mais notre nation ne se permettra pas de montrer de la peur. j'ai la grande confiance en l'avenir car notre cause est juste et notre armement moderne est efficace. Messieurs, la lutte pour notre existence est engagée, nous la gagnerons" (2).

Mais très vite, les autorités sud-africaines se ressaisirent et touchèrent la sensibilité occidentale en invoquant l'importance stratégique de l'Afrique du Sud dans un conflit futur entre le monde libre et les pays du bloc communiste. Le coup d'envoi de la militarisation était donné. Commencée en 1962, avec le concours de la recherche scientifique et industrielle et de la force de défense, elle a été encouragée et développée.

(1) Résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée Générale au cours de la 39e session, 18 septembre - 18 décembre 1984.

(2) Le Rand Daily Mail cité par ZIEGLER (J), La contre-Révolution en Afrique, Paris, Payot, 1963, p. 156.

Nous devons remarquer que cette période coïncide avec les massacres de Sharpeville mais aussi avec la confrontation Est-Ouest concernant la crise des fusées. Les intentions de recherche se sont poursuivies. Le 07 octobre 63, le Pr, L.J. le Roux vice-Président du Conseil de la recherche scientifique et industrielle a déclaré que le gouvernement sud-africain étudiait les derniers perfectionnements concernant les armes aéroportées, y compris les gaz de combat ayant des effets massifs, afin de renforcer la défense contre les attaques aériennes par surprise (1).

Les firmes occidentales sont venues renforcer l'initiative des autorités sud-africaines. L'observer du 16 janvier 1977 révèle que deux firmes britanniques : imperial chemical industries et Plessey electronics, ont investi des millions de livres dans l'industrie de l'armement en République Sud-africaine. Et selon un rapport du Conseil Mondial des Eglises, Plessey a largement contribué à la construction d'une nouvelle usine de circuits intégrés pour les armes électroniques (2). De même, les filiales Sud-africaines de la philips hollandaise ont fourni aux troupes Sud-africaines le matériel de télécommunication la plus moderne.

Par ces encouragements l'armée sud-africaine ne cesse d'augmenter. L'accroissement des dépenses militaires est de l'ordre de 22% chaque année. Les forces sud-africaines ont été réorganisées et équipées en fonction de la situation nouvelle créée par la présence des troupes cubaines en Afrique australe. Sur le plan intérieur, pour faire face à toute éventualité insurrectionnelle, l'armée comme la police ont amélioré leur usage d'intervention.

Cette militarisation de l'Afrique du Sud par les pays occidentaux et des multinationales est condamnée par l'ONU. Par la résolution 3411 (XXX), l'assemblée Générale avait demandé l'application intégrale de l'embargo sur les armes contre

(1) Comité Spécial de l'ONU "Rapport sur l'apartheid" in Présence Africaine n° 50, 1964, pp. 38-59.

(2) ADOTEVI (J.B), L'apartheid et la société internationale, Dakar-Abidjan, N.E.A. 1978, pp. 62 -63.

l'Afrique du Sud sans exception aucune quant aux types d'armes. Elle demandait également l'interdiction de toutes violations de cet embargo par les sociétés et les particuliers relevant de leur juridiction. Cette résolution demandait aussi aux gouvernements intéressés de s'abstenir d'importer tout matériel fabriqué par l'Afrique du Sud ou en collaboration avec elle (1).

Cette résolution de l'ONU est une chose mais son application sur le terrain en est une autre. Ainsi le nombre d'hommes et de matériel le prouve.

L'ARMEMENT SUD-AFRICAIN

BUDGET : Budget de la Défense 1985/86 : 4,274 milliards (2.147 milliards de dollars excluant les dépenses pour les renseignements et la sécurité intérieure).

POPULATION : 29.000.000 habitants (noirs : 15.250.000),
 FORCES ARMEES : 106.400, service : 24 mois, période jusqu'à 65 ans. RESERVE : 317.000.

ARMEE DE TERRE

EFFECTIFS : 76.400 (58.000 conscrits), CHARS : 25 centurons.
 Blindés de reconnaissance : 1.600 AML. Eland de combat et d'infanterie : 1 500 Ratel ; de Transport : 1 500 Buffalo ; Hippo, Rhino, Lynx...
 ARTILLERIE : 30 canons de 88 mm, antichars : lance-roquettes de 84 et 106 mm ; canons de 57, 76 et 90 mm
 missiles SS - 11, ENTAC, Antiaériens : canons de 90 mm et bitubes de 35, de 40 et 90 mm ; missiles: 20 cactus (crotale), 54 tigercati.

(1) Résolutions et décisions adoptées par l'assemblée Générale au Cours de la 39ème session, 18 septembre - 18 décembre 1984

MARINEEFFECTIFS : 9 000

Sous-marins : 3 Daphné, Frégate : 1 ASM Président avec hélicoptère. Patrouilleurs rapides lance - missiles : 9 Reshef avec missiles Gabriel. Patrouilleurs : 9 grands, 30 légers.
 Antimines : 6 bâtiments, Bâtiments logistique et hydrographiques.
 En commande : 3 patrouilleurs rapides DVORA.

ARMEE DE L'AIREFFECTIFS : 13 000

Bombardiers : 5 cambera 12;3 T - 46 Buccaneer S-50 chasseurs/ intercepteurs. Attaque : 20 Mirage F-1 AZ, 82 Impala 1/11, 20 Mirage III, 12 Mirage F-1 CZ et 6 RZ/R2Z, Hélicoptères : 12 super-Frelon 50 PUMA, 80 Alouette III,

TRANSPORT : 7C - 130B, 9 Transall, 4 HS-125, 1 viscount, 12C-47,
 Liaison : 15 Bosbok, 25 kudu, 20 cessna 185, reconnaissance :
 8C - 47. 12 Piaggio P. 166 Albatros c-130.

ENTRAINEMENT : C.47 et Albatros Impala. Anti-sous-marins :
 10 hélicoptères wasp, 6 Alouette III, Missiles
 air-air : R-530 et R-550 Matra sidewinder, kukri,
 air-sol : AS - 20/-30.

FORCES TERRITORIALES :

Sud-Ouest africain : 21.000 (Namibie) FORCES
 PARAMITAIRES : 130.000 commandos; police : 35.500.

Les estimations américaines les plus récentes évaluent à un peu moins de trois milliards de dollars le volume des achats d'armement effectués par les Etats d'Afrique australe et Madagascar entre 1979 et 1983 ce qui représente 8,7 du total des importations militaires africaines. Un niveau à peu près comparable à celui de l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et Centrale. (1)

(1) Source : JEUNE-AFRIQUE Bis, n° 16 janvier 1986.

Il faut aussi noter qu'en cas de besoin, l'Afrique du Sud est capable de mobiliser les 20 000 soldats qui sont sous le commandement de Jonas Savimbi contre le gouvernement central de Luanda. Cette situation de l'Afrique du Sud sur le chiquier africain est d'un enjeu sans précédent. Car ce pays peut maintenant se passer de toute influence occidentale dans sa politique expansionniste.

Est-ce que ces armes acquises sous la bénédiction des pays occidentaux et notamment les Etats-Unis réussiraient-elles à ébranler les pays voisins? La tâche peut-être lui serait difficile selon les observateurs et notamment d'un ambassadeur tanzanien de passage en Suisse :

"Nous connaissons bien l'Angola. Jamais son peuple, jamais son parti, jamais ses dirigeants et ses forces armées ne céderont aux pressions de la C.I.A. ou de Pretoria en acceptant une "réconciliation" avec les mercenaires de l'U.N.I.T.A., dont l'existence est de toutes façons éphémère, quels que soient les moyens extérieurs dont ils disposent, quels que soient les difficultés et les sacrifices que ce peuple doit continuer à consentir. S'il a résisté pendant dix ans, peut-on penser qu'il cédera aujourd'hui alors que ses forces armées se renforcent chaque jour davantage, qu'il bénéficie de solides alliés et amis et que son prestige international est plus grand que jamais ? Washington prend ses désirs pour des réalités (1).

Cette situation grève le budget de l'Etat angolais qui doit concentrer ses efforts économiques à la défense en reléguant au deuxième plan les projets socio-économiques. Aussi le budget de la militarisation sud-africaine aurait pu servir au développement de tous les sud-africains dans un pays multiracial et réellement démocratique.

Ce militarisme est l'arme principale de la suprématie de classe de la bourgeoisie sud-africaine et n'avantage

(1) Malley (S), "L'honneur de l'Afrique" in Afrique Asie, n° 362, du 2 au 15 décembre 1985, pp. X - L VI.

pas les masses :

"Le militarisme est surtout nuisible aux masses populaires parce que des centaines de millions de roubles sont dépensés par an pour les militaires et tout cet argent est prélevé sur le peuple. C'est pour cela que les impôts sont si élevés et qu'il devient de plus en plus difficile de vivre" (1).

L'Afrique du Sud a pu contourner l'embargo à cause de la situation politique internationale trouble. C'est le domaine du pétrole qui est beaucoup frappant.

Selon le document du Shipping Research Bureau (S.R.B), treize livraisons remontant à 1981 ont été identifiées en 1984:

"Dans douze des treize cas relevés, l'identité de la compagnie pétrolière, qui avait affrété le bâtiment n'a pas été déclarée ou a été falsifiée.

- Dans plusieurs cas, la cargaison a, semble-t-il été chargée en haute mer, par une opération de transbordement ;
- dans dix des treize cas, ou bien aucune destination n'a été annoncée ou bien celles déclarées (Rotterdam, France, Singapour) étaient fausses.
- Les escales dans les ports sud-africains ont eu lieu en secret." (2).

La guerre qui se déroule actuellement dans le Golfe persique entre l'Iran et l'Irak, oblige les deux belligérants de vendre du pétrole à l'Afrique du Sud. D'après les mêmes sources Téhéran s'est porté acquéreur d'armes sud-africaines en particulier des mortiers de gros calibre pour un montant de 750 millions de dollars.

(1) Lénine (V,I), Oeuvres 6, janvier 1902-août 1903, Moscou, édition du Progrès, 1966, p. 417.

(2) MAFUNA (B), "Les sanctions économiques, arme d'appoint contre un régime discrédité" in Le MONDE DIPLOMATIQUE, n° 390, septembre 1986, pp. 5 - 7.

L'Afrique du Sud allait acheter du brut iranien la même somme"(1).

Tout ~~laisser~~ penser alors que la visite effectuée par les autorités iraniennes dans les pays de la ligne de front visait à redorer le blason iranien terni par la coopération irano-sud-africaine du temps du SHAH tout en camouflant les basses manoeuvres de coopération dues à l'effort de guerre. Aussi cette visite peut-être expliquée comme une tentative de l'Iran d'isoler sinon ^{de} concurrencer diplomatiquement l'Irak sur la scène internationale.

Mais l'Arabie Saoudite occupe une place importante dans cette transaction par le biais des armateurs occidentaux. Les navires citernes THORSAGA, TORSHAVET et THORSOLM appartenant à la firme norvégienne A/S THOR DAHL ont effectué une véritable navette entre le golfe et Afrique du Sud. Ces pétroliers ont pu transporter en Afrique du Sud un volume total de 3,3 millions de tonnes de brut sous embargo d'une valeur dépassant à l'époque plus de 600 millions de dollars (1).

Que l'Arabie saoudite ait été trempée dans cette opération n'étonne personne quand on sait que ce pays a toujours joué les basses manoeuvres de Washington.

Beaucoup de pays justifient ce contournement en faveur de l'Afrique du Sud en brandissant les matières premières de ce pays. Pourtant cette affirmation est dénuée de tout fondement.

Pour les neuf produits miniers sélectionnés, les spécialistes estiment qu'il existe d'autres fournisseurs auprès desquels il est possible de s'approvisionner. Notamment l'URSS, le Madagascar, la Finlande et la Nouvelle Calédonie pour le minéral de chrome, le Zimbabwe pour le ferrochrome, le Gabon pour le Manganèse et le Ferromanganèse, la Colombie, la

(1) MAFUNA (B), "Les sanctions économiques, arme d'appoint contre un régime discrété" in LE MONDE DIPLOMATIQUE, n° 390, septembre 1986, pp. 5 - 7.

le Botswana et le Zimbabwe pour le charbon, le Gabon pour l'Uranium, le recours aux marchés de Londres, d'Anvers et de Zurich, pour le commerce international de diamants, d'or et de platine. L'étude conclue que l'Afrique du Sud peut souffrir si elle s'en passait des occidentaux (1).

Les tableaux I, II et III illustrent ces transactions avec l'Afrique du Sud.

Derrière le contournement de l'embargo se cache l'intérêt politique que joue l'Afrique du Sud dans la stratégie globale. Pour comprendre son importance, il est nécessaire de rappeler son rôle historique.

Membre de l'empire britannique, l'Afrique du Sud a suivi le Royaume Uni dans toutes les guerres mondiales que l'empire a livrées. L'Angleterre utilisa l'union sud-africaine comme son plus sûr allié en Afrique. En effet, le Général J.C. Smuts prit le commandement des troupes impériales en Afrique orientale. L'Union avait déjà disposé des troupes en Rhodésie du Nord et au Nyassaland pour protéger ceux du Tanganyika allemand (2). Ce prestige de l'Afrique du Sud lui a permis de jouer un rôle très important dans la conférence de la paix de Paris (1979) et a participé sans être sous le parapluie anglais à la société des Nations. Les bases d'une puissance à part entière étaient déjà posées.

En effet, l'Afrique du Sud avait déjà un vieux rêve : la création d'un pacte de l'Atlantique Sud, qui, sous l'égide de Londres et de Washington regrouperait au moins la République sud-africaine, le Brésil et l'Argentine.

Pour les occidentaux et en particulier les Etats-Unis, l'Afrique du Sud a un très grand rôle à jouer dans le système de la stratégie globale dont les lignes de défense sont définies ainsi :

- Inde - Pakistan, Afghanistan, Iran, Turquie. Cette ligne

(1) Bullier A.J. "Pretoria et les Etats d'Afrique noire" in Le Mois en Afrique, n° 116, août 1975, pp. 20 - 35.

(2) Centre d'Etudes pour l'Unité arabe, Les Arabes et les Africains t II, Paris, Harmattan, 1986, p. 450.

TABLEAU I.

LES DIX PRINCIPAUX PARTENAIRES COMMERCIAUX DE L'AFRIQUE DU SUD

(en millions de rands, 1 rand = 3,9 francs environ, à la fin juillet 1985).

ETATS-UNIS		1982	1983	1984 (1er semestre)
	IMP	2678,9	2467	1987,2
	EXP	1322,8	1753,8	1166,1
JAPON	IMP	1852,2	1908,3	1550,0
	EXP	1670,7	1546,7	1017,7
ALLEMAGNE	IMP	2708,7	2235,9	1789,9
REP. FED.	EXP	865,3	753,4	546,7
GDE-BRETAGNE	IMP	2196,4	1892,9	1312,5
	EXP	1432,5	1324,1	694,1
SUISSE	IMP	317,8	288,8	202,9
	EXP	1019,8	1733,8	1011,3
FRANCE	IMP	771,7	622,7	475,3
	EXP	467,8	378,7	295,4
ITALIE	IMP	613,6	576,3	415,9
	EXP	376,6	389,9	343,4
PAYS-BAS	IMP	255,5	244	
	EXP	286,8	351,4	
HONGKONG	IMP	167,8	152,9	
	EXP	122	236	
TAIWAN	IMP	237,6	251,4	
	EXP	188,4	192	

SOURCE : FINANCIAL MAIL, JOHANNESBURG, 7 déc. 1984 cité par
 DESOUCHES Olivier, "une économie en difficulté face
 aux pressions des milieux d'affaires"
 in Le Monde Diplomatique, n° 378, 1985, pp. 6-9

TABLEAU II

CE QUE REPRESENTE LA PUISSANCE MINIERE SUD-AFRICAINE
PAR RAPPORT AUX AUTRES PRODUCTEURS DU MONDE OCCIDENTAL

METAL OU MINERAL	EXPLOITATION		PRODUCTION		RESERVES		RESERVE SA (en tonnes métriques)
	RANG	%	RANG	%	RANG	%	
Platine.....	1	92	1	91	1	-	31 500
Vermiculite....	1	81	1	32	2	29	73 000 000
Vanadium.....	1	86	1	32	1	91	7 200 000
Or.....	1	68	1	71	1	64	16 500
Manganèse(métal)	1	67	1	55	-	-	_____
Mineral de manganèse	1	43	1	41	1	93	12 150 000 000
Ferromanganèse	1	20	1	43	-	-	_____
Mineral de chrome	1	75	1	61	1	75	3 000 000 000
Ferrochrome	1	48	1	33	-	-	_____
Andalousite/ sillimante	1	58	1	46	1	45	102 000 000
Diamants(gemmes)	1	41	1	46	1	Elevé	71 000 000
Spath-Fluor	2	27	2	15	1	45	33 000 000
Uranium	3	24	3	14	2	14	390 000
Zirconium	2	23	3	19	2	12	5 000 000
Titane	3	17	4	22	3	17	36 000 000
Amiante	2	15	2	13	4	8	8 000 000
Charbon	3	17	4	7	3	13	110 000 000 000
Antimoine	6	9	2	29	2	18	400 000
Mineral de fer	6	5	8	5	6	6	9 500 000 000
Nickel	6	12	5	4	5	8	5 830 000
Cuivre	6	4	9	4	8	2	6 400 000
Etain	9	3	8	1	12	1	_____
Plomb	7	10	6	3	4	5	6 157 000

SOURCE : South africa Mineral Bureau, cité par la CGT contre l'apartheid, 1984 et remis par DESSOUCHES (O), "une économie en difficulté face aux pressions des milieux d'affaires" in Le Monde, Diplomatique, n°378, 1985, pp. 6-9.

TABLEAU I.

LE ROLE CROISSANT DES ACIERS INOXYDABLES DANS L'INDUSTRIE.
(PRODUCTIONS OCCIDENTALES EN MILLIERS DE TONNES).

	1960	1970	1980	1981	1982	1983	1984*
Europe	960	1970	2754	2715	2661	2851	2430
Japon.....	238	1643	2290	2216	2063	2161	2590
Etats-Unis	980	1158	1537	1583	1120	1590	1580
Autres.....	-	-	-	-	-	-	-
Total.....	2150	4950	6952	6913	6205	6904	8000

* Prévisions

SOURCES : Roskill, Chromium 1985 cité par Barrère (J.Y),
"La route du chrome sera-t-elle coupée" in
Le Monde Diplomatique, n° 385, avril 1986, p. 19.

TABLEAU III.

CE QUE REPRESENTE LA PUISSANCE MINIERE SUD-AFRICAINE PAR RAPPORT
A L'ENSEMBLE DES PRODUCTEURS DANS LE MONDE

MÉTAL OU MINÉRAI	EXPLOITATION		PRODUCTION		RESERVE		RESERVE SA
	RANG	%	RANG	%	RANG	%	en tonnes métriques
Asbeste	1	74	1	48	1	77	31 500
Amiculite	1	78	2	31	2	28	73 000 000
Radium	1	55	1	34	1	49	7 200 000
	1	59	1	55	1	51	16 500
Manganèse (métal)	1	59	-	-	-	-	
Minerais de manganèse	1	33	2	22	1	78	12 150 000 000
Pyromanganèse	1	16	-	-	-	-	
Minéral de chrome	1	40	1	39	1	73	3 000 000 000
Chromite	1	44	-	-	-	-	
Alumine	*	*	1	39	1	34	102 000 000
Diamants (gemmes)	*	*	3	18	2	21	71 000 000
Fluorite	3	20	3	11	1	34	33 000 000
Uranium	*	*	*	*	*	*	390 000
Plutonium	*	*	3	17	2	10	5 000 000
Or	*	*	5	20	4	15	36 600 000
Argent	3	11	3	6	4	5	8 400 000
Carbone	5	12	7	4	6	10	100 000 000 000
Moineau	7	6	3	20	3	5	400 000
Minéral de fer	9	4	10	3	7	3	9 500 000 000
Aluminium	8	7	8	4	7	6	5 830 000
Argent	7	8	13	3	10	1	6 400 000
Graphite	11	10	10	2	5	4	6 157 000
	*	*	*	*	5	5	12 000 000
Phosphate	*	*	7	2	4	9	1 790 000 000
Antimoine	14	1	*	*	6	4	8 700 000
Plomb	*	*	*	*	7	2	70 000

NOTES : South Africa Mineral Bureau cité dans la CGT contre l'apartheid 1984, repris par DESOUCHES Olivier, "une économie en difficulté face aux pressions des milieux d'affaires" in Le Monde Diplomatique, n° 378, 1985, pp. 6-9.

TABLEAU II.

LE POIDS DE L'HEGEMONIE SUD-AFRICAINE.

Production mondiale de ferrochrome (en milliers de tonnes)			
Producteurs	1970	1980	1983
France.....	32	44	10
RFA.....	130	60	41
SUEDE.....	118	152	122
Etats-Unis.....	368	216	33
Japon.....	376	427	331
AFRIQUE DU SUD.....	223	755	635
URSS.....	170	610	610
Zimbabwe.....	80	260	140
Albanie.....	0	4	35
Bresil.....	3	102	80
Chine.....	30	91	118
Inde.....	15	20	45
Divers.....	-	-	-
Total.....			

TROIS CLIENTS DEPENDANTS.

Pourcentage des importations en provenance d'Afrique du Sud en 1984		
	Chronite	Ferrochrome
Japon		
Japon	50%	65%
Etats-Unis	80%	58%
France	75%	63%

SOURCES : United States bureau of mines mineral yearbook, et international institut of steel industry cité par Barrère (J.Y), "La route du chrome sera-t-elle coupée in Le Monde Diplomatique, avril 1986 p. 19.

xx Pour être définie comme stratégique une substance doit remplir une ou plusieurs des cinq conditions suivantes : être essentielle à l'industrie de base du pays consommateur, 2) provenir de sources limitées d'approvisionnement, 3) ces sources doivent être situées dans des zones politiquement instables, 4) elles doivent avoir de faibles possibilités de substitution et 5) des usages militaires importants. Donc le minéral de chrome est stratégique.

ferro

n'est pas stable. Ce qui suscite là une inquiétude des USA d'autant plus que cette zone constitue l'aile droite de l'alliance Atlantique et l'aile gauche du front du sud-Est asiatique du Japon et de l'Australie. Dans cette ligne, le Pakistan joue le rôle de gendarme pour les occidentaux.

- La deuxième ligne de défense est celle du pétrole. Elle comprend le Golfe, l'Irak, la Jordanie et la Syrie. On comprend pourquoi en tant de crise toute l'armée occidentale est concentrée dans cette région.

- La troisième ligne est celle des réserves et des voies de passage du pétrole. Elle comprend les deux Yémens, l'Arabie Saoudite, l'Egypte et Israël.

- La quatrième est la dernière avant l'accès à l'Afrique noire. Elle est formée de la zone Somalie, Ethiopie, Soudan, Sénégal. Cette ligne est presque aux mains des soviétiques (1).

La stratégie des occidentaux est à deux volets : africaniser le conflit en Afrique et alimenter les dissensions entre les pays arabes puis charger l'Afrique du Sud pour les opérations militaires en Afrique et Israël dans la région arabe. Et quant aux moyens financiers, les pétrodollars saoudiens, la CIA et certains milliers financiers américains conservateurs vont faire le reste.

La militarisation de l'Afrique du Sud sous le menteau fallacieux de l'anticommunisme, peut être fatale pour son auteur. Pour cela, J. Domarchi a souligné et développé ce parallèle :

"Révolutions et guerres sont les deux faces d'un même processus social d'ensemble à la fois productif et destructif. Les guerres civiles marquées par

(1) Centre d'Etudes pour l'Unité arabe, Les Arabes et les Africains, t II, Paris, Harmattan, 1986, p. 450.

L'AFRIQUE DU SUD DANS LA STRATEGIE GLOBALE



lesquelles se résorbent les contradictions propres à toutes sociétés militairement encadrées. Les révolutions prolongent les guerres étrangères toutes les fois que l'échec de l'un des belligérants révèle d'une manière aiguë des contradictions que la guerre étrangère avait momentanément masquées. C'est le paradoxe de toute guerre et de toute révolution de permettre par la destruction ou encore d'éliminer par la destruction les obstacles qui bloquent la route vers l'expansion sans cesse plus grande des forces productives" (1).

En effet, l'histoire de l'humanité regorge beaucoup d'exemples qui illustrent bien cette affirmation. Les deux guerres mondiales que la communauté internationale ait connue, ont fait apparaître de nouvelles structures politico-économiques et en faire disparaître d'autres.

(1) Cité par Ribeil (G), "critique et prolongements de l'interprétation des mutations socio-historiques dans le matérialisme historique" in cahiers internationaux de sociologie, n° L VI, 1974, pp. 36 - 62.



ONCLUSION



ENERALE.

L'argument politique que les protagonistes de l'apartheid opposent à leurs détracteurs tant nationaux qu'internationaux et que l'apartheid est le seul moyen d'assurer un développement harmonieux à toutes les races de l'Afrique australe. La prééminence de l'Afrique du Sud blanche met en évidence la situation coloniale prévalant dans cette région. L'implantation définitive de l'Afrique du Sud, modifie en certains moments les données colonialistes du problème. Pour le gouvernement sud-africain, il s'agirait en réalité de la création d'Etats vassaux sans que ceux-ci aient à décider réellement de leur propre existence. Le territoire sur lequel ils sont érigés leur est attribué par l'Afrique du Sud.

Devant cette mascarade politique, la communauté internationale demande à l'Afrique du Sud de se conformer aux principes du droit international auxquels elle a souscrit. Cette dernière ne l'entend pas ainsi. Elle rétorque en disant que l'Organisation des Nations Unies n'est pas habilitée à s'ingérer dans ses affaires intérieures. Mais la communauté internationale pense que le siècle de la domination d'un groupe est déjà révolu. C'est ce que Adotevi a pu dénoncer en s'exprimant clairement sur la question.

"Tant que la communauté internationale avait été dominée par des peuples qui postulaient la politique de subjugation d'autres peuples plus faibles, l'Afrique du Sud pouvait fonder sa ségrégation sur un certain droit. Au moment où les peuples jadis subjugués participent à la vie des nations, il serait inconcevable qu'ils ne cherchent pas à la disparition du système sud-africain. Leur inaction approuverait l'exploitation et ses règles établies sans eux" (1).

Est-ce que le principe de non-ingérence peut s'appliquer quand les droits de l'homme sont bafoués ? Ca serait légitimer l'existence du système et ses pratiques. C'est pourquoi l'ingérence des organisations internationales et régionales est de plus en plus acceptée. Il est certainement clair que le principe de non ingérence dans les affaires d'un Etat souverain n'est qu'une obligation parmi d'autres incombant aux Etats

(1) ADOTEVI (J.B), L'apartheid et la communauté internationale, Abijan - Dakar, N.E.A. 1979, p. 178.

de la communauté internationale. Aussi ce principe sacro-saint du droit international voudrait que les gouvernements s'engagent à assurer à leurs ressortissants des richesses nationales. Dès lors que l'apartheid s'y oppose, la République sud-africaine encourait les sanctions internationales.

Devant ces sanctions, nous ne pouvons que regretter l'attitude complaisante de certaines puissances occidentales envers le régime, du moins envers leurs compagnies multinationales pour lesquelles les ressources sud-africaines représentent un taux élevé de profit.

A l'entêtement de l'Afrique du Sud et de ses amis occidentaux, le peuple sud-africain a pris résolument l'initiative de se faire entendre sur l'arène internationale en adoptant la lutte armée.

Et aucune personne physique ou morale ne peut lui refuser cette légitimité. Car le Protocole I relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux élève en effet à la dignité de conflit armé international "les conflits armés" dans lesquels des peuples luttent contre la domination coloniale et l'occupation étrangère et contre les régimes racistes dans l'exercice du droit à disposer d'eux-mêmes (1).

Devant l'engrenage sans précédent du problème sud-africain, opposant d'une part les autorités sud-africaines à son peuple et d'autre part aux normes de la communauté internationale, quelles seraient alors les perspectives d'avenir pour la résolution de ce conflit ?

En effet, la raison principale des frictions "interaciales" en Afrique du Sud résulte de la non-résolution des problèmes socio-économiques. L'appartenance à divers groupes communautaires conduit à ce qu'une lutte sociale se présente souvent sous la forme de conflits raciaux. Cette attitude est amplifiée par certains médias de l'occident qui voit cette lutte comme une lutte raciale opposant blancs aux

(1) Article 1 (4) au Protocole I, cité par RAOUL (M),

La Déclaration universelle des Droits de l'homme et
réalités sud-africaines, Paris UNESCO 1983, p. 208.

noirs. Le racisme en Afrique du Sud est un système d'exploitation économique et politique issu d'une histoire de colonisation basée sur la séparation des races. Comme le dit Breytenbach, il est la traduction de toute une histoire de lutte, entre les exploités et les exploités pour la conquête du pouvoir politico-économique (1). C'est cette exploitation économique et politique qui pousse les autorités sud-africaines à ne jamais céder sur ses options politiques mais procèdent à des changements de façade.

Sur le plan intérieur les autorités sud-africaines prévoient le développement du marché intérieur et par conséquent doivent favoriser la croissance d'une bourgeoisie noire-une nécessité reconnue par le secteur privé et par une partie de l'opposition blanche "libérale" au régime. Ils mettent également des seigneurs locaux dans les bantoustans et offrent également des privilèges étendus aux minorités métisse et indienne. Par cette tactique, les autorités se créent une clientèle collaborationniste et se préparent en même temps à la confrontation inévitable avec la majorité mécontente.

En effet, depuis 1983, le gouvernement tente de réajuster l'apartheid pour sauvegarder la domination blanche sur la majorité noire par le jeu de cooptation des autres communautés sur des bases raciales, et par le maintien de la stabilité par la répression. Le gouvernement sud-africain sait que ce type de cooptation ne suffit pas, il l'accompagne d'une cooptation dans le cadre constitutionnel. Ceci a été fait pour les métis et les indiens qui ne possèdent pas de pouvoirs réels au parlement. Le gouvernement prévoit également la création d'une troisième chambre pour les noirs par le biais des homelands. Maintenant il cherche une formule pour intégrer les noirs urbanisés et instaurer un gouvernement d'union nationale à partir des confédérations raciales. Ainsi le suffrage tant réclamé par

(1) BREYTENBACH B, Ouagadougou, le 28/02/1987

la majorité serait contournée pour que la minorité blanche garde le contrôle du pouvoir (1). Mais les calculs des autorités sud-africaines se heurtent à la résistance de tous les mouvements d'opposition. Tous refusent le partenariat racial et réclament les élections libres et démocratiques. La résistance à toute forme de cooptation et de collaboration est à la base de la violence permanente qui secoue les townships.

Cette attitude belliciste ne s'arrête pas seulement au niveau intérieur, elle est prévue même à l'échelle du continent africain. Ainsi le ministre de la défense, Magnus Malan, déclare qu'aucun ennemi ne pourrait empêcher ses troupes d'atteindre le Caire si elles voulaient traverser l'Afrique (2).

On peut croire aussi que la guerre qui oppose l'Angola à l'Afrique du Sud par l'UNITA interposé s'inscrit dans la droite ligne de la politique d'apartheid des nouvelles autorités sud-africaines. Cette politique vise essentiellement à empêcher une alliance possible entre les forces d'opposition intérieures et extérieures. Ce que Breytenbach affirme :

"Pour atteindre ces buts, les Etats radicaux devaient être isolés et découragés (l'Afrique du Sud soutient et dirige l'Unita en Angola et la Renamo au Mozambique), et on devait empêcher l'OUA d'aider efficacement et de canaliser la résistance. Dans un premier temps, la politique étrangère sud-africaine est devenue essentiellement militaire, avec la montée parallèle des forces de défense et des conseillers militaires, jusqu'à avoir une influence décisive" (3).

L'Afrique du Sud maintient justement cette guerre étrangère pour détourner l'attention des sud-africains en brandissant la menace du communisme. Et l'échec à l'extérieur ne peut

(1) Propos recueillis par MUKAMABANO (M) auprès de Van ZYL SLABBERT, "Un avenir démocratique pour l'Afrique du Sud" in Jeune-Afrique Plus, n° 1355-1356, du 24 au 31 décembre 1986, pp. 75-76.

(2) BREYTENBACH (B), Feuilles de route, Paris, Seuil, 1986, p. 204.

(3) Idem Ibidem, pp. 211 - 212.

arranger les autorités de Pretoria car elles n'ont pas oublié les conséquences fâcheuses de l'échec de l'armée sud-africaine devant les soldats Angolo-cubains en Angola qui a peut-être provoqué la chute du gouvernement Vorster.

La prochaine étape est la pénétration économique en Afrique :

"L'étape complémentaire sera une pénétration économique plus importante des Etats voisins, acceptée par les intérêts occidentaux et les favorisant. L'Afrique du Sud, se faisant aussi passer maintenant comme pacificatrice-elle utilise toujours comme leviers les organisations rebelles qu'elle entretient ou qu'elle crée là où cela est nécessaire-commence à jouer pleinement son rôle de gendarme de la région et de puissance économique dominante. 12

...Cent ans après la lutte pour le contrôle de l'Afrique nous assistons d'un processus de colonisation moderne qui devient rapidement un fait accompli et qui, quand ce sera nécessaire, correspondra à juste titre à la notion de "sphère d'influence" (1).

En effet, le problème de l'Afrique australe est devenu maintenant un problème Est-Ouest car l'Afrique du Sud l'a voulu ainsi. En occupant le territoire angolais, les autorités sud-africaines exigent des Soviétiques une négociation directe avec elle. Or, ce n'est pas l'Union Soviétique qui est engagé directement dans cette guerre comme l'Afrique du Sud veut faire le parallélisme du problème afghan. 12

Devant cette menace sud-africaine à la l'encontre des pays africains, quelle serait l'attitude des africains ?

"Les africains devraient aller visiter les sud-africains dans les pays de première ligne pour s'imprégner de leurs réalités...(2).

Cette proposition est bonne mais elle rencontre des problèmes de plusieurs ordres. En effet, beaucoup de chefs d'Etat

(1) Breytenbach (B), Feuilles de route, Paris, seuil, 1986, p. 212

(2) Entretien avec le poète sud-africain Breytenbach, document sonore de la télévision, Ouagadougou, Fespaco (1987).

qui auraient favorisé cette initiative sont dans le giron du bloc occidental et jouent la politique d'influence. Aussi les pays progressistes sur lesquels les peuples de l'Afrique australe pouvaient compter ont besoin d'asseoir leur politique intérieure et sont souvent menacés par la crise économique. Des mouvements de contestation à caractère internationaliste se heurteraient aussi aux normes sacrées du droit international, et cela nécessiterait un encadrement à grande échelle. L'engagement des pays africains aux côtés du peuple de l'Afrique australe semble aussi difficile, car ils n'ont pas un mobile catalyseur commun pouvant les canaliser massivement comme nous le remarquons plus ou moins dans les pays arabes sur la bannière de l'Islam. Mais en dehors de toutes ces considérations, la situation de quinze millions de noirs de l'Afrique australe menacés par le système d'apartheid nous interpelle tous. Si en Europe on a combattu l'expansion du fascisme pour quoi ne le fait-on pas en Afrique ?

En effet, cette manière sud-africaine d'analyser les choses ne peut que compliquer la solution acceptable par tous. Et qu'en est-il des mouvements antiapartheid ?

En ce qui concerne les résistances noires on remarque d'une part les partisans d'une société multiraciale et égalitaire avec le Congrès National Africain (ANC) proche du parti Communiste sud-africain et influent au sein du Front Démocratique Uni (UDF) ; de l'autre les adeptes d'un pouvoir plus ou moins exclusivement africain, tel le FORUM NATIONAL, héritier du Congrès panafricain (PAC) et du mouvement de la conscience noire, que coiffe l'AZAPO. L'un et l'autre courants se disputent l'alliance des syndicats et des Eglises dont le rôle est primordial dans la lutte contre l'apartheid

Il est à souligner que la position du PAC et de la Conscience Noire s'oppose à tout approchement des Blancs dans la lutte. Cette vision peut miner la dynamique de la lutte contre l'apartheid. Ce n'est pas contre les blancs qu'on se bat pour la prise du pouvoir mais contre un système d'exploitation. Il ne s'agit pas d'arracher le pouvoir aux mains des blancs pour le donner à la majorité noire. Il s'agit tout simplement d'instaurer une société

où les inégalités sociales ne doivent pas être très criantes. Les Blancs, les Métis et les Indiens ont une part importante pour la décision de l'avenir de l'Afrique du Sud ; les exclure c'est rejoindre la politique sud-africaine maladroitement.

A ce propos, Samora Machel développe un argument très pertinent qui peut servir au mouvement de la Conscience Noire et au PAC :

"L'exploitateur est ce qu'il est par la position qu'il occupe et non pas son appartenance raciale, ethnique ou régionale. C'est par cette raison que nous disons toujours que nous combattons un système et non quelques individus dans le système" (1).

Cette analyse a été payante pour la lutte. Combien de blancs, de métis ont rejoint les mouvements de libération et combien aujourd'hui encore luttent à côté des noirs pour l'abolition du système d'apartheid ?

Dans le même ordre de lutte, l'IDASA (l'Institut pour une Alternative Démocratique en Afrique du Sud) animé par VAN ZYL Slabbert envisage une période de transition constructive sans effusion de sang. La première étape, C'est l'abolition complète de l'apartheid, la libération de tous les prisonniers politiques, le retour des exilés et la légalisation de tous les mouvements antiapartheid y compris l'ANC.

Ensuite il faudrait réunir une convention nationale pour négocier des dispositions constitutionnelles et le transfert du pouvoir de la minorité à la majorité de la population. Par ailleurs, le démantèlement de l'apartheid doit s'accompagner de réformes pour enrayer ses effets pervers dans les secteurs vitaux tels que le domaine foncier, l'emploi, l'agriculture, le logement,

(1) SAMORA (M), Etablising People's Power to serve the masses, Dar-Es-Salaam, Tanzania Publishing House, 1977, p. 15.

l'enseignement, etc (1).

L'IDASA mène une campagne de sensibilisation, d'éducation du peuple sud-africain contre les idées archaïques de l'apartheid. Cette tâche est nécessaire car tous ceux qui croient aux idées racistes tirent leur conviction personnelle dans l'ignorance. 1k

La lutte contre les hostilités et discordes entre ethnies, contre les préjugés et la discrimination raciale en Afrique du Sud implique avant tout la suppression de leurs racines économiques et sociales.

La solution la plus salubre de ce problème est la mise en place de programmes progressistes dirigés contre l'emprise du capital étranger et de la réaction intérieure encouragée par les racistes. Pour ce faire les modifications structurelles conformes aux intérêts des masses laborieuses, de vastes transformations démocratiques et le travail éducatif intense sont autant de facteurs susceptibles de préparer le terrain pour la suppression des contradictions ethniques et des dissensions raciales.

L'intégration et la paix nationale est un objectif qui ne peut être atteint que grâce à des transformations politiques, sociales, économiques et culturelles radicales et aussi grâce à l'application sérieuse des principes d'une politique démocratique dans le domaine racial ou communautaire. 1k

Convaincue de la juste cause des combattants sud-africains, l'ONU envisage l'instauration d'un tribunal qui jugerait les crimes commis par les autorités sud-africaines à son peuple et à ses voisins. La forme de responsabilité risque d'ailleurs d'être étendue aux Etats considérés comme complices dans la commission du crime d'action (collaboration économique et ou militaire). La liste déjà établie par un expert de la commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection 12 1k

(1) Propos recueillis par Mukamabano Madeleine auprès de VAN ZYL Slabbert, "Un avenir démocratique pour l'Afrique du Sud" in Jeune-Afrique plus, n° 1355-1356, du 24 au 31 décembre 1986, pp. 75 - 76.

des minorités vise notamment des banques, des sociétés transnationales et autres organisations dont les activités reviennent objectivement à assister le régime raciste. Aussi l'Afrique du Sud libre ne serait pas tenue à rembourser des dettes et des prêts contractés par le régime actuel (1).

Dans cette optique, l'ONU donne aussi les modalités de ceux qui peuvent être jugés. Déclaré crime contre l'humanité, l'apartheid est certainement une infraction d'exécutants autant que de gouvernants. L'article 3, de la convention contre l'apartheid pose la responsabilité des personnes, des membres d'organisations, d'institutions et des représentants qui :

"Commettent les actes inhumains constitutifs du crime d'apartheid, participent à des actes, les inspirent directement la perpétration du crime d'apartheid ou y coopèrent directement" (2).

En effet les affubulations des autorités sud-africaines selon lesquelles aucune autorité morale ou physique ne doit s'ingérer dans ses affaires intérieures sont dénuées de fondement juridique. En matière de droit international, on retient les principes suivants :

- Tout auteur d'un acte qui constitue un crime de droit international est responsable de ce chef et passible de châtements.

- Le fait que le droit interne ne punit pas un acte qui constitue un crime de droit international ne dégage pas la responsabilité en droit international de celui qui l'a commis.

- Le fait que l'auteur d'un acte qui constitue un crime de droit international a agi en qualité de chef d'Etat ou de gouvernement ne dégage pas sa responsabilité en droit international.

(1) RAOUL (M), La Déclaration universelle des droits de l'homme et réalités sud-africaines, Paris, UNESCO, 1983, p. 212.

(2) Idem, Ibidem p. 212.

- Le fait d'avoir agi sur l'ordre de son gouvernement ou celui d'un supérieur hiérarchique ne dégage pas la responsabilité en droit international s'il a eu moralement la faculté de choisir.

- Toute personne accusée d'un crime de droit international a droit à un procès équitable, tant en ce qui concerne les faits qu'en ce qui concerne le droit (1).

Face à l'apartheid, la communauté internationale a su mettre en place un dispositif juridique à la fois préventif et répressif adapté à l'ampleur du problème. Reste à donner à ce dispositif toute son efficacité.

Mais une réalité est là, le monde occidental est profondément engagé derrière l'Afrique du Sud. Nous devons nous en convaincre que ce n'est pas l'Amérique, l'Europe, quelle que soit leur intervention qui va résoudre le problème Sud-africain. La lutte pour la libération de l'Afrique du Sud ne peut que se passer de l'intérieur de ce pays. Le volet extérieur est important, mais il doit être complémentaire. La première dimension des perspectives de ce qui se passe en Afrique du Sud ne peut être absolument pas à l'extérieur mais dans l'Afrique toute entière. C'est là où la lutte contre l'apartheid doit s'implanter, s'intensifier, le peuple africain doit se mobiliser, il doit peser de tout son poids pour livrer une guerre qu'il n'a pas voulue, malgré ses faiblesses.

Cette étude ne saurait prétendre être une histoire exhaustive des implications de l'apartheid sur l'arène internationale. En effet, nos lecteurs peuvent s'étonner de la brièveté du

(1) Convention pour la prévention et la répression de crime de Génocide.

Adopté par l'Assemblée Générale de l'ONU au cours de sa IIIe session tenue le 9 décembre 1948.

La convention est entrée en vigueur le 12 janvier 1951.

SOURCES ET **B**IBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

1. ABRAHMSON (M) et autres, Histoire du Moyen Age, Moscou, Editions, du Progrès, 1976, 734 p.
2. ADOTEVI (J.B), L'apartheid et la Société Internationale, Abidjan - Dakar, N.E.A. 1978, 240 p.
3. AIRCAFDI (M.P), La politique africaine des Etats-Unis, Paris, Economica, 1984, 343 P.
4. BALLALOU (J), L'ONU et les opérations de maintien de la paix, Paris, Ed. Pédone, 1971, 235 p.
5. BERNETEL (P), Les enfants de Soweto, Paris, Stock, 1977, 311 p.
6. BIT, La conférence Internationale du Travail, 69e session 1983, rapport spécial du Directeur Général sur l'application de l'apartheid en Afrique du Sud, 137 p.
7. BRAILLARD (P) et DJALLILI (M.M), Tiers monde et relations Internationales, Paris, Masson, 1984, 304 p.
8. BREYTENBACH (B), Feuilles de route, Paris, Ed. du Seuil, 1986, 322 p.
9. DAVIS (A), Autobiographie, traduit de l'Américain par Cathy Berheim, Paris, Albin Michel, 1975, 511 p.
10. DENISSOV (V), Les théories de la violence dans la lutte idéologique, Moscou, Editions du Progrès, 1980, 455 p.
11. CADOUX (C), L'Afrique du Sud, Paris, Librairie Générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1966, 399 p.
12. CASSESSE (P) et JOUVE (E), Dirs, Pour un droit des peuples, Essai sur la déclaration d'Alger, Paris, Berger-Lecrault, 1978, 220 p.
13. Centre d'Etude D'Afrique Noire de Bordeaux, Année Africaine 1970. Paris, Pédone, 1971, 498 p.

14. Centre d'Etude d'Afrique Noire de Bordeaux, Année Africaine 1971, Paris, Pédone, 1972, 610 p.
15. Centre d'Etude d'Afrique Noire de Bordeaux, Année Africaine 1974, Paris, Pédone, 1975, 729 p.
16. Centre d'Etude pour l'Unité Arabe, Les arabes et l'Afrique, t 1 Harmattan, Paris, 1986, 450 p.
17. CHALIAND (G), L'enjeu africain, Paris, Editions du Seuil, Paris, 1980, 155 p.
19. COMORMOND (P) et DUCHET (C), Dir, Le racisme et société, Paris, Maspéro, 1969, 390 p.
20. CONGAR, (R.P), L'Eglise catholique devant la question raciale, Paris, UNESCO, 1953, 64 p.
21. COQUERY (V.C), L'Afrique noire, permanences et ruptures, Paris, Payot, 1985, 440 p.
22. Cot (J.P) et PELLET (A), La charte des Nations-Unies, Paris, Economica, 1985, 1553 p.
23. FANON (F), Les damnés de la terre, Paris, Maspéro, 1981, 233p.
24. FARAJALLAH (S.B) Le groupe afro-asiatique dans le cadre des Nations-Unies, Librairie Droz, GENEVE, 1963, 611 p.
25. FONTENETTE (F), Le racisme, Paris, PUF, 1975, 128 p.
26. FOUGEYROLLAS (P), Sciences sociales et marxisme, Paris, Payot, 1980, 271 p.
27. FRIEDMAN (J.P), Au coeur du racisme, Lausanne, Ed. Pierre-Marcel Favre, 1984, 255 p.
28. GALKINE (A), Dir, Le Génocide, Moscou, Ed. du Progrès, 1976, 270 p.
29. GOGUEL (A.M) et BUIS (P), Chrétiens d'Afrique du Sud face à l'apartheid, Paris, Harmattan 1978, 286 p.

30. GOUMAZ (M.L), L'ONU et dictatures , Paris, Harmattan, 282 p.
31. GONIDEC (P.F), Les systèmes politiques africains, txxVII, 2e édition, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1978, 431 p.
32. HASKI (P), L'Afrique blanche, histoire et enjeux de l'apartheid, Paris, Seuil, 1987, 308 p.
33. KOULIK (S), En première ligne, Ed. du Progrès, Moscou, 264 p.
34. LAWLER (J), Intelligence, génétique, racisme, Editions sociales, Paris, 1978, 233 p.
35. LENINE (V), Oeuvres t 6, janvier 1902 - août 1903 Paris, Moscou, Editions (Sociales, du Progrès), 1966, 606 p.
36. IDEM, Le développement du capitalisme en Russie, Oeuvres tIII, Moscou, Ed. du Progrès, 1969, 718 p.
37. LESSOURS (J), La République d'Afrique du Sud, "Que-Sais-Je" n°463, Paris, PUF, 1963, 123 p.
38. MANTCHKHA (P), L'Afrique sur une nouvelle voie, Moscou, APN, 1973, 203 p.
39. MARCHAND (J), La propagande de l'Apartheid, Paris, Karthala, 1985, 284 p.
40. MAUCORPS (A), MEMI (J.F) et HELD (J.F), Les Français et le racisme, Paris, Payot, 1965, 231 p.
41. MEILLASSOUX (C), Les derniers blancs, le modèle sud-africain, Paris, Maspéro, 1979, 309 p.
42. MESSIANT (C) et MEUNIER (R), L'Apartheid et capitalisme, Paris, Maspéro, 1979, 210 p.
43. N'GOM (S.B), Les droits de l'homme et l'Afrique, Paris, Editions Silex, 1984, 110 p.
44. ONU : Résolutions et décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil de Sécurité sur l'Afrique du Sud.

45. PANKOV (Y), Terrorisme politique, Moscou, Ed. du Progrès, 1983, 310 p.
46. PARAF (P), Le Racisme dans le Monde, 5e édition, Paris, 1972, 238 p.
47. PAULIN (J), La politique africaine d'Houphouet-Boigny, Paris, Eurafor, 1980, 215 p.
48. POLIAKOV (L), Le racisme, Paris, Seghers, 1976, 156 p.
49. RAOUL (M), Déclaration universelle des droits de l'homme et réalités sud-africaines, Paris, UNESCO, 1983, 215 p.
50. ROTBERG (R.I), Subir l'avenir, Paris, Nouveaux horizons, 1982, 316 p.
51. SAMORA (M), Establishing People's Power to serve the masses, Dar-Es-Salaam, Tanzania Publishing house, 1977, 48 p.
52. SIK (E), Histoire de l'Afrique Noire, tIII, Akadémiai Kiado, Budapest, 1977, 412 p.
53. SISSOKO (A), Racisme et discrimination raciale : éléments pour une contribution à la réflexion et à la lutte, Ouagadougou, Centre de Documentation du Programme des Nations Unies, 1985, 16 p.
54. UNESCO, L'Apartheid, ses effets sur l'éducation, la science, la culture et l'information, 2e édition, Paris, Unesco, 1972, 278 p.
55. IDEM, Méthodologie et l'histoire de l'Afrique contemporaine, Etudes et documents, n°8, Paris, Unesco, 1984, 268 p.
56. IDEM, Table Ronde sur l'apartheid, Paris, Unesco, 1978, 162 p.
57. IDEM, Violence et ses causes, Paris, Unesco, 1980, 287 p.
58. ZIEGLER (J), La contre-révolution en Afrique, Paris, Payot, 1963, 242 p.

59. IDEM, Main basse sur l'Afrique, Paris, Edition du Seuil, 1980, 291 p.

MEMOIRES

60. Le FOULON (M) Apartheid et résistance, Maîtrise d'Histoire, Université Paris VII, 109 p.
61. OUEDRAOGO (O.F.C), L'OUA et l'Afrique du Sud, Ecole supérieure d'administration et des carrières juridiques, option carrière Internationale, Université du Bénin, Lomé, 1979-80, 150 p.
62. SANOU (J), Les Etats africains et les problèmes de l'Afrique australe, D.E.A., Droit international Public, Université de Nancy II, Faculté de droit et des Sciences Economiques, 1977, 1978, 90 p.

LES ARTICLES

63. ABDELKRIM (C), "Pretoria, le montage de Buthelezi," in Afrique-Asie, n° 358, du 7 au 20 octobre 1982, p. 38.
64. IDEM "L'Afrique du Sud : des millions de non" in Afrique-Asie, n° 311, du 12 décembre au 1er janvier 1984, pp. 24-25.
65. IDEM "L'Afrique du Sud : le cosatu, arme des travailleurs" in Afrique-Asie, n° 363 du 16 au 29 décembre 1985, p. 25
66. IDEM "Pretoria : Botha déclare la guerre au peuple" in Afrique-Asie, n° 354, 1985, pp. 25 - 26.
67. BENABDALLAH (A), "Chine-Afrique du Sud : collusion dangereuse" in Le Mois en Afrique, n° 221-222, 1984, pp. 70 - 75.

68. BRUCAN (S), "Les notions de pouvoir et de conflits" in Revue internationale des Sciences Sociales, volume XXIX, n° 1, 1977, pp. 101 - 124.
69. BULLIER (A.J), "Pretoria et les Etats d'Afrique noire" in Le Mois en Afrique, n° 116, 1975, pp. 20 - 35.
70. IDEM, "La République sud-africaine et l'Amérique Latine" in Le mois en Afrique, n° 130 octobre 1976, pp. 84-94.
71. CHERIF (R), "Nyerere (J), "Nkomati est le camp David de l'Afrique" in Afrique-Asie, n° 336 du 3 au 16 décembre 1984, p. 38.
72. CHITOV (V), "L'alliance criminelle avec le régime d'apartheid" in la vie internationale, n° 7, 1987, pp. 126-122.
73. CODO (L.C), "Israël et l'Afrique noire in Le Mois en Afrique, n° 233-234, juin-juillet 1985, pp. 3-25.
74. COHEN (B), "Les investissements américains en Afrique australe" in Le Mois en Afrique, n° 147, mars 1978, pp. 36-43
75. Comité Spécial de l'ONU : "Rapport sur l'apartheid" in Présence-africaine, n° 50, 1964, pp. 38 -59.
76. CONCHINGLIA (A) et autres : "Spécial Angola, 1975 - 1985, dix ans d'espoir" in Afrique-Asie, n°362 du 2 au 15 décembre 1985, pp. X - LXVI
77. CONCHINGLIA (A), "Batailles pour un rail" in Afrique-Asie, n° 401, du 1er au 14 juin 1987, pp. 19 - 21.
78. CORNEVIN (M), L'Afrique du Sud : "accélération d'une histoire depuis le 3 septembre 1984" in Afrique contemporaine, n° 136, 1985, pp. 36 - 46.
79. COT (G), "L'Afrique du Sud : sauve qui peut" in Afrique-Asie, n° 356, 1985, pp. 22 - 24.

80. **DESSOUCHES (O)**, "une économie en difficultés face aux pressions des milieux d'affaires" in Le Monde Diplomatique, n° 378, 1983, pp. 6-9.
81. **DUTEIL (M)**, "L'Affrontements internes sur l'Afrique australe" in Géopolitique Africaine, mars 1986, pp. 133-138.
82. **GOGUEL (A.M)**, "Impact de l'Afrique du Sud sur les pays de l'Afrique australe et du Sud de l'océan indien" in Le Mois en Afrique, n° 97 janvier 1974, pp. 41 - 64.
83. **GORIATCHEV (Y) et KRASSINOV (A)**, "Pour la liquidation totale du racisme, pour la libération totale de l'Afrique du Sud" in Sciences sociales aujourd'hui, Moscou, collection Problèmes du Monde contemporain, 1978, pp. 173 - 189.
84. **GROMYKO (A)**, "L'ONU et la lutte des peuples du sud de l'Afrique" in Sciences sociales Aujourd'hui, Moscou, collections problèmes du monde contem-
85. **GUERIVIERE (J)**, "Malentendus autour de la visite de Mr BANDA" in Le Mois en Afrique, n° 69, 1978, pp. 12-15.
86. **HOLMAN (J)**, "Apartheid et racisme" in Présence Africaine, n° 32-33, Juin - septembre, 1960, pp. 103-120.
87. **MAFUNA (B)**, "Les sanctions économiques, une arme d'appoint contre un régime discrédité" in Le Monde diplomatique, n°390, septembre 1986, pp. 5 - 7.
88. **MIKHAILOV (A)**, "Les complices allemands des racistes" in la vie internationale, n° 6 juin, 1978, pp. 146-148.
89. **MOLTENO (R)**, "L'opposition menée par certains universitaires nord-américains à la libération de l'Afrique australe" in le Mois en Afrique, n° 129, 1976, pp. 84 - 94.
90. **MORROCK (R)**, "Les Bantoustans d'Afrique du Sud : illusions et réalités" in Temps Modernes, n° 363, 1973.

91. MUKAMABANO (M), "Un avenir démocratique pour l'Afrique du sud" in Jeune Afrique plus, n° 1355 - 1356, du 24 au 31 décembre 1986, pp. 75 - 76.
92. N'DUMBE (K.A), "Les relations entre l'Allemagne Nazie et l'Afrique du Sud" in Le Mois en Afrique, n° 135, 1977, pp. 93 - 113.
93. NZO (A), "Le mouvement de résistance aux racistes se renforce" in La vie internationale, n° 5, 1985, pp. 150 - 152.
94. ONU, "Rapport sur l'apartheid" in Présence Africaine, n°50, 1964, pp. 39 - 59.
95. POKROVSKI (V), "Le régime d'apartheid et ses protecteurs impérialistes" in la vie internationale, n° 9, 1986, pp. 116 - 121.
96. RANCOURT, (M), "L'économie du Botswana" in Afrique contemporaine, n° 82, novembre - décembre, 1975, pp. 8 - 14.
97. RASNITSYNE, (V), "Les impasses du régime d'apartheid" in La vie Internationale, n° 4, 1985, pp. 133-135.
98. IDEM, "Le régime d'apartheid assiégé" in La vie internationale, n° 10, 1985, pp. 133 - 135.
99. Réfugiés sud-africains : "Analyse de la situation politique par un groupe de réfugiés sud-africains" Présence Africaine, n° 50, 1964, pp. 81 - 85.
100. RIBEIL (G) "Critique et prolongements de l'interprétation des mutations socio-historiques dans le matérialisme historique" in Cahiers internationaux de sociologie, n° LVI, 1974, pp. 36 - 62.
101. RODINSON (M), "Marxisme et racisme" in la NEF, n° 19-20, 1964, pp. 49 - 60.
102. IDEM, "Dynamique interne ou dynamique globale, l'exemple des pays musulmans" in Cahiers internationaux de sociologie, n° LVII, 1967, pp. 27 - 46.

103. SCHROEDER (B), "Les relations entre l'Afrique du Sud et la Rhodésie" in le Mois en Afrique, n° 116, 1975, pp. 36 - 35.
104. SEVRY (J), "Education et Apartheid en Afrique du Sud" in présence Africaine, n° 97, 1976, pp. 60 - 80.
105. TOLEN (A), "Les implications internationales de l'Apartheid" in Présence Africaine, n° 50, 1904, pp. 165-177.
106. VITOUKHINE (I), "l'apartheid en République d'Afrique du Sud" in Sciences sociales aujourd'hui, collections problèmes du monde contemporain, 1980, pp. 212-229.

DOCUMENTS SONORES

107. Entretien avec le poète sud-africain BREYTENBACH BREYTEN, Télévision Ouagadougou (Fespaco 87).
108. Radio France - Internationale 1987.

ENQUETE ORALE

109. Entretien avec BREYTENBACH (B), Ouagadougou, le 28/02/87.

GLOSSAIRES ET SIGLES

- BAASKAP : Terme afrikamer^e signifiant seigneur blanc
- INKHATA : Mouvement culturel Zoulou, devenu aujourd'hui une milice importante pour ce bantoustan.
- UMKHONTO WE SIZWE (M.K) : La lance de la Nation.
- ANC : African National Congress (Congrès National africain).
- AZAPO : Azanian People's organization (organisation du Peuple d'Azanie).
- Cosatu : Congress of South african trade Unions (Congrès des Syndicats sud-africains).
- NUM : National Union of Mineworkers (Syndicats des mineurs).
- PAC : Panafricanist Congress (Congrès Panafricaniste).
- PFP : Progressive Federal Party (Parti Progressiste fédéral).
- UDF : United Democratic Front (Front Démocratique Uni).